VENDREDI 27 MAI 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1682
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le salon de l'herbe, au cœur des attentes



Photo : Réussir SA

// LE RETOUR D'UN ÉVÈNEMENT

L'édition 2022 du Salon de l'herbe, qui va se tenir début juin dans l'Allier est importante à plus d'un titre. Elle symbolise d'abord le retour d'un grand évènement agricole mis sous cloche depuis deux ans par le Covid. Mais elle est aussi connectée avec l'une des préoccupations agricoles les plus importantes du moment : la production et la gestion des fourrages, facteur d'autonomie pour les élevages, mais aussi secteur très fragilisé par les aléas climatiques.

PAGE 11

Encarté avec cette édition : Dépliant Delta Force (sur certains cantons) - Supplément Salon de l'herbe (sur certains cantons)



ACTUALITÉS P.06
Festivités // Rendez-vous aux journées châtillonnaises



Photo : Maschio Gaspardo

DOSSIER P.18
Machinisme // Spécial travail du sol, 2ème partie



PRODUCTIONS P.17
Diversification // Produire des champignons, une voie à explorer

fendt.fr
FENDT

ENCORE QUELQUES MACHINES DISPONIBLES
Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

SARL CHRISTALINE
Christophe DUPAQUIER
07 88 59 06 87 - christophe.dupaquier@gmail.com
Remorques légumières
Broyeurs Débroussailleuses
Abreuvoirs
Pulvés portés - trainés automoteurs, agri et viti
Charrues, sous-soleurs, rouleaux
RECHERCHE DISTRIBUTEURS SUR LE SECTEUR

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHAMBRE D'AGRICULTURE : CONTEXTE GÉOPOLITIQUE, GEL,...

.05 MADE IN VIANDE : LE GOÛT DE L'ENVIE

.06 RACE BRUNE : DES RETROUVAILLES TANT ATTENDUES

.07 COHÉSION : «LES ÉTANGS SONT UNE CHANCE POUR LA NATURE...

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 VITICULTURE : UNE «LUTTE» GAGNANTE FACE AU GEL

.09 À L'ÉTRANGER : AFDI : UNE VISION INTERNATIONALE

.10 AGROÉCOLOGIE : EN BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ, DES GROUPEMENTS TRÈS IMPLIQUÉS

PRODUCTION // ÉLEVAGE

.12 FOIRE AUX CULARDS : FIDÈLES AU RENDEZ-VOUS

.13 ÉLEVAGE : HANNETONS : DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES ?

.14 ÉLEVAGE LAITIER : ROBOT DE TRAITE, UNE MÉCANISATION UTILE

PRODUCTION // CULTURES - VIGNE

.15 PUCERON VERT DU PRUNIER SUR TOURNESOL : QUE FAUT-IL CRAINDRE POUR LA CULTURE ?

.16 PORTRAIT : LA MÉDAILLE DU MÉRITE

PRODUCTION // DIVERSIFICATION

.17 UNE CULTURE À REDÉCOUVRIR : ET POURQUOI PAS LES CHAMPIGNONS ?

DOSSIER // TRAVAIL DU SOL

.18 OUTILS : DES HERSES ROTATIVES BARDÉES DE CAPTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.26 LE VARENNE DE L'EAU PRÉSENTÉ AUX ÉLUS AGRICOLES ICAUNAIS

.27 COLLECTIVITÉ : UN OUTIL POUR AIDER LES COMMUNES À MIEUX MAÎTRISER LEURS CONSOMMATIONS

RURALITÉ // SOCIAL

.28 SOCIAL :LA DÉROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL À NOUVEAU OBTENUE

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.39 VIN : COMPRENDRE ET SÉDUIRE LES CONSOMMATEURS DE DEMAIN

MAGAZINE // OXYGÈNE

.40 RHUM ARRANGÉ : L'ALAMBIQUÉ : LA VIE EN BOUTEILLE



// LE DESSIN

// EN BREF

Chambre d'agriculture Un nouveau nom et de nouvelles missions

L'APCA devient Chambres d'agriculture France. Une ordonnance du 20 avril vient modifier et préciser les missions de la structure nationale. Cette ordonnance renforce son rôle de tête de réseau et de représentation des intérêts nationaux de l'agriculture. Chambre d'agriculture France se voit également confier l'élaboration de la stratégie nationale du réseau, l'accompagnement des projets territoriaux de réorganisation, la gestion de projets de portée nationale, le développement d'une offre nationale de service, la réalisation d'audits à son initiative ou à la demande d'un établissement, la mise en place de la stratégie du réseau en matière informatique, la définition de la politique d'achat du réseau, le traitement des données détenues par les établissements du réseau. Cette nouvelle organisation doit permettre de réaliser des économies d'échelle et gagner en cohérence. À noter un changement au sein du bureau : Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne est élu membre du bureau de Chambres d'agriculture France. Il remplace Daniel Prieur, président de la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs/Territoire de Belfort.

Risque climatique Les assureurs impatients d'aboutir à un cahier des charges

Encore dans le flou sur les paramètres (seuils, franchises) du nouveau régime d'assurance multirisques climatiques qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2023, les assureurs ne désespèrent pas d'en savoir plus « d'ici le 15 juin », selon le directeur du marché de l'agriculture et de la prévention de Pacifica (groupe Crédit agricole) Jean-Michel Geeraert. *«France Assureurs devrait s'adresser au ministère de l'Agriculture pour obtenir ce cahier des charges au plus vite. Il en va de la capacité des assureurs à être prêts pour la campagne d'assurance 2023»*, a indiqué ce dernier. Les assureurs ont besoin d'être fixés sur les futurs niveaux de franchise afin de proposer les nouveaux contrats assurantiels à temps pour les premiers semis de colza et de cultures d'hiver (blé, orge), qui interviennent respectivement dès la mi-juillet et en octobre.

Gouvernement Le nouveau ministre de l'Agriculture évoque la souveraineté alimentaire

Le nouveau ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a estimé le 21 mai, lors de son premier déplacement officiel effectué dans le Cher, que la question de la souveraineté alimentaire n'était pas *« résolue »*. *« La crise ukrainienne et les questions climatiques viennent montrer que la souveraineté n'est pas une question résolue »*, a déclaré le ministre lors d'un point presse dans une exploitation à Massay, près de Vierzon. *« Ce n'est pas la peine de parler de souveraineté si les agriculteurs ne trouvent pas de revenus »*, a ajouté le ministre. Evoquant la guerre en Ukraine, Marc Fesneau a souligné que cette crise vient *« rappeler qu'on a besoin de produire. La question quantitative n'est pas une question qui est derrière nous. La question de se nourrir n'est jamais une question derrière soi et les dérèglements climatiques viennent poser des questions quantitatives qui ne sont pas des petites questions »*, a-t-il estimé.

// EN IMAGE

Elections législatives : rencontres syndicales des FDSEA avec les candidats



Réussir

Les membres du bureau de la FDSEA de la Nièvre organisent une rencontre syndicale sur une ferme de polyculture-élevage (le Gaec Thionnet, les Bertrix, Aunay-en-Bazois) le vendredi 3 juin à 10 heures, pour échanger avec tous les candidats aux élections législatives. Cet échange permettra de présenter les nombreux enjeux de l'agriculture départementale : la gestion et la sécurisation de la ressource en eau, l'approvisionnement local dans la restauration collective et le soutien aux filières et aux outils de transformation locaux, la gestion des risques sur les exploitations soumises à des aléas climatiques importants toutes productions confondues, la défense de l'acte de production par le refus de la surtransposition normative et en particulier environnementale, ainsi que le soutien à la démarche entrepreneuriale porteuse d'innovation, le développement des énergies renouvelables dans le respect de la vocation nourricière du métier et de la rémunération des producteurs. Les candidats présents seront invités à exprimer leur vision sur ces sujets. La FDSEA 58 a à coeur d'exprimer les attentes du monde agricole, et à présenter les spécificités de l'agriculture nivernaise et de ses filières, qui doivent être relayés et défendus au niveau national tout au long du processus législatif. Le Gaec Thionnet présentera sa façon de travailler, pour permettre à chaque candidat de s'approprier les différentes dimensions de l'activité agricole et sa contribution multiple et vertueuse au territoire.

A noter que des rencontres du même type sont organisées, entre le 1er et le 3 juin par la FDSEA et les JA de Côte-d'Or (voir page 08 de ce même numéro).

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net

• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// TRAVAILLEURS SAISONNIERS

De l'Ukraine aux champs français

Les premiers contrats saisonniers se mettent en place en France avec les réfugiés ukrainiens fuyant la guerre. Exemple en Ardèche où un couple a pu trouver du travail chez Benoît et Magali Nodin à Saint-Péray, près de Valence.

« Avant de prendre la décision de partir, j'ai pleuré pendant 48 heures. » Le 12 mars, Nila et son mari Elnur ont réussi à passer la frontière. Ce couple d'Ukrainiens originaire de Kharkiv a été confronté, comme beaucoup de leurs concitoyens, au dilemme de fuir ou de rester dans leur pays bombardé par les Russes. Grâce à l'aide de l'une de leurs compatriotes, arrivée en France il y a sept ans, ils ont pu être accueillis et mis en sécurité. *« Les communes de Saint-Péray et de Cornas en Ardèche ont accueilli une cinquantaine de réfugiés ukrainiens. Les associations nous aident à récolter des dons »*, explique Anna Bouchardeau, amie d'enfance de Nila, qui aide à traduire ses propos. Il y a maintenant plusieurs semaines que le couple a commencé à travailler chez Benoît et Magali Nodin, producteurs de fruits à Saint-Péray et propriétaires de 6 ha de vignes.



Nila et son mari Elnur, réfugiés ukrainiens, accueillis à Saint-Péray en Ardèche, accompagnés par Hugues Heurtel (au centre), salarié.

Nouvelle vie, nouveau métier

« Notre première idée était de partir en Espagne. Grâce à leur accueil, nous avons décidé de rester », témoigne Nila. Souriante et soulagée, cette décoratrice d'intérieur de 36 ans, spécialisée dans la conception de rideaux, a troqué ses ciseaux pour le sécateur. En charge, en ce moment, de l'ébourgeonnage des plants de tomates, elle découvre un tout nouveau métier, dans une langue complètement étrangère. Sous la responsabilité de Marina, salariée de l'exploitation, elle s'occupe des plants et du jardinage. *« Le plus dur, c'est de faire passer des consignes sans employer des termes trop techniques. Je m'aide des logiciels de traduction et parle parfois en anglais avec elle. Notre intention était avant tout de venir en aide au peuple ukrainien. Nous savions qu'il y aurait du travail pendant la saison. Tout se passe très bien, du moment où l'envie et la motivation sont là »*, raconte Benoît Nodin, gérant de l'entreprise Le Fruitier. Pour Elnur, ancien conducteur de taxi, la barrière de la langue n'en est pas vraiment une. Grâce à sa maîtrise de l'azéri (langue parlée en Azerbaïdjan), du russe, du turc, de l'anglais, de l'ukrainien et du polonais, l'apprentissage du français se fait très vite. *« Au bout de deux jours, il savait déjà dire « pioche ». En arrivant, il a monté les serres de fraises avec l'équipe arboriculture »*, ajoute le président de l'AOC Saint-Péray. Avec un contrat de 35 heures, Elnur découvre un nouveau métier, tout comme sa femme qui se perfectionne en suivant des cours de français quatre fois par semaine.

Un bonheur au goût amer

Les deux réfugiés ont pu être embauchés comme n'importe quel autre travailleur français ou européen. Ils bénéficient d'une autorisation temporaire de séjour « protection temporaire » (APS-PT) délivrée par le ministère de l'Intérieur, qui facilite le recrutement des salariés ukrainiens. *« J'ai pu réaliser un contrat tout à fait ordinaire sur une base de rémunération habituelle. Nila et Elnur ont simplement dû justifier de leur identité et de leur hébergement en France pour obtenir leur titre de séjour. En une semaine, ils ont obtenu leurs papiers et, quelques jours plus tard, ont commencé à travailler. Pour obtenir un contrat OFII (spécifique aux travailleurs saisonniers étrangers), la procédure est plus longue et les contraintes plus strictes, y compris pour les employeurs »*, précise Benoît Nodin. S'il a retrouvé une vie loin du chaos et des bombardements, le couple ukrainien est confronté à une sorte d'ambivalence de sentiments. *« Une partie de moi est heureuse mais une autre a la tête en Ukraine. Notre peuple consacre toute sa vie à sa maison. Nous ne partons pas en voyage. Ce qui importe pour nous, c'est l'amour, pas les cartes postales ! C'est très difficile, voire impossible, de partir pour certains »*, témoigne-t-elle. Comment imaginer la suite ? *« La guerre a montré qu'il n'y a pas de futur en Ukraine. Elle a tout détruit. Nous avons une telle proximité avec les Russes que même si la guerre s'arrête, nous aurons toujours la peur qu'elle recommence »*, reprend Nila, malgré l'espoir d'un cessez-le-feu. Elle vit pour l'heure au jour le jour, n'arrêtant pas de penser à ses parents qui, eux, n'ont pas quitté l'Ukraine. Solidarité et inquiétude restent entières. *« Même si Vladimir Poutine devait nous promettre la paix, nous savons très bien que ces promesses ne tiendront pas »*.

Alison Pelotier

Proman, entreprise de travail temporaire, vient de lancer une campagne nationale de recrutement de saisonniers. Plus de 10 000 postes sont à pourvoir dans tous les secteurs dont notamment l'agriculture et la viticulture. Parmi les métiers recherchés figurent notamment : ouvriers agricoles, mais aussi cuisiniers, serveurs, animateurs, professionnels du tourisme, préparateurs de commandes, chauffeurs, caristes etc.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Contexte géopolitique, gel, grippe aviaire, PAC 2023... Ce qu'il faut retenir de la session

Les élus de la Chambre d'agriculture de l'Yonne se sont réunis, le jeudi 19 mai, pour faire le tour de l'actualité agricole lors de la session de la Chambre. Et forcément, un point a été fait sur le contexte géopolitique alimenté par la guerre en Ukraine, et ses conséquences sur l'agriculture. Le gel de printemps, la grippe aviaire ou encore une nouvelle application pour la déclaration PAC 2023 ont fait partie des échanges.

« *Plus que jamais, les questions géopolitiques entrent dans les cours de ferme* », lance Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Car si « *le blé et les denrées agricoles sont au centre de la géopolitique* » et que l'on « *reparle de souveraineté pour les aliments comme pour d'autres produits stratégiques* », c'est parce que le conflit engagé en Ukraine a des « *répercussions sur les prix des céréales, de l'huile de tournesol, du gaz (engrais) et du pétrole. Jamais les cours ne furent si hauts en produits comme en charges et les flux aussi perturbés* ».

Au niveau des matières premières et des intrants, « *l'augmentation est générale. Elle est particulièrement marquée sur l'énergie et les engrais dont les engrais azotés directement issus du gaz* ». Alors que le cours du gaz évoluait entre 20 et 30 €/MWh, il se trouve désormais compris entre 90 et 100 €/MWh.

La filière avicole est aussi impactée. « *Le poulet se trouve lourdement frappé par les augmentations conjuguées du gaz, des céréales et autres éléments constitutifs de l'aliment* », affirme Arnaud Delestre.

Du vin d'Alsace dans des bouteilles de Bourgogne ?

De même que la filière viticole. « *Les flux commerciaux sont désorganisés et l'année à venir s'annonce déstabilisée également sur le plan des fournitures. Deux usines ukrainiennes de bouteilles ont explosé. La pénurie redoutée génère des achats d'anticipation. Avec cette situation de guerre, le vin d'Alsace pourrait être servi dans les bouteilles de Bourgogne, les vins rosés ne trouvent plus de verre blanc et les prix des fournitures s'envolent : carton, bouchon et capsule (composées d'aluminium issu de Russie et d'Ukraine)* ». « *Il y a une vraie problématique d'entretien et de réparation de matériels agricoles et viticoles* », ajoute Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre. « *Les délais s'allongent de plus en plus avec le manque de pièces et de main-d'œuvre. On est en train de régresser, on travaille comme il y a 20 ans* », continue-t-il.

Pour faire face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine, le gouvernement a annoncé le 16 mars dernier des mesures d'accompagnement dans le cadre d'un plan de résilience. « *Concernant les entreprises agricoles, le plan comprend cinq mesures valorisables rapidement (remise sur le carburant, remboursement et acomptes TICPE ; augmentation du plafond des prêts garantis de l'État ; prise en charge de cotisations sociales ; aide aux structures consommatrices de gaz et d'électricité ; aide exceptionnelle aux éleveurs pour l'alimentation animale), des mesures de moyen terme à construire (ouverture de nouvelles négociations commerciales, production de davantage de protéines végétales et en particulier la valorisation des jachères…), des plans à plus long terme (plan souveraineté alimentaire, énergétique, agricole, azote…)* », liste Arnaud Delestre.



La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a eu lieu le jeudi 19 mai, à Auxerre.

Des dégâts variables face au gel

Comme l'année dernière, le département a été frappé par un épisode de gel les 3 et 4 avril. « *Les minimas de ces deux nuits ont été plus bas qu'en 2021. Nous avons ainsi relevé dans notre réseau de stations météo jusqu'à -7°C* », assure le président de la Chambre. « *Dans les vergers, les dégâts sont très importants mais avec une plus grande variabilité entre les situations qu'en 2021. Les premières estimations font état de 40 à 100 % de dégâts* ».

Dans les vignes, les dégâts sont là aussi variables, allant de 10 à 90 % de bourgeons gelés. « *Cette diversité de situations s'expliquant par un léger retard de développement en comparaison de 2021. De plus, les conditions météorologiques du mois d'avril ont ensuite été relativement favorables et la végétation a redémarré rapidement* ».

Néanmoins, les conséquences finales dans les vignes ne seront mesurables qu'à la fin de la floraison. Avec la sécheresse annoncée qui fait figure d'épée de Damoclès et qui pourrait « *avoir un impact plus grave sur les rendements et les jeunes plants* » que le gel.

La grippe aviaire était également au cœur des sujets évoqués lors de la session. Si l'Yonne n'est pas touchée directement, « *elle n'en reste pas moins impactée par les conséquences d'un confinement pour les exploitations disposant d'élevage plein air (une cinquantaine est concernée dans le département) et par les problématiques d'approvisionnement en caneton et canard prêt à gaver, les élevages naisseurs étant pour beaucoup situés en Pays de la Loire (dans l'Yonne, une quinzaine de producteurs de canards sont présents)* », indique Arnaud Delestre.

Enfin, le président de la Chambre a annoncé que les DDT (directions départementales des territoires) « *sont en phase de test d'une application qui sera mise en place pour la déclaration PAC 2023 (le système de suivi des surfaces agricoles en temps réel : 3 STR). Par cet outil, l'administration informera chaque exploitant lorsqu'une erreur sera détectée et lui donnera l'opportunité de la corriger. Les erreurs pourront être rectifiées sans générer de pénalités financières à condition de respecter les délais impartis* », conclut-il.

Christopher Levé

21 Un 3 septembre à réserver // AGRI'RUN

Un nouvel Agri'Run est en préparation, le rendez-vous est donné le premier week-end de septembre à Billy-lès-Chanceaux.

L'Agri'Run revient cet été, avec de nombreuses surprises et nouveautés concoctées par ses organisateurs. L'évènement se tient samedi 3 septembre sur un nouveau site tout aussi beau et verdoyant que le précédent : la commune de Billy-lès-Chanceaux, entre Saint-Seine-l'Abbaye et Baigneux-les-Juifs. Une nouvelle course à obstacles de 7 km et un trail semi-nocturne de 13 km sont au programme. Nouveautés de cette quatrième édition : une marche de 13 km est proposée aux amoureux de la nature et de la randonnée, une animation est aussi dédiée aux jeunes de 6 à 10 ans (une boucle de 300 m comprenant 10 obstacles à franchir en 10 minutes).



L'impressionnante équipe de bénévoles, lors de la dernière édition à Duesme.

Tarifs préférentiels

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1er avril : comme lors de chaque édition, des tarifs préférentiels sont proposés à celles et ceux qui s'inscrivent le plus en amont. « *L'Agri'Run est un événement sportif de course à pied qui se veut fun et bonne ambiance* », rappelle Florent Moyot, président de l'association organisatrice, « *l'objectif est de s'amuser entre amis, entre collègues, ou en famille. Plus de 30 obstacles sont à franchir, les participants sont invités à se déguiser. Le trail s'adresse quant à lui aux plus sportifs, il est organisé au fond d'un vallon creusé par la Seine. Avec la randonnée et l'animation Kids, nous avons voulu ouvrir notre journée au plus grand nombre. Une grande soirée festive est aussi en préparation, alors n'hésitez pas à réserver dès maintenant* ».

AG

Renseignements : agrirunevent@gmail.com, agrirun.fr ou Facebook : Agri'run.

Bientôt inscrit



Baptiste Poillot, fils d'agriculteur à Thoisy-la-Berchère, a participé à son premier Agri'Run en 2021. Ce jeune homme de 22 ans compte bien rempiler le 3 septembre prochain : *« Un ami m'avait incité à y aller, je ne regrette pas du tout, cette première expérience a été au top ! L'Agri'Run est un rendez-vous à la fois sportif et convivial, organisé d'une manière remarquable par tous ses membres bénévoles. Nous sommes tous chronométrés : nous pouvons courir en tentant d'aller vite, il est aussi possible d'aller à son rythme sans le moindre esprit de compétition. Libre à chacun de parcourir ces 7 km comme il le souhaite, l'épreuve est d'ailleurs accessible à tous. L'an passé, nous étions trempés et pleins de boue à l'arrivée, mais il y a des douches sur place, ce qui nous avait permis de participer à la soirée qui avait suivi. Je ne suis pas encore inscrit à cette prochaine édition mais cela ne saurait tarder. Nous allons recruter du monde avec mon collègue pour tenter d'y aller en groupe ce sera encore plus sympa !»*

// MADE IN VIANDE

58 Le goût de l'envie

La 7e édition des Rencontres Made in viande, organisée par le Comité Régional Interbev Centre-Val de Loire, s'est déroulée du 11 au 18 mai ; l'occasion de (re)découvrir toute une filière !



Antoine Malandre, Ewen Coquillat et Mathieu Flammer lors des Rencontres Made in Viande.

Dans le cadre de la 7e édition des Rencontres Made in viande, orchestrée du 11 au 18 mai par le Comité Régional Interbev Centre-Val de Loire, les exploitations et les centres de formation ouvraient leurs portes au public. Si pour certains ce rendez-vous est devenu une habitude, pour le Campus des métiers de Marzy c'était une première.

Effiler les préjugés

« Nous avons proposé une découverte de notre filière boucherie avec des ateliers de découpe ou encore de présentation de pièces de viande, avec la participation des trois formateurs : Mathieu Flammer, Martial Maublanc et Joël Decoux » détaille Chloé Pasdeloup, chargée de communication au Campus. Mathieu Flammer complète : *« C'est une belle occasion de faire découvrir notre métier ainsi que l'envers du décor tout en montrant qu'il a bien changé ».*

Finesse

Il poursuit : *« Les bouchers d'aujourd'hui sont là pour sublimer la viande, et donc le travail de l'éleveur. Sans eux, nous ne serions pas là et inversement. Par cela, nos professions sont intimement liées ainsi que par l'amour que nous leur portons. Nous travaillons par passion, sans cela autant faire autre choses. Pour la filière boucherie, nous travaillons dans la finesse, afin d'apporter de la joie et du plaisir au client – point indispensable pour réussir. C'est tout ceci que nous essayons d'inculquer aux apprenants de notre formation ».*

Ficeler ensemble

Face à une filière viande ayant des hauts et des bas, Mathieu Flammer insiste : *« le manque de bouchers dans les campagnes peut avoir une incidence sur le nombre d'éleveurs, comme la baisse d'éleveurs a une influence sur la population de bouchers. Encore une fois, l'un ne peut exister sans l'autre et il est nécessaire de continuer notre engagement pour que ces métiers perdurent. Il vaut mieux manger moins de viande mais de meilleure qualité. Et pour cela les élevages Nivernais sont là ».*

L'avenir d'une filière

Durant les rencontres Made in Viande, les élèves ont aussi aidé les formateurs à accueillir les visiteurs, à l'image d'Antoine Malandre, 18 ans, en BP boucher : *« c'est un métier que l'on fait par passion et dans lequel on peut s'épanouir pleinement pour peu qu'on ait l'envie de bien faire. Et parler de ce sentiment avec de nouveaux venus est toujours très enrichissant, pour eux, comme pour nous ».* De son côté Ewen Coquillat, 21 ans, est venu s'informer : *« J'étais en BTS aquaculture mais je ne m'y retrouvais pas. J'ai donc bifurqué pour devenir préparateur en boucherie à Cosne. Je suis à Marzy aujourd'hui car il est important de découvrir toutes les facettes de la boucherie et les formations qui y sont liées ».* Mathieu Flammer conclut : *« Pour cette première édition, nous avons eu environ une dizaine de visiteurs, mais pourquoi pas reparticiper l'an prochain pour en attirer encore plus ? Je suis persuadé que ce métier ainsi que la filière toute entière ont un avenir ».*



C2M

« Hugo M., 14 ans, a envie de faire ce métier et il était ravi et fier d'avoir pu manipuler un rôti durant les rencontres. Voir son enthousiasme nous motive dans notre enseignement » souligne Mathieu Flammer.

En parallèle

Outre l'ouverture des portes du Campus, les exploitations ont aussi joué le jeu comme celles de Muriel Harand et Romaric Gobillot. En effet, pour les 35 enfants de la petite section au CE2 de l'école primaire de Teigny, le 17 mai fut le moment de troquer bancs, pupitres et tableaux noirs pour découvrir : l'élevage allaitant, les soins aux animaux, les cycles naturels animaux et végétaux…

La pédagogie par la vue et le toucher

Dès la descente du car dans la cour de l'exploitation les enfants ont pu voir les veaux téter ; l'occasion pour les tout-petits de reconstituer la « famille » bovine avec la maman vache, le bébé veau ou encore le papa taureau. Pendant cette journée, la pédagogie s'appuyait sur l'observation directe des animaux, des bâtiments, du matériel… Les enfants touchèrent et regardèrent de près, pour comprendre certaines différences, par exemple, entre l'élevage allaitant et l'élevage laitier, entre la paille et le foin, etc. Les ateliers émaillant la journée ont permis aux enfants de faire le lien entre agriculture et alimentation, comme le lait nourrissant les veaux *« qui est amené dans les briques au supermarché »* dit un garçon. Et les enfants ont énuméré les recettes connues avec du lait : fromages, yaourts, pancakes, etc. Après cela, l'atelier crêpe s'imposait pour le goûter !

« Les granules c'est pour le chauffage ? »

Aux abords du tas d'aliments concentrés pour les taurillons, les questions fusent : *« C'est quoi ? » « On peut en manger ? » « J'ai les mêmes chez moi pour chauffer… ».* Romaric et Muriel expliquent alors l'alimentation des différents animaux au fil des saisons ; un moment d'échanges qui a, qui sait, peut-être insufflé des vocations.

Chloé Monget et Lucie Lecointe (FDSEA)

La filière boucherie...

La section boucherie du Campus des métiers de Marzy regroupe trois formateurs et environ 70 élèves. Mathieu Flammer insiste : *« Nous faisons tout pour que chaque apprenant ait de la viande de qualité pour travailler et apprendre ».* Au total, pour fournir une semaine de viande pour deux classes, il est donné aux élèves : 5 kg de porc, 200 kg de veau, 103 kg de mouton et 320 kg de bœuf. *« Nous leur faisons manipuler toutes les viandes, car c'est indispensable pour avoir une formation complète ».* Le Campus orchestre également tous les ans le Concours national de Marzy pour récompenser les qualités des apprentis bouchers.

// JA DE CÔTE D'OR

21 Les rendez-vous s'enchainent

Le réseau des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or se montre très actif en ce printemps. Après le marché des JA de Pouilly-en-Auxois le 14 mai (photo), leurs homologues d'Arnay-le-Duc préparent une soirée festive samedi 11 juin à l'étang de Fouché.

Un bal et une omelette géante sont au programme à partir de 20 heures. Les réservations pour le repas (entrée, plat, fromage, dessert au prix de 14 euros) sont vivement conseillées au 06 70 04 70 38.

Les JA de Sombernon préparent quant à eux la fête de la musique avec une soirée mousse vendredi 24 juin. Le rendez-vous est donné à partir de 19 heures à l'espace de la Brenne. Une restauration (bœuf à la broche) et une buvette seront aussi à disposition (renseignements au 06 58 99 10 60).

Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny seront également de sortie les 4 et 5 juin en s'occupant de la buvette et de la restauration des journées châtillonnaises.



Les JA de Pouilly.

// POUILLY-EN-AUXOIS

21 À chacun son marché



Les jeunes de la maison familiale donne rendez-vous pour leur marché du terroir.

Après les Jeunes agriculteurs de leur canton (le 14 mai au centre-ville), les Secondes *« productions »* de la MFR Auxois sud-Morvan organisent à leur tour un marché de producteurs. Le rendez-vous est donné vendredi 3 juin de 15h à 20h dans l'enceinte de leur établissement. Une vingtaine de producteurs et d'artisans sont attendus, certains exposants étant maîtres de stage des 19 jeunes organisateurs. Une restauration sera proposée sur place, les visiteurs pourront composer eux-mêmes leur menu, au gré des stands. Un barbecue est également programmé pour passer une belle soirée. **Renseignements : page Facebook «MFR Pouilly Liernais – ASM »**

AG

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE

TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION

06 82 85 70 03

Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50

Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes

contact@cumadrainage.com

// RACE BRUNE

21 Des retrouvailles tant attendues

Les journées châtillonnaises reviennent le week-end des 4 et 5 juin, avec le concours de la race Brune, une vente aux enchères, une soirée éleveurs et un concours de jeunes présentateurs.



Virginie Brion.



Mickaël Clerget.



Les éleveurs du syndicat départemental, réunis en assemblée générale le 17 mai au Gaec Colson, à Moloy.

La dernière édition date de 2019. Trois ans, ça fait long, très long. Les éleveurs de race Brune ont d'autant plus envie de se retrouver les 4 et 5 juin pour leur grand concours de Châtillon-sur-Seine. L'évènement part déjà sur des chapeaux de roue avec près de 40 élevages et 140 animaux inscrits. *« Nous sommes sur de très bonnes bases, le record ne doit pas être bien loin »*, observe Alain Terrillon, président de la Fédération Gen Brune, qui souligne une très belle implication des Côte-d'Oriens mais aussi de leurs collègues de l'Ain, d'Alsace, de Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Saône et du Nord. *« Ce regain de motivation après ces deux années presque mortes en terme d'évènements est une grande satisfaction, nous avons besoin de retrouver notre traditionnelle cohésion. La Brune est attractive pour un tas de raisons, y compris par l'ambiance qui règne autour des rings »*, souligne l'éleveur du village de Griselles. Mickaël Clerget, président du syndicat départemental, partage ce même optimisme: *« Tout le monde a répondu à nos invitations, y compris les sponsors. La mobilisation s'annonce exemplaire. Merci encore à la ville de Châtillon, qui nous accorde une nouvelle fois sa confiance. En ce qui concerne les concours, nous avons allégé les critères d'entrée pour mobiliser un maximum de monde, nous avons par exemple retiré les contraintes de production sur les génisses, il s'agira d'un Open. La région Est sera très bien représentée, la convivialité et l'esprit de famille seront là!»*.

Emplettes et restauration

La vente aux enchères débutera après les concours, à 18 h 30. Onze lots sont à acquérir. Benoît Colson, président de Brune Expansion, annonce une très haute valeur génétique: *« Thomas Gérouville, technicien à BGS, n'a retenu que de la qualité dans la sélection qu'il a réalisée. Il y a des embryons, des génissons, des génisses pleines et des vaches en lactation. La mise à prix variera selon les catégories »*. Alain Terrillon salue le travail de Brune Génétique Services: *« ces différents lots sont au top de la morphologie et au top des index, peu de personnes auraient laissé partir de tels joyaux de leur élevage. Cette mise à disposition est à saluer. Espérons désormais que les personnes qui ont joué le jeu soient dignement récompensées lors de la vente, avec de belles enchères »*. L'ultime rendez-vous de ce 4 juin sera la soirée entre éleveurs, très attendue elle aussi. Un buffet dinatoire convivial et festif est proposé sur réservation. Nul doute que les éleveurs sauront arroser dignement l'évènement après deux années d'abstinence... Le concours des jeunes présentateurs sera le point d'orgue du dimanche 5 juin, avec des animations à destination des plus jeunes générations, qui assureront l'avenir de la race dans les prochaines années.

Infos pratiques

Le programme10 h: concours génisses et championnat, 11 h 45: remise des prix spéciaux, 12 h: visite officielle/repas, 13 h 30: concours vaches (championnat espoir, jeune), 17 h 15: championnat adulte, 17 h 30: grande championne, 17 h 45: challenge inter-départemental, 18 h 30: vente aux enchères, 21 h: soirée des éleveurs. Dimanche 5 juin, 14 h: challenge jeunes présentateurs, animations grand public, défilé des enfants.

Les lots de la vente

Lot 1: deux embryons Tamboy P séxé ou A1 conventionnel, lot 2: deux embryons Rockeur sexé sur la famille Majesté, lot 3: Tenebreuse (Optimal x Penombre TB85), lot 4: Salerne (Parmesan x Antonov Palerme B+84), lot 5: Store (Pactole x Payssli Inodore B+84), lot 6: Solsiane (O Malley x Jeroboam Oliane B+83), lot 7: Sampa (Tu SG x Superstar Patience TB85), Religieuse (Melchior x Verdi Lunineuse B+84), lot 9: Reinette (Lennox x Coquin Nuisette TB85), lot 10: Ramure (Malcom x Lacker Nounou B+84), lot 11: Racine (Bays x Jaguar CH note B+84). Informations sur les lots: 06 80 00 95 11, thomas.gerouville@union-bgs.com

AG

Point conjoncture

Les effectifs de vaches brunes ont légèrement fléchit ces derniers mois en Côte-d'Or. *« Les élevages existants sont au taquet et ne peuvent plus absorber ni se répartir les productions qui arrêtent »*, fait remarquer Mickaël Clerget. Les remises aux normes et réinvestissements pour loger davantage de vaches deviennent plus que limités avec des prix de matériaux qui explosent. L'éleveur de Courcelles-Frémoy se préoccupe également de l'avenir du lait bio: *« Je suis moi-même concerné... Beaucoup d'éleveurs s'interrogent devant des écarts de prix qui se réduisent comme peau de chagrin entre le conventionnel et le bio. Les contraintes administratives, de bien-être animal et tout ce qui entre dans le cahier des charges de l'agriculture biologique posent de plus en plus questions, qui restent sans réponses. Les éleveurs doivent là aussi réinvestir mais ne le peuvent pas. Pour ne rien arranger, le cahier des charges bio a été réécrit cette année et comporte de nouvelles contraintes... Le lait bio a-t-il encore de l'avenir? Quelle sera la situation dans six mois? Même nos techniciens ne peuvent pas nous répondre »*.

En famille

Virginie Brion, éleveuse à Villotte-sur-Ource, sera présente avec son compagnon Richard ainsi que leurs filles Elsa et Emmy: *« Nous emmenons deux vaches et trois génisses. Elsa et Emmy participeront au concours des jeunes présentateurs, elles y vont depuis qu'elles sont toute petites et ont vraiment hâte d'y être après l'annulation des deux dernières éditions! Nous sommes déjà allés le 15 mai à la fête du lait à Fromenteau avec une vache montbéliarde, nos filles ont également pris part aux concours de présentation. Ce sont de très bons moments, cela fait du bien de ressortir dans de tels évènements entre éleveurs, l'ambiance entre copains nous avait beaucoup manqué depuis tout ce temps! »*. Les membres de la SCEA des 4 Chênes remercient d'avance Théo Maitrot, jeune de Louesme et apprenti à la MFR de Quetigny, qui assurera la traite des vaches durant ce concours.

// RÉSEAU SAGIR

21 Tous concernés!

Créé en 1986, Sagir est un réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres.

Sagir s'appuie sur une coordination entre les fédérations des chasseurs (FDC) et l'Office français de la biodiversité (OFB), anciennement office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). L'information de ce réseau provient principalement d'un réseau d'observateurs de terrain, acteurs de la faune sauvage principalement, mais aussi de tout citoyen. Ce réseau est important pour détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles dans la faune sauvage, surveiller l'évolution des maladies déjà présentes et détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques. Sagir est aussi au service de la protection de la santé de l'homme.

Découverte d'un cadavre d'animal sauvage

Si la cause de mort est évidente, par exemple si la découverte a été faite à moins de 50 mètres d'une route, la probabilité d'une mortalité suite à un choc avec un véhicule est importante et limite son caractère suspect. Laisser le cadavre sur place. S'il s'agit d'un gros animal (> 40 kg), contacter le maire de la commune, qui demandera la collecte du cadavre par l'équarrissage Atemax (service public pour les animaux sauvages). Si la cause de mort paraît suspecte, prendre contact avec la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or en semaine (03 80 53 00 75) ou l'Office français de la Biodiversité le week-end (03 80 29 43 91). Ces derniers se chargeront de la collecte et du transport du cadavre au laboratoire départemental de la Côte-d'Or, pour analyse. Il est important de noter le plus d'informations possibles, notamment le lieu et la date de la découverte, afin de donner ces renseignements au réseau Sagir. Selon les consignes données par la FDC ou l'OFB, vous pourrez, après avoir mis des gants pour vous protéger, déposer le cadavre dans un sac plastique, sans le dépecer ni l'éviscérer puis le placer au frais mais en évitant de le congeler. Les frais d'analyses sont pris en charge par la fédération des chasseurs. Vous serez tenus informé des résultats.

Communiqué GDS

// COHÉSION

58

« Les étangs sont une chance pour la nature s'ils sont bien gérés »

L'assemblée de l'association Étangs de France Nivernais Morvan avait lieu le 6 mai dernier. Outre les votes habituels, un autre point a été mis en avant.



Un étang en pleine vidange.



CERD – Sauvigny les Bois

Pour Jean de Gesnais : *« la pisciculture n'est plus un métier possible dans la Nièvre à cause de la présence des cormorans ».*

« Les étangs nivernais sont une chance dont il faut avoir conscience » insiste Jean de Gesnais, président de l'association Étangs de France Nivernais Morvan avant d'ajouter *« lors de notre assemblée générale nous nous sommes posé nombre de questionnements sur la réserve en eau, la réglementation et la valorisation des étangs. Tout cela mis bout à bout nous sommes arrivés à une conclusion ou du moins à une demande de rassemblement ».*

Une valorisation

Pour avoir tous les éléments en main, il faut débuter par l'intérêt des étangs : *« les avantages qu'ils procurent en matière de biodiversité, il faut rappeler qu'ils peuvent aussi être valorisés touristiquement, que ce soit pour des locaux ou non. Pour les exploitants qui ont des étangs, c'est une manière de rentabiliser une autre facette de leurs terres, comme ils peuvent le faire avec les gîtes ».* Un étang doit être vidangé régulièrement, les ouvrages doivent être entretenus, ils doivent être chaulés périodiquement.

De fil en anguilles

« Les enjeux sont multiples et s'articulent autour de quatre points. Le premier est la propriété de l'eau. Si l'étang en question n'est pas relié aux eaux publiques, alors le propriétaire du sol est aussi celui de l'eau et donc des poissons. Dans ce cas-là, les entreprises intervenant pour l'entretien peuvent prélever leur marge sur les poissons. Mais, pour qu'il y ait poissons, il faut éviter les prédateurs majeurs. Voici le second point, avec la prolifération des cormorans dans la Nièvre engendrant une baisse de la population de poissons. Majestueuse certes, cette espèce n'ingurgite pas moins de 500 g de poisson par jour. Au total, en Europe, cela équivaut à 1000 tonnes de poissons par jour. Si d'autres pays de l'Union Européenne ont des méthodes de prélèvements très drastiques, en France, la seule façon de lutter est d'obtenir des quotas de tirs très administratifs. Outre le fait que cela soit inefficace, cette méthode effraie également les autres oiseaux – peu recommandable pour la biodiversité. Face à ce fléau non maîtrisable en l'état, les étangs se retrouvent donc sans poisson, et, par là même, sans valeur économique exploitable pour le tourisme de pêche – laissant les propriétaires plus ou moins démunis pour la valorisation. En plus de ceci, s'ajoute la cartographie des cours d'eau. Et c'est là notre quatrième point, et le plus épineux ».

Incompréhension

« Les instances appliquant la définition des cours d'eau prennent uniquement en compte le code de l'environnement, en oubliant totalement le code civil et donc, par découlement, des droits des propriétaires. Nous nous sommes aperçus que la définition des cours d'eau, par ces fameuses instances, était très aléatoire et ne suivait pas les critères de base : le débit ou encore la présence d'une source. Autre incohérence, pour recenser les cours d'eau, les visites terrains ne sont pas le support principal. Elles interviennent uniquement lorsqu'il y a litige. Dans certains cas, il y a un illogisme flagrant considérant des fossés comme des cours d'eau. À cause de tout cela, une fois qu'un cours d'eau est défini comme tel, il est complexe pour le propriétaire d'entreprendre quoi que ce soit et il ne se retrouve plus propriétaire du poisson. La politique autour de l'eau dans son ensemble ne prend pas en compte la réalité du terrain engendrant un dialogue impossible entre les parties. De ce fait, nous appelons tous les propriétaires terriens ayant un doute sur la classification de leurs cours d'eau ou de leurs étangs à nous contacter afin de rassembler toutes les demandes pour mener une action collective afin de faire valoir nos droits ».

Chloé Monget

Invités

Étaient présents lors de l'assemblée générale : Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre ; Patrice Perrot, député de la Nièvre ; Aude Wallet, URCIAP ; Dominique Lefebvre, CFPPA du Morvan ; Alban de Montigny, président des sylviculteurs ; Michel de Beaumesnil, représentant des propriétaires ruraux ; Maître Blanchecotte, avocat au barreau de Nevers ; Anne-Marie Chêne, conseillère départementale (canton de Cosne-Cours-sur-Loire).*
***Liste non exhaustive.**

Renseignements : Jean de Gesnais à gesnais@wanadoo.fr ou 06 22 29 19 22 ou le CERD à cerd@wanadoo.fr ou au 03 86 85 02 10.

89

L'Yonne placé en vigilance

// SÉCHERESSE

Avec les fortes chaleurs des dernières semaines, la préfecture de l'Yonne a d'ores et déjà placé le département en vigilance sécheresse afin d'anticiper une éventuelle aggravation de la situation.

C'est une habitude dont se passeraient bien les agriculteurs. Depuis plusieurs années, l'Yonne connaît d'importantes sécheresses de longue durée.
Les déficits pluviométriques à l'hiver 2021 et au printemps 2022 n'ont pas favorisé la recharge des nappes souterraines et les températures estivales du mois de mai ont fait baisser les débits des cours d'eau. *« Compte tenu des prévisions qui indiquent une dégradation future de la situation hydrologique, une vigilance s'impose à l'égard de la ressource en eau »*, indique la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué.

Informer et sensibiliser les élus et la population

Ainsi, dans la mesure où des seuils d'alerte sont susceptibles d'être franchis, le préfet de l'Yonne a décidé de placer le département en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral. Cette mesure d'anticipation vise notamment à informer et sensibiliser les élus, les usagers concernés et la population de la situation actuelle de la ressource en eau. *« Le franchissement des seuls d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise imposerait la prescription de mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés »*, continue la préfecture. Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État et le dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique.
Le préfet invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, en limitant par exemple les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie.

Christopher Levé



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// VITICULTURE

89

Une « lutte » gagnante face au gel

La FDAC a organisé son assemblée générale ordinaire, le jeudi 19 mai, à Beine. À cette occasion, un retour sur le millésime 2021 et sur le début du millésime 2022 a été fait. Un point sur les travaux en cours de la cité des vins était également à l'ordre du jour, de même que l'avancement de la demande de la hausse du rendement buttoir.

« *L'année culturale de 2021 fut bien compliquée pour tout le monde* », débute Adrien Michaut, président de la FDAC (fédération de défense de l'appellation Chablis), lors de son assemblée générale ordinaire. « *Après une semaine très chaude fin mars, une vague de froid est venue une nouvelle fois geler le vignoble. Une première nuit glaciale, puis c'est la neige qui est tombée et a détruit les quelques bourgeons résistants. Malgré tous les efforts fournis par les vignerons, les dégâts ont été immenses* ».

Résultat, des vendanges historiquement faibles et le moral au plus bas pour les vignerons, qui ont eu peur de voir le scénario se répéter cette année lors des nuits de gel début avril. Si des dégâts sont à constater, ils restent limités dans l'ensemble, grâce au travail des viticulteurs et de leurs équipes. « *La lutte ne fut pas vaine, les résultats sont là* », assure Adrien Michaut. « *Après le millésime 2021, beaucoup de viticulteurs se sont remis en question, à la fois sur les pratiques de taille et en investissant dans des moyens de protection innovants. Ces nouvelles ou anciennes techniques sont maintenant indispensables pour pérenniser nos exploitations et cela fonctionne* ».

Vers une hausse du rendement butoir ?

Aussi, conscients que les assurances récoltes arrivent en bout de course, le conseil d'administration de la FDAC a demandé au comité régional de l'INAO (institut national de l'origine et de la qualité) une hausse du rendement butoir de 5 hl/ha, sur les AOC Petit Chablis, Chablis et Chablis premier cru, afin de remédier au manque de récoltes futures « *et de ne pas jeter de belles récoltes comme cela a dû être le cas en 2018* » (aujourd'hui, les vignerons ne peuvent pas stocker plus que 70 hl/ha, ndlr). « *Le 12 mai dernier, notre demande a été étudiée par le comité et celle-ci a été validée. La décision finale revient maintenant au comité national de l'INAO* », indique Adrien Michaut.



Plus de 200 adhérents de la FDAC étaient présents lors de ce rendez-vous.

L'assemblée générale de la FDAC était enfin l'occasion de parler de la cité des vins, en construction sur trois sites Bourguignons : Beaune, Chablis et Mâcon. Le projet total est d'un investissement de 22,5 millions d'euros (14,5 millions d'euros pour Beaune, 4,3 millions d'euros pour Mâcon et 3,2 pour Chablis). Jean-François Bordet, président de la commission chablis au bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), a rappelé que « *la cité des vins a pour objectif de faire découvrir les vins aux visiteurs et de les renvoyer après dans les chais et caveaux des vignerons. Car le but premier est de faire venir du monde dans les domaines* ». L'ouverture de la cité est programmée pour mars 2023, simultanément sur les trois sites.

Christopher Levé

Le renouvellement du CA

Lors de l'AG ordinaire de la FDAC, le renouvellement du conseil d'administration a été effectué. Sont réélus Valérie Beaufumé, Sandra Bouchard, Yannick Collon, Jean-Paul Durup, Adrien Michaut et Thierry Mothe. À noter que Camille Balacey est également élu et intègre pour la première fois le CA

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

58

AMOMA 58 : retour de l'activité

L'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA) de la Nièvre tenait son assemblée générale à Varzy le 13 mai dernier.

Alain Escurat, président de l'AMOMA 58, a débuté l'assemblée générale de l'association par la tenue d'une minute de silence pour ceux ayant disparu l'an dernier. Suite à l'émotion, il a rappelé : « *nous sommes fiers de nos valeurs et les portons avec dignité, tout en restant dans l'humilité pour soutenir notre ordre et notre profession* ».

Jeunesse

Cet engagement passe par divers axes, comme les aides attribuées aux élèves des établissements scolaires agricoles de Saint-Saulge et Challuy pour des voyages de découverte en Chine et aux USA : « *il est nécessaire d'investir dans l'avenir en proposant à ces jeunes une ouverture sur le monde agricole à l'international* » pointe Alain Escurat tout en ajoutant : « *sans perdre de vue les initiatives nivernaises qui sont à mettre en avant !* ».

Activités passées

Outre cela, un récapitulatif des activités de l'Association a été fait avec, pour rappel, la visite du Parlement européen, celle du cimetière du Père Lachaise ou encore celle de l'entreprise Ponge à Guipy. « *Notre force est de proposer des sorties diverses et variées afin de toujours rester curieux du monde qui nous entoure tout en satisfaisant un plus grand nombre* » détaille Alain Escurat. Malheureusement, la crise sanitaire faisant, les sorties de l'association ont été moins prolifiques l'an dernier.

Cotisations et avenir

C'est d'ailleurs pour cette raison que les frais de cotisations avaient été abaissés : « *il nous paraissait normal que les adhérents aient une ristourne puisque nous n'avons pu avoir autant de sorties que prévues* ». Pour cette année, et la suivante, les frais reviennent donc à un tarif « *normal* » de 30 euros. Une fois le rapport financier validé, le programme 2022 a été présenté, avec notamment la visite du Cadran Noir à Saumur (les 22 et 23 octobre) ou encore la découverte du SDIS. Pour terminer la rencontre, Alain Escurat a tenu à remercier Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre, pour sa venue, ou encore Gilles Noël, maire de Varzy, pour son accueil. Le président conclut : « *l'agriculture nivernaise est notable et de qualité, c'est pourquoi nous allons nous atteler à obtenir plus de méritants dans les années à venir* ». Pour clôturer l'assemblée générale, les adhérents ont pu visiter l'entreprise David Lange à Varzy, fabriquant de meubles contemporains pour Roche Bobois.

Chloé Monget

Présentation

Afin de faire découvrir les initiatives nivernaises, Mélinda Corne fut invité à présenter son entreprise : la ferme équestre de Poifond à Varzy. Outre la pension de chevaux proposée ou les cours particuliers ou collectifs, elle organise également des séances de médiation animale (notamment dans les Ehpad) ou encore d'accueil de personnes en situation de handicap. Installée depuis 2017 avec 5 poneys, elle en possède aujourd'hui 53 qui vivent dehors à l'année. Sa clientèle est âgée de 2,5 ans pour le plus jeune cavalier à 77 ans pour le doyen. Renseignement au 06 82 13 47 59 (Mélinda Corne) ou via le formulaire en ligne sur : https://ferme-equestre.com/



Une quarantaine d'adhérents de l'AMOMA 58 étaient présents pour l'assemblée générale.

// EN BREF

Élections législatives

L'agriculture au centre du débat

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or organisent des rencontres avec les candidats aux législatives pour échanger sur les enjeux pour l'agriculture départementale. Cinq rendez-vous sont programmés, dans une ferme de chaque circonscription. Première circonscription : mercredi 1er juin à Hauteville (8 h 30 à l' EARL Franet Frères), deuxième circonscription : jeudi 2 juin à Arceau (9 heures à l'EARL Salin Jean-Yves), troisième circonscription : mercredi 1er juin à Genlis (9 heures chez Christophe Bathelier), quatrième circonscription : vendredi 3 juin à Gissey-sous-Flavigny (9 heures au Gaec de l'Épluvier), cinquième circonscription : vendredi 3 juin à Montmain (9 heures chez Matthieu Faivre). À l'occasion de ces temps d'échanges, il sera proposé aux participants de signer la Charte d'engagement de défense de souveraineté alimentaire. Participation à confirmer à la FDSEA (03 80 68 67 67, accueil@fdsea21.fr).

// À L'ÉTRANGER

58

Afdi : une vision internationale

Le 10 mai dernier, l'association de solidarité internationale, Agriculteurs français et développement international (Afdi) tenait son assemblée générale à Challuy dans la Nièvre.



Durant la rencontre, de nombreuses interventions sont revenues sur la définition du mot « local » qui selon certains s'exprime en dizaine de kilomètres, par région pour d'autres ou encore par pays.

Durant l'assemblée générale de l'association de solidarité internationale, Agriculteurs français et développement international (Afdi), c'est une vision d'ensemble qui a été dépeinte par les différents intervenants à la table ronde ayant pour thème : Circuits-courts au Nord comme au Sud, quels enjeux ?

Localement

Afin que ce sujet soit ancré localement, les élèves en BTS PA 2 du lycée Nevers-Challuy furent invités à présenter les résultats de leur enquête sur la viande bovine en circuits-courts dans la Nièvre via des réponses collectées auprès d'éleveurs, de bouchers, de consommateurs, GMS ou encore de restaurateurs. S'ils regrettent de n'avoir pas eu autant de réponses que désiré, certains constats se sont tout de même dessinés. Ainsi, ont été mis en lumière l'opposition entre circuits-courts et hard discount, l'importance de la communication pour que les circuits-cours soient rentables, le circuit-court synonyme de qualité en termes d'image ou encore de respect du bien-être animal, le retour aux habitudes d'approvisionnement en GMS après le confinement délaissant, de ce fait, les circuits-courts, le caractère contradictoire des réponses, en particulier des consommateurs, par rapport à leurs actes d'achat et enfin la définition floue d'un produit dit «local».

Des outils

Face à cela, les intervenants de la table ronde étaient conviés à réagir. Christelle Martin, responsable de pôle Diversification - Formation à la Chambre d'agriculture de la Nièvre a expliqué qu'en *« France divers canaux de communication permettent de regrouper les informations pratiques des producteurs afin de leur offrir une bonne visibilité auprès du grand public, comme J'veux du local ou encore Bienvenue à la ferme »*. Amélie Vincent, présidente du Drive Fermier 58 a insisté sur le fait que : *« pour réaliser des projets communs, comme le Drive fermier, il faut une véritable volonté des participants et des consommateurs. Sans ces deux ingrédients, c'est souvent voué à l'échec »*. De son côté Maxime Albert, chargé de mission Alimentation de proximité au Conseil départemental de la Nièvre, rebondit : *« les ateliers de transformation, les outils d'abattage locaux ou encore les initiatives comme le Drive fermier sont une des clefs pour réussir le Plan Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour but de développer la consommation des Nivernais en produits locaux en vue d'augmenter les productions agricoles et alimentaires »*. Pour rappel, ce PAT est engagé depuis environ 4 ans dans la Nièvre.

Au Sud

La table-ronde a également donné lieu à l'intervention de l'union de coopérative laitière Rofama, partenaire d'Afdi dans le Sud de Madagascar, qui valorise de lait de ses éleveurs membres à travers la transformation et la commercialisation locale de ses produits. C'est important de le mentionner pour parler d'une AG d'Afdi.

Quelques éléments : l'objectif premier de Rofama est une meilleure rémunération des éleveurs via son activité et le lait étant un produit cher, l'union vise une clientèle assez aisée mais également la restauration et l'hôtellerie. Face à la prépondérance du lait en poudre dans les usages, Rofama table sur un lait local et authentique pour séduire la clientèle, friande de produits laitiers artisanaux. Les facteurs de réussites de Rofama sont sa cohésion coopérative grâce au suivi des éleveurs, le sens du collectif de ses dirigeants, son contrôle-qualité et ses campagnes de communication via des canaux variés (radio, TV, foires, brochures). Ses problématiques sont la faible productivité des vaches et le grand écart de collecte entre saison des pluies et saison sèche, faute de fourrage.

Définir ses désirs

Pour Joël Magne, retraité de l'enseignement agricole du lycée agricole Marmilhat (63370 Lempdes) et vice-président AFDI Aura (Agriculteurs Français et Développement International Auvergne Rhône-Alpes), *« la grande question que ce soit au nord ou au sud reste : que désire-t-on vraiment ? Entre une sécurité alimentaire, une autosuffisance alimentaire ou une souveraineté alimentaire ? »* avant d'ajouter : *« La troisième impliquant les deux autres ainsi que la dimension socio-culturelle propre à chaque nation, en préservant le patrimoine des terroirs et le dynamisme des territoires »*. Il a ainsi rappelé *« l'importance des agricultures familiales pour concourir à cette souveraineté alimentaire et les limites de l'agriculture de firme quand elle est synonyme de standardisation, de spéculation court-termiste et de domination économique »*.

L'agriculture partout

Il poursuit : *« il faut reconnaître que le paysan est noble partout et qu'il peut nourrir sa population. Si on met de l'agriculture dans chaque petite région du monde, dans chaque village, etc., il y aura forcément un circuit-court qui se mettra en place. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de soutenir des projets de développement agricole, en France, ou dans les pays les plus pauvres, comme le fait le réseau Afdi depuis sa création. Aujourd'hui, nous allons nous heurter à une crise alimentaire mondiale, et il est nécessaire de repenser tout le système. Et, dans ce changement, le Sud a beaucoup à nous apprendre, sur le changement climatique notamment que les exploitants expérimentent depuis des dizaines d'années. Il y a une diversité d'agriculture qu'il faut mettre en avant afin de réfléchir, ensemble, aux problématiques qui s'imposent pour trouver des solutions »*. Stéphane Aurousseau, animateur de la table ronde pour l'occasion, conclut : *« Pour reprendre les mots d'André Valadier (qui s'est battu avec ses pairs pour la préservation et la mise en valeur des productions de l'Aubrac), il faut rassasier, réjouir, rassurer et j'irai plus loin en disant qu'il faut réparer… C'est-à-dire, réparer la relation du consommateur à son repas via l'éducation et la sensibilisation, à cette cérémonie du repas où l'on dégustait les aliments en prenant son temps. Une fois que ces quatre points seront remplis, on aura gagné un pari : nourrir tout le monde avec des produits du coin »*.

Chloé Monget / AFDI

Réflexions

Les échanges ont aussi porté sur la définition du terme « *local* », en termes de géographie ou de nombre d'intermédiaires mais également en termes relationnels : cette *« proximité de cœur »* et ce lien de confiance entre consommateurs et monde agricole que beaucoup recherchent dans les circuits-courts. Enfin, les échanges se sont intéressés aux perspectives d'évolution des circuits courts dans le contexte international actuel, où la souveraineté alimentaire réapparait comme un enjeux de sécurité nationale et communautaire. À quelles échelles territoriales penser la souveraineté et les échanges agroalimentaires et avec quelles logiques de production, d'approvisionnement et de commercialisation ?

Portes ouvertes
Samedi 4 juin de 9h à 17h



Un lycée proche du territoire pour répondre aux attentes du marché

De la 4e au BTS dans l'Agroéquipement (apprentissage dès la 1ère Pro)

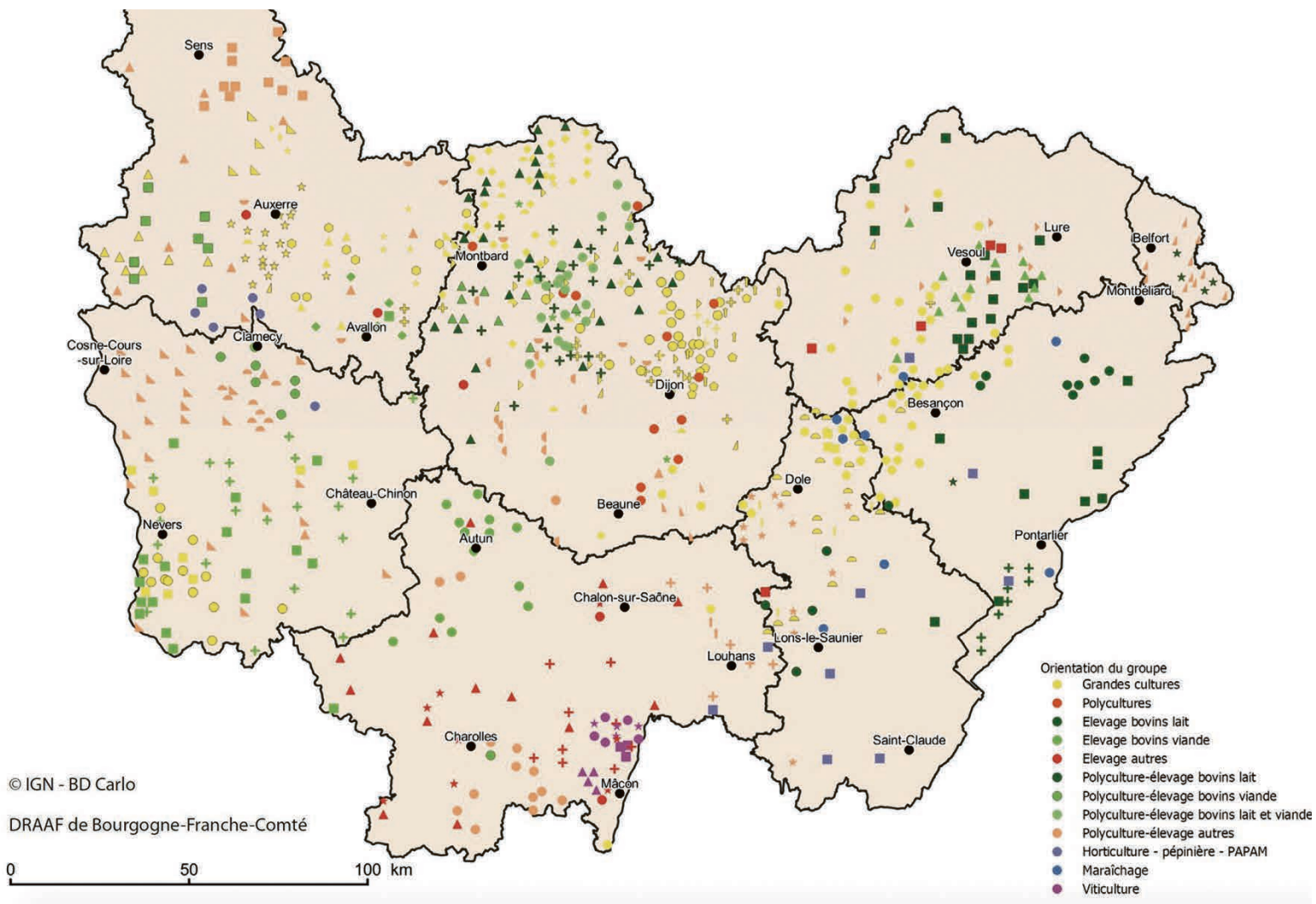
Cœur de Nièvre LYCÉE PROFESSIONNEL GROUPE SOS

Antenne du CFA de la Nièvre
Place Dom de Laveyne — 58330 SAINT-SAULGE
Tél. 03 86 58 33 87
contact@lyceecoeurdenievre.fr - lyceecoeurdenievre.fr

// AGROÉCOLOGIE

En Bourgogne-Franche-Comté, des groupements très impliqués

Trois catégories de groupements agricoles travaillent et réfléchissent à de nouvelles pratiques, depuis plus de dix ans. En voici la « photographie » sur notre région.



IGN-Draaf BFC)

Parmi les collectifs proposés, les plus répandus en Bourgogne-Franche-Comté sont les Groupements d'intérêt économique en environnemental (GIEE) qui regroupent près de 1000 exploitations.

Si l'agroécologie, qui réclame de nouvelles pratiques et des approches culturales parfois inédites, est une nécessité, du point de vue de l'environnement, elle est aussi un terrain d'expérimentation passionnant pour qui souhaite s'y impliquer. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), de nombreux agriculteurs ont fait le choix, ces dernières années, de s'investir dans ces domaines. Mais le faire seul peut s'avérer complexe ou improductif.

D'où l'intérêt de travailler en groupes. C'est pour faciliter ces regroupements que le ministère de l'Agriculture a, en 2011, créé trois dispositifs : les fermes Dephy, les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et les groupes 30 000.

Dans une publication récente, Agreste, organisme de la statistique agricole, a recensé la traduction concrète de ces différents dispositifs en BFC. Grâce à eux, des agriculteurs regroupés autour de porteurs de projets peuvent demander un financement pour accompagner un changement de pratiques sur une thématique.

Près de 1300 exploitations impliquées

Au 1er janvier dernier, en BFC, ces dispositifs comptaient une petite centaine de groupes engagés dans lesquels on recensait près de 1300 exploitations. Des agriculteurs peuvent être engagés dans différents groupes en même temps. Ce sont les GIEE qui fédèrent le plus d'exploitations (953).

Dans le détail et sur notre région, les fermes Dephy (164 exploitations en production végétale) ont obtenu 602 000 euros de financement, dont 75 % provenant de l'État. Ce dispositif permet de tester, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires, tout en étant viables économiquement et socialement. Avec l'appui d'un ingénieur réseau, les groupes Dephy, composés d'une dizaine d'agriculteurs, doivent créer des références locales et communiquer sur les systèmes créés. La campagne 2016-2021 a mobilisé 3000 fermes au niveau national. Un nouvel appel à projets a été lancé en 2021 pour permettre à 2000 fermes, déjà inscrites dans la démarche ou nouvellement engagées, de poursuivre le travail sur la réduction des produits phytosanitaires sur la période 2022-2026. En BFC, 164 fermes ont été sélectionnées pour cette nouvelle campagne. La majorité des exploitations engagées dans les fermes Dephy sont en grandes cultures, polycultures et polyélevage (43 % du total).

Renforcer des pratiques

Du côté des GIEE, ils disposent d'une enveloppe budgétaire moyenne annuelle de 345 000 euros et rassemblent 953 exploitations régionales. Ces collectifs d'agriculteurs s'engagent dans le but de renforcer la durabilité de leurs pratiques. Ces agriculteurs sont accompagnés par un animateur. Ces collectifs visent des objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Leurs thématiques de travail sont plus larges que pour les fermes Dephy, centrées sur la réduction du recours aux produits phytosanitaires. Les GIEE s'engagent sur plusieurs années et avec des partenaires (coopératives, Chambres d'agriculture, distributeurs, collectivités, parcs naturels…). En BFC, 63 GIEE existent. En majorité, ils se partagent entre grandes cultures (36 %) et polycultures-polyélevage (33 %). Les thématiques les plus présentes dans les différents groupes sont l'agriculture biologique et l'autonomie alimentaire des élevages. Troisième catégorie de groupement agroécologique présent dans la région : les 30 000. 18 groupes existent, qui fédèrent près de 200 exploitations, avec un financement moyen de 334 000 euros par an.

Ces groupes ont été créés en 2016, au moment du lancement du plan Ecophyto 2. L'idée de base était de multiplier par dix le nombre de fermes impliquées dans les groupes Dephy. Les agriculteurs sont ici accompagnés pendant 1 an en émergence, ou 3 ans une fois reconnus par un animateur sur des projets de re-conception de leur système agricole.

Ils s'inspirent des systèmes agricoles testés et approuvés dans le cadre des fermes Dephy et des GIEE afin de les appliquer sur une plus grande échelle. Chaque groupe comprend entre 10 et 20 agriculteurs et est accompagné par des Chambres d'agricultures, des coopératives ou des associations. Au sein des 30 000, la majorité se répartie entre les exploitations en grandes cultures et polyélevage (45 %) et la viticulture (40 %).

Berty Robert, avec Agreste



Agreste BFC

Depuis 2011, trois types de collectifs s'offrent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager dans l'agroécologie.

// ÉVÈNEMENT

03 Le Salon de l'herbe et des fourrages de retour

Le Salon de l'herbe et des fourrages se tiendra les 1er et 2 juin à Villefranche-d'Allier dans l'Allier.

Cette édition signe le retour post-covid-19 de ce temps fort qui aborde toutes les questions des éleveurs, de la graine à la ration. Le Salon de l'herbe et des fourrages est en effet l'unique rendez-vous agricole aux champs organisé dans le centre de la France. Il se déroule chaque année, alternativement au cœur des trois grands bassins d'élevage français : l'Ouest à Nouvoitou (Ille-et-Vilaine), le Centre à Villefranche-d'Allier et l'Est à Poussay (Vosges). En raison du Covid, les deux dernières éditions ont été annulées.

Autant dire qu'après trois années d'absence le salon est attendu. Pour cette nouvelle édition, 150 marques représentées par les fournisseurs nationaux du secteur effectueront des démonstrations de matériels et de produits sur plus de 30 ha. Les visiteurs découvriront également la plus grande vitrine fourragère de France, sur 2 ha.

Au pré du réel

« Nous nous positionnons comme un salon complémentaire aux grands rendez-vous que sont le Space et le Sommet de l'Élevage. Il y a une véritable demande de la part de l'éleveur qui souhaite voir les produits qu'il utilise ou achète en conditions réelles d'utilisation. Que ce soit les matériels mais aussi les semences qu'il choisit. Il faut donc le présenter au moment le plus adapté, au moment de la récolte », explique Frédéric Bondoux, président de Profield Events, société organisatrice du Salon de l'herbe et des fourrages. La cible principale du salon demeure l'éleveur de bovins, ovins et caprins. *« Ces dernières années, nous avons accueilli davantage de visiteurs travaillant dans la distribution notamment des intrants. Les entreprises de travaux agricoles comptent également parmi nos visiteurs, mais c'est une période où ils ont beaucoup de chantiers »*, précise Frédéric Bondoux. Reste que le cru 2022 sera placé sous le signe du renouveau de l'enjeu de l'autonomie alimentaire du troupeau avec un focus spécifique sur le programme Cap Protéines.

Sophie Giraud-Chatenet

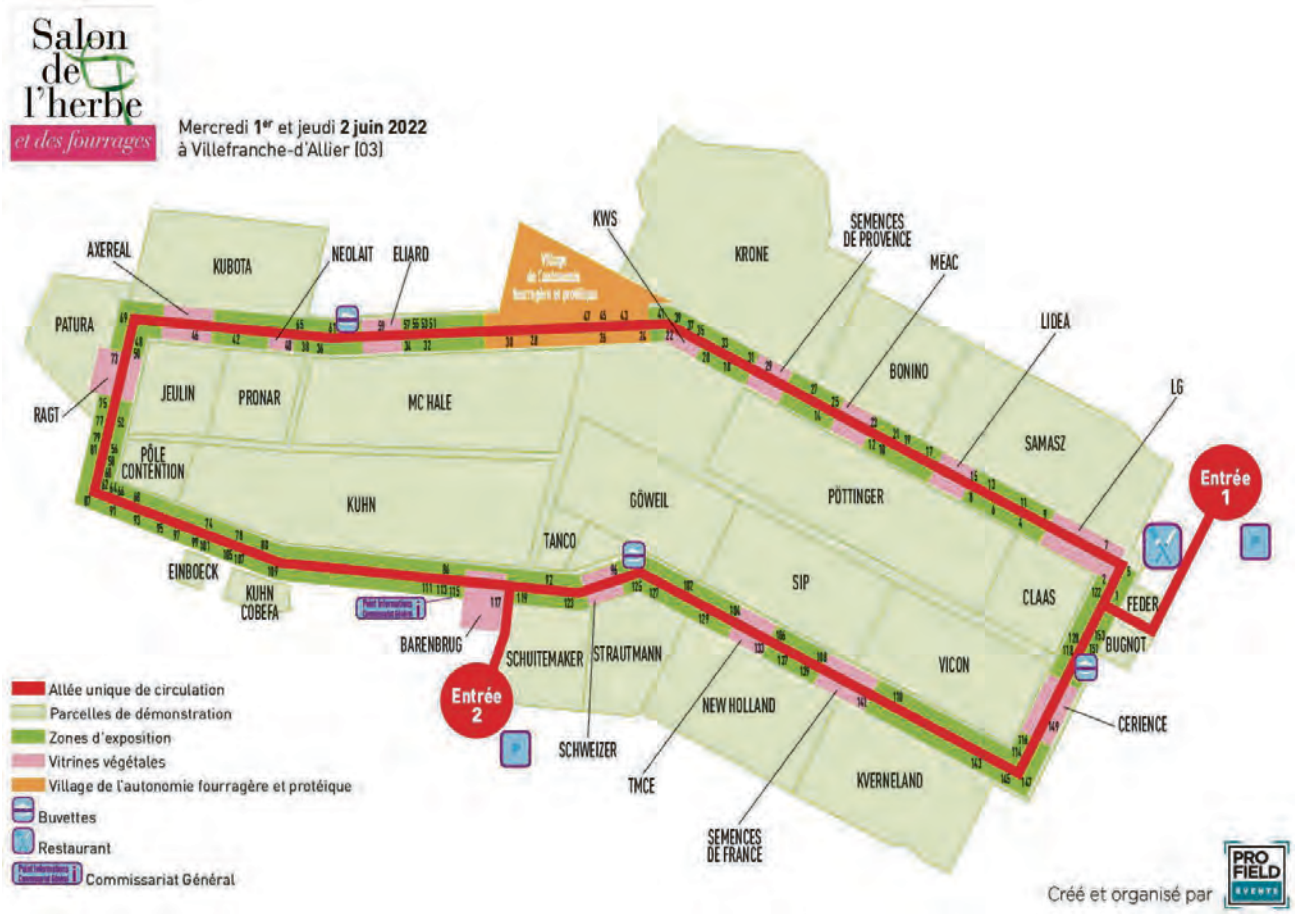
www.salonherbe.com

Mercredi 1er juin :

- de 10 heures à 10 h 45 : Quels niveaux d'autonomie pour les systèmes ruminants français ? Spécificités de récolte des fourrages riches en protéines.
- de 10 h 45 à 11 h 30 : Mélanges céréales - protéagineux (grains et immatures) au service de l'autonomie protéique et fourragère. Des foins de qualité pour réduire les concentrés.
- de 11 h 30 à 12 h 15 : Prairies : un gisement de protéines à portée de gueules. Valoriser l'herbe sous toutes ses formes dans la ration des caprins.
- de 12 h 15 à 13 h : Maïs fourrage : les points clés de l'itinéraire pour concilier rendement et qualité. Récolter et conserver le maïs épi.
- de 14 h à 14 h 45 : Points clés de la conduite de la luzerne et du trèfle violet.
- de 14 h 45 à 15 h 30 : Vers plus d'autonomie dans la ration hivernale des vaches laitières
- de 15 h 30 à 16 h 15 : Les évolutions climatiques et leurs impacts attendus sur les cultures fourragères du Massif Central.

Jeudi 2 juin :

- de 10 h à 10 h 45 : Dérobées estivales : une adaptation au changement climatique ? Quelles adaptations envisageables face aux changements climatiques des systèmes d'élevage et des exploitations du Massif central ?
- de 10 h 45 à 11 h 30 : P, K, chaulage : quels apports sur prairies ? Remplacer les correcteurs azotés du commerce par des graines : possible ou pas possible ?
- de 11 h 30 à 12 h 15 : Fertilisation azotée des prairies, un investissement rentable. Vers plus d'autonomie pour l'engraissement des bovins.
- de 12 h 15 à 13 h : L'autonomie protéique des systèmes bovins lait analysée au travers des constats d'alimentation de Res'alim®. Récolte d'herbe précoce : moins de rendement pour plus de protéines.
- de 14 h à 14 h 45 : Développer le pâturage automnal et hivernal pour plus d'autonomie fourragère. Réussir l'implantation des prairies dans un contexte d'aléas climatiques.
- de 14 h 45 à 15 h 30 : Protéagineux, les étapes clés de l'itinéraire technique. De bonnes croissances uniquement à l'herbe pâturée, c'est possible.
- de 15 h 30 à 16 h 15 : Quels atouts économiques pour construire des systèmes d'élevage performants ? Rénover ses prairies grâce aux techniques de sursemis.



Le Salon de l'herbe revient après l'éclipse du Covid et il est très attendu !



// FOIRE AUX CULARDS

58

Fidèles au rendez-vous

Comme à l'accoutumée, le comité des foires de Moulins-Engilbert co-organisait avec la Sicafome, la traditionnelle foire aux culards.



Denis Godard et son fils Clément gagnants du Super prix d'honneur.

« Nous réalisons cette foire, suivie d'une vente, afin de décongestionner la seconde foire aux culards du mois de juillet » souligne Alain Guinot, président du comité des foires de Moulins-Engilbert.

Au total environ 220 animaux étaient présents (pour une cinquantaine d'apporteurs) avec *« une très belle qualité »* pour concourir dans les quatre sections de femelles (1 à 3 ans) et les deux sections dédiées aux bœufs provenant principalement de la Nièvre et de Saône-et-Loire.

De cause à effet

Malgré tout, Alain Guinot regrette : *« même si les prix des broutards par exemple augmentent, celui des culardes stagne »*. Bruno Gerbeault (SCEA Crot de Savigny) venu avec 18 femelles rebondit : *« le marché boude ces animaux pour se tourner vers une qualité de viande de moindre qualité, car plus bas de gamme – ce qui est le plus recherché aujourd'hui. En effet, les culardes étant vendues principalement à destination des bouchers indépendants, et ces derniers étant de moins en moins nombreux par manque de clientèle ou de repreneurs, les culardes sont donc moins demandées »*.



La salle n'était pas forcément pleine à craquer mais les acheteurs ont répondu présents pour les enchères.

Regrets

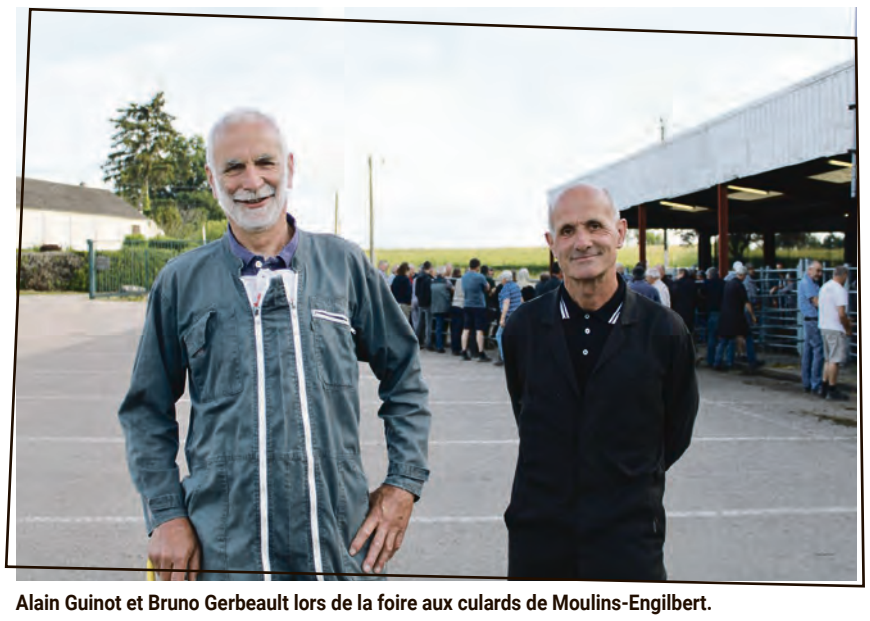
Il poursuit : *« On peut comprendre que les plus jeunes ne se dirigent pas vers les culardes puisqu'elles demandent plus d'investissement et de travail pour un rendement en demi-teinte. Les culardes sont pour moi l'avènement de notre métier et une fierté, alors pour moi, qui prend ma retraite d'ici la fin de l'année, c'est un peu un crève-coeur de voir que l'élevage dans tout ce qu'il a de plus beau est en train de disparaître petit à petit - même s'il ne sera pas complètement annihilé puisqu'il y aura toujours des mangeurs de viande »*.

Distinction

Si l'analyse de Bruno Gerbeault et Alain Guinot ne prête pas à sourire, la foire fut tout de même empreinte de convivialité et surtout de remise de prix. Ainsi, le super prix d'honneur fût remis à Denis Godard, et son fils Clément (salarié sur l'exploitation et bouvier à la Sicafome) : *« C'est une véritable satisfaction à chaque fois puisque cela fait le 6e prix environ sur 15 ans ! C'est toujours un plaisir de voir que notre travail est récompensé par nos pairs. De plus, cela nous procure une belle publicité ce qui permet d'augmenter la plus-value de l'animal »*.

Palmarès complet

Prix d'honneur : Gaec Montchanin
Premier Prix (ex aequo) : SCEA de Bresson, Jomain Marie, Vallot Bertrand
Deuxième prix (ex aequo) : Bretigny Cyril, EARL Mathey Marcel
Troisième Prix (ex aequo) : SCEA Crot de Savigny, EARL Mathey Marcel
Quatrième prix : SCEA de Bresson
Cinquième prix : Rougetet Bernard
Prix d'honneur : Godard Denis
Premier Prix (ex aequo pour 3 animaux) : Godard Denis
Deuxième prix (ex aequo) : Cognard Roger, Godard Denis
Troisième Prix (ex aequo) : Kovachiche Alexandre, Gaec D'Ursier
Quatrième prix : Cognard Roger
Cinquième prix : Rougetet Bernard
Prix d'honneur : Godard Denis
Premier Prix (ex aequo) : Godard Denis (pour deux animaux), EARL Clair
Deuxième prix (ex aequo) : Gaec de Bussy, Godard Denis
Troisième Prix (ex aequo) : EARL de la Bussière, Godard Denis
Quatrième prix : Cognard Roger
Cinquième prix : Gauthron Gérald
Prix d'honneur : Bretigny Alain
Premier Prix (ex aequo) : Scea Crot de Savigny (pour deux animaux)
Deuxième prix (ex aequo) : EARL Guillaume Desmurs, Conrad Philippe
Troisième Prix (ex aequo) : EARL Guillaume Desmurs (pour deux animaux)
Quatrième prix : Ferme de Saint Fortunat
Cinquième prix : SCEA Crot de Savigny
Prix d'honneur : Gaec de Bussy
Premier Prix : SCEA Pillon
Prix d'honneur : EARL Guillaume Desmurs
Premier Prix (ex aequo) : Jomain Marie, Gaec des Genets
Deuxième prix : Jomain Marie
Troisième Prix : Gaec Bonnot



Alain Guinot et Bruno Gerbeault lors de la foire aux culards de Moulins-Engilbert.

La vente traditionnelle

Juste après la foire, les apporteurs et acheteurs étaient conviés à la vente aux enchères, sous le marteau de Martial Tardivon. Malgré l'heure matinale, la chaleur était déjà présente sur le ring, de même que dans les enchères pour la cinquantaine d'acheteurs présents. Ainsi la vente s'est élevée au total à 433 219 euros, pour un prix moyen de 2 233 euros. La plus grande enchère revient à une génisse née en mars 2020 (613 kg) chez Denis Godard (Ternant) qui fut adjugée à 5 040 euros à Catherine Carre, Saint Fraimbault de Prières (Mayenne). Martial Tardivon a tenu à souligner la qualité des animaux proposée et l'engagement des apporteurs et des éleveurs pour leur présence. Avec 194 animaux vendus, Martial Tardivon caractérise cette session comme très satisfaisante au niveau de la qualité présentée.

Chloé Monget

// NUISIBLES

58 Hannetons : des solutions envisageables ?

Le 10 mai, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre et Fredon Bourgogne - Franche-Comté proposaient une réunion d'information sur les hannetons.

Depuis le 16 juillet 2021, date de la première rencontre sur le sujet des hannetons (voir TDB n° 1642), les avancées commencent à se préciser sur cette problématique, à l'image de la réunion d'information du 10 mai sur le sujet. Orchestrée conjointement par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Fédération départementale des chasseurs et Fredon Bourgogne - Franche-Comté, cette rencontre avait pour but de mettre en lumière quelques pistes possibles et de donner les premiers résultats de l'étude menée par Fredon Bourgogne - Franche-Comté, dans la Nièvre, sur la population de hannetons.



L'étude menée par Fredon Bourgogne - Franche-Comté a montré que la majorité des hannetons repérée sur les parcelles nivernaises étaient des hannetons de la Saint-Jean.

Peu de données

« Nous avons des études nationales jusqu'au début des années 2000 concernant les hannetons. Mais, depuis, plus rien » pointe Geoffroy Couval, responsable du pôle vertébrés et Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles à la Fredon BFC avant d'ajouter : *« la majorité des informations récentes sur le sujet vient de Suisse. Ce manque de données françaises s'explique par le fait que l'on voit souvent les effets – prairies ravagées par les sangliers – plutôt que la cause : les larves de hannetons. Et, sans remontées sur ce point du terrain, et donc des agriculteurs, nous ne pouvons engager d'études poussées sur la problématique des hannetons ».*

Des résultats à spécifier

Cela étant, depuis cette année, Fredon s'est attachée à commencer un suivi sur quelques parcelles du Morvan. Si les premiers résultats montrent que certaines ne sont pour le moment pas ou peu touchées par les colonies de hannetons, pour d'autres il en est tout autrement : *« On voit que certaines prairies arrivent à un taux de 45 larves au m2, ce qui est énorme (le seuil de nuisibilité étant fixé à environ 20 spécimens au m2). De plus, la littérature sur le sujet stipule que les pontes se font principalement en lisières de forêt ou de haies, or dans les faits, on a une concentration de larve plus importante dans les terrains les plus éloignés. Les relevés semblent également montrer que ces insectes ont une préférence pour les sols au PH acide, mais cela reste tout de même à confirmer. Dans tous les cas, une surveillance approfondie des populations est indispensable afin de mieux appréhender le cycle de développement de l'espèce et trouver des méthodes de lutte adaptées au contexte local (conditions édaphiques, biodiversité, itinéraires techniques, etc.) »* détaille Geoffroy Couval.

Des moyens de pression

Afin de lutter contre l'infestation, Geoffroy Couval met en avant quelques clefs : *« si la base de toute lutte est la surveillance, vient s'y ajouter d'autres leviers : le travail du sol afin de déranger les larves, retarder un maximum les fauches pour limiter l'initiation de la ponte qui se fait plus facilement sur couvert ras, le pâturage après fenaison qui réduit les populations grâce au piétinement, etc. ».*

D'autres possibles ?

Pour compléter cela, il souligne : *« Comme je l'expliquais, les Suisses sont en avance sur le sujet. Ils ont d'ailleurs commencé des essais de lutte avec l'introduction de grains d'orge stérile enrobés de champignons entomopathogènes (en particulier Beauveria brongniartii) qui sont naturellement présents dans les sols. En pulvérisation, on peut également penser à l'usage des nématodes auxiliaires, dont on trouve de nombreuses occurrences pour les particuliers mais à aucun niveau professionnel. Dans les deux cas, les coûts sont exorbitants… Pour exemple, pour la première solution, il faut compter entre environ 800 et 1 000 euros / ha avec une efficacité de 3 à 4 ans après implantation ».*

Se mobiliser pour avancer

Face à ce constat, Florent Ortu, directeur de la FDC 58, rebondit : *« Face aux pertes engendrées directement par les hannetons puis, par les sangliers attirés par les larves, ne peut-on tout de même pas envisager le traitement via champignons ? Ce dernier représente un investissement non négligeable, mais peut permettre de retrouver une prairie durant environ 3 ans ».* Geoffroy Couval spécifie que *« cela peut s'envisager dans le cadre d'un essai, car pour le moment il n'y aurait pas d'Autorisation de Mise sur le Marché pour cette solution de biocontrôle en France »* avant de conclure : *« Je pense que dans tous les cas, il est nécessaire que toute la profession fasse bloc pour cette problématique afin de débloquer des financements en vue d'expérimenter des méthodes. J'ai notamment en tête le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE), qui peut permettre d'obtenir l'indemnisation des méthodes de lutte mais seulement si les hannetons sont reconnus comme véritables nuisibles à réguler et classés comme tel au niveau national. Sans la volonté commune de tous d'avancer, nous ne pourrons faire grand-chose ».*

Chloé Monget

Zoom sur les hannetons

Du nom savant d'Amphimallon solstitiale, le hanneton de la Saint-Jean mesure 25 mm de long à l'état de larve pour atteindre 15 à 20 mm à l'âge adulte. Son cycle est de deux ans. De son côté, le hanneton commun ou Melolontha Melolontha est un peu plus grand : 45 mm de long à l'état larvaire et de 20 à 30 mm de long pour un adulte.



Une larve de hanneton découverte lors du tour de plaine du 16 juillet dernier vers Saint-Hilaire en Morvan.

// ÉLEVAGE LAITIER

58

Robot de traite, une mécanisation utile

Arnold Wijcherson, 30 ans, est installé depuis le 1er octobre 2020 à Saint-Amand-en-Puisaye en élevage laitier bio. Afin d'alléger ses tâches, il a opté pour une automatisation de la traite.

Arnold Wijcherson voulait trouver une solution pour se dégager du temps. Même si depuis juillet 2021, sa compagne Cécilia Huicq, 30 ans, l'a rejoint au sein de l'exploitation. *« J'ai installé deux robots, Lely A 4. Cela nous permet d'alléger notre planning et de ne plus être trop contraints par les traites »* explique le jeune agriculteur.

L'exploitation compte 90 vaches montbéliardes sur 130 ha avec 30 ha de céréales d'autoconsommation (triticale, pois) et produit une moyenne de 19,5 litres par jour et par vache. *« C'est compliqué de s'installer comme laitier, notamment à cause des obligations de la traite : chaque jour de l'année, le matin comme le soir »* souligne-t-il. *« De ce fait, il est très ardu de trouver un salarié prêt à suivre ce rythme. Et si on en trouve un, il est difficile de le garder. L'automatisation était donc un moyen pour nous d'être un peu plus autonomes, comme ce que j'essaye de faire pour l'alimentation de mes animaux ».*

En pratique

Si l'installation des deux robots peut sembler facile, au quotidien cela demande un ajustement de tout le monde, vaches comprises : *« Il y a un temps d'adaptation nécessaire, que ce soit pour elles et pour nous. Il faut réapprendre à s'organiser, et pour elles, comprendre le fonctionnement de l'engin ».* Pour rappel, ce type d'appareil fonctionne ainsi : la vache passe dans un sas où son collier est scanné. La machine calcule ensuite le temps écoulé depuis la dernière traite de l'animal et décide si une nouvelle traite est nécessaire. Un délai minimum de 6 heures entre les deux est obligatoire. En cas où l'animal dépasse ce temps, la traite se réalise. Alors, la stalle se verrouille et l'appareil entre en fonction. Dans le cas contraire, les portes s'ouvrent et la vache repart. Un bras vient chercher les trayons à l'aide d'un laser, les nettoie, puis installe les manchons sur les mamelles. Durant toute la durée de l'opération, une portion d'aliment est distribuée. Cette dernière est définie par l'éleveur au préalable via l'ordinateur de contrôle (Arnold a choisi un mélange de farine pour l'énergie et de correcteur pour la protéine). Celui-ci permet d'ailleurs de suivre la qualité, la quantité et la fréquence de traite de chaque animal. *« Tout ce système permet d'avoir un suivi très précis de son travail pour voir les progressions ou les baisses afin d'adapter ses pratiques »* insiste Arnold. *« Il faut aussi préciser que l'ordinateur de bord dispose d'une intelligence artificielle qui lui permet de s'améliorer. Il apprend de chaque traite afin de s'adapter au mieux à chaque vache. Par exemple, il repère pour chaque animal la hauteur des pis. Grâce à cela, les traites iront de plus en plus vite ».*

Investissement

La machine représente donc une *« évolution intéressante »* selon Arnold, mais qui nécessite un investissement conséquent. *« J'ai choisi du matériel d'occasion reconditionné, car neuf cela n'était même pas envisageable. Au final, j'ai déboursé 118 000 euros pour les deux robots, hors installation et mise en service. Neuf, il faut compter 125 000 euros par robot »* précise le jeune éleveur. *« Cela représente un coût important. Mais la liberté gagnée n'a pas vraiment de prix. De plus, en cas problème, l'ordinateur m'alerte sur mon portable. Même si je dois rester dans les parages, je peux faire autre chose. C'est une véritable bouffée d'air dans l'organisation de notre travail au quotidien ».*

Chloé Monget



Arnold Wijcherson et Cécilia Huicq.



Après environ 3 semaines d'utilisation, la grande majorité du cheptel a compris le fonctionnement de l'appareil.



Chaque pis est nettoyé par l'appareil avant la traite pour éviter tout problème sanitaire.



Deux robots Lely A4 ont été installés sur l'exploitation d'Arnold Wijcherson.

D'autres projets

« Nous avons pour objectif de rendre nos vaches les plus autonomes possibles afin qu'elles soient heureuses et produisent plus de lait » **explique Arnold. Ainsi, il prévoit d'installer une porte Grazeway dans la stabulation afin que leurs sorties soient automatiques :** *« l'appareil scannera le collier et calculera le temps avant la prochaine traite. En fonction, il s'ouvrira pour laisser la vache partir dans les champs ou non afin qu'elle retourne aux robots pour se faire traire ».* **En attendant l'installation de ce portique, il a réalisé quelques aménagements :** *« Nous avons retiré les logettes individuelles afin qu'elles puissent choisir où elles veulent être. Nous ne voulons pas qu'elles soient contraintes dans leurs déplacements. J'ai aussi mis une brosse rotative afin qu'elles puissent se gratter. Elles adorent cela ! ».*

Trouver une exploitation

Si Cécilia Huicq est originaire de Nevers et a travaillé comme salariée agricole dans la Nièvre, pour Arnold Wijcherson c'est une autre histoire. Originaire des Pays Bas, il cherchait à reprendre une exploitation, mais les prix y sont trop élevés. Alors, ses recherches commencent dans d'autre pays. Sa tante, vivant en France depuis 30 ans, lui conseille de regarder dans l'Hexagone. Il trouve alors un emploi comme salarié agricole à Bonny-sur-Loire durant deux ans, puis l'exploitation à Saint-Amand-en-Puisaye. *« Je ne pense pas repartir de sitôt chez moi, je me projette vraiment ici et je suis heureux. Je suis fier d'avoir réalisé mon rêve ».* **Avec humour il conclut :** *« si j'avais un conseil à donner aux personnes rêvant de s'installer comme laitier ça serait d'acheter un bon lit, car il faut qu'il soit confortable pour le peu de temps qu'on y passe ».*

// PUCERON VERT DU PRUNIER SUR TOURNESOL

Que faut-il craindre pour la culture ?

Ces derniers jours, la pression en pucerons verts du prunier a nettement augmenté dans la zone Nord et Est, faisant craindre des dégâts importants pour le tournesol. Quelle est la nuisibilité de ces insectes ? Que faut-il faire ?



Jung - Terres Inovia

Crispation de feuilles de tournesol (photo du 18 mai 2022)



Jung - Terres Inovia

Coccinelle sur tournesol (photo du 18 mai 2022)

Si les pucerons reviennent tous les ans dans les parcelles de tournesol, leur nuisibilité reste quant à elle plutôt mal connue. Les dégâts sur la culture se caractérisent par une crispation des feuilles, due à la succion réalisée par l'insecte.

Cette crispation des feuilles, bien qu'impressionnante, est dans la plupart des cas peu nuisible pour le tournesol si celui-ci a une croissance continue. En effet, des essais menés dans les années 1990 avaient observé une perte moyenne de 2 à 5 q/ha dans les parcelles colonisées par l'insecte. Les pertes seront d'autant plus importantes que le nombre de pieds fortement crispés est élevé, mais sont généralement lissées à l'échelle de la parcelle. Par ailleurs, plus les pucerons arrivent tôt sur le tournesol, plus l'impact peut être important. On considère d'ailleurs que la période de sensibilité s'étale de la levée à l'apparition du bouton floral.

Les craintes de dégâts cette année se justifient par les conditions météorologiques particulièrement sèches et chaudes pour la saison, qui ralentissent le développement du tournesol et augmentent l'impact de l'insecte.

Que faut-il faire pour lutter contre les pucerons ?

La nature est bien faite, et les auxiliaires de culture (coccinelles, syrphes, parasites, chrysopes, etc.) constituent de véritables alliés pour lutter contre les pucerons verts. S'ils ont mis du temps à s'installer dans les parcelles, ils sont aujourd'hui de plus en plus observés et commencent à avoir un impact sur le nombre de pucerons par plante.

Les orages annoncés sur la 3e décade de mai de pourraient permettre de nettoyer les pieds fortement colonisés. Ils seraient aussi valorisés par le tournesol qui peine de plus en plus en raison des températures élevées et du sec et permettraient à la culture de retrouver une bonne dynamique de croissance.

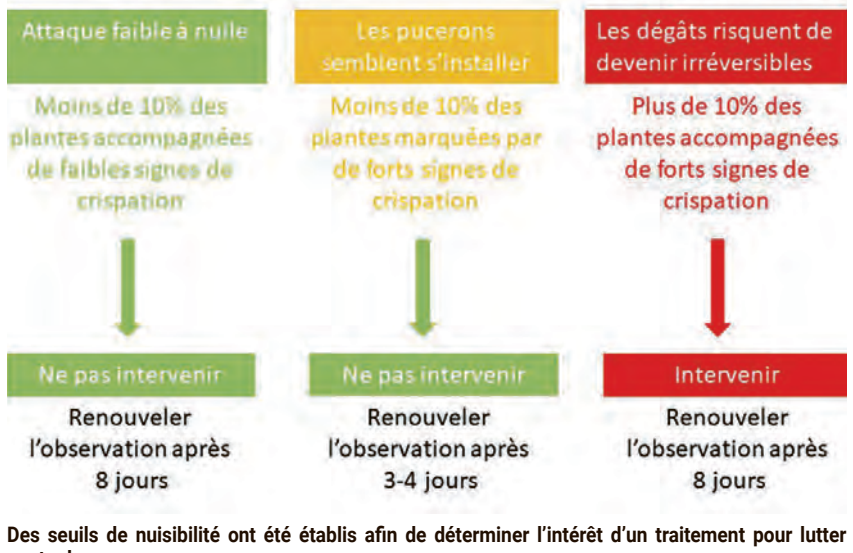
Il faut donc s'armer de patience avant de décider d'intervenir. D'autant plus qu'un traitement trop précoce ne permet pas de gérer l'intégralité des pucerons et peut être destructeur pour la faune auxiliaire.

Si une intervention se révèle nécessaire (absence de pluie, gestion par les auxiliaires insuffisante et nombre de pieds crispés au-dessus du seuil de nuisibilité), deux options sont possibles :

KARATÉ K à 1,5 l/ha

MAVRIK JET à 3l/ha. Cette solution présente l'avantage d'être moins destructrice pour les auxiliaires.

Manon Gipouloux – Terres Inovia



Des seuils de nuisibilité ont été établis afin de déterminer l'intérêt d'un traitement pour lutter contre les pucerons.

LA CHANVRIÈRE
Le champ de tous les possibles

DEVENEZ PRODUCTEUR DE CHANVRE

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à **Saint-Lyé (10)**.

La coopérative La Chanvrière compte 660 producteurs pour plus de 11 000 ha emblavés en 2022. Elle s'est dotée d'un **nouvel outil industriel, innovant et performant** qui lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production et de développer sa position de Leader en Europe.

Pour répondre à ses **marchés en pleine expansion, La Chanvrière** a besoin d'**augmenter ses surfaces de chanvre d'environ 3000 ha pour 2023**.

Le chanvre, qui ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation, est une excellente tête de rotation et piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote, qui permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations.

Nous recherchons de nouveaux adhérents dans l'Yonne (89) et la Côte d'Or (21).

N'hésitez plus, dès 2023 rejoignez une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !

CONTACT :

Claire BUREAU, Responsable du service amont et relations adhérents à La Chanvrière
E-mail : **cbureau@lachanvriere.com** • Tel : **06.23.36.67.56**.

// PORTRAIT

89

La médaille du mérite

Fille d'agriculteur, Marjorie Molusson navigue depuis son plus jeune âge entre les champs et les vignes. Il n'est pas étonnant de la voir aujourd'hui à la tête du domaine viticole familiale, basée à Chichée. Si elle est installée depuis 2013, elle ne vinifie que depuis 2020. Et avec déjà deux vins médaillés d'or, sur deux millésimes différents, elle montre toute la qualité du travail qu'elle et son équipe effectuent au quotidien.



Marjorie Molusson a obtenu deux médailles d'or sur deux millésimes différents, seulement deux ans après avoir commencé la vinification.

Son sourire en dit long sur sa joie d'exercer son métier de viticultrice. Elle ? C'est Marjorie Molusson. Fille d'agriculteur, les champs et les vignes font partie de son quotidien depuis pratiquement toujours. Mais de là à prendre la tête de l'entreprise familiale, ce n'était pas couru d'avance. « *À la base, j'ai fait des études de commerce. Mais cela ne me convenait pas alors j'ai commencé à travailler sur l'exploitation familiale avec mon père et ses frères (une exploitation céréalière de 70 ha avec 15 ha de vigne) dans les années 1998-2000* », raconte-t-elle.

Elle y travaille durant une quinzaine d'années, puis, à l'approche de la retraite de son papa, l'idée de prendre le relais arrive sur la table. « *L'activité céréalière a été arrêtée, peu avant que mon père parte en retraite, il ne restait plus que la partie vigne. C'était prévu car je ne souhaitais pas reprendre la partie agricole* », explique Marjorie Molusson.

L'heure du déclic

Cependant, en 2011, elle décide de reprendre ses études. « *Je me posais beaucoup de questions, je ne savais pas si je devais reprendre ou non l'exploitation car le contexte familial était un peu compliqué* », se rappelle-t-elle. « *Quand j'ai eu mon diplôme, la remise était le matin et l'après-midi j'étais dans les champs avec mon père pour les moissons. C'était un beau moment. C'est là que j'ai eu le déclic, que je me suis dit qu'il fallait que je reprenne l'exploitation, que c'était ce que je devais faire. Ce n'est pas facile tous les jours, mais en aucun cas je ne regrette ce choix* », se réjouit la viticultrice.

Elle s'installe donc en novembre 2013 et continue de travailler avec ses deux oncles. Fini la partie céréalière, le Gaec Molusson frères laisse place au domaine des Trois V. « *Aujourd'hui, il y a 20 ha de vigne, en Chablis et en Chablis 1er cru* ».

C'est alors qu'elle décide de commencer à vinifier son vin, en 2020 (sur le millésime 2018). « *Cela représente environ 5 000 bouteilles sur l'année. Je récolte environ 1 200 hl, j'en vinifie 35 hl (le reste va à la maison Boisset située à Nuits-Saint-Georges en Côte-d'Or)* », détaille Marjorie Molusson. « *Depuis que j'ai repris l'exploitation, j'ai cette volonté de vinifier. Ma famille a toujours fait du vin mais pour sa propre consommation. Elle a toujours fait, elle a toujours su faire et je trouvais dommage de ne pas en faire profiter tout le monde* », dit-elle. « *Mon but, lorsque j'ai repris, était un jour d'avoir des étiquettes au nom du domaine* ».

Deux médailles d'or

À 45 ans, Marjorie Molusson a réussi son pari. Si bien que deux de ses vins sont déjà médaillés d'or. « *J'ai commencé par un Chablis et un Chablis 1er cru, du millésime 2018. Ce millésime qui a obtenu une médaille d'or (pour le Chablis 1er cru Vaucoupain 2018) au concours des vins Burgondia et une sélection au guide Hachette des vins 2022 (pour ce même cépage)* », sourit-elle. « *Suite à cela, j'ai commencé à vinifier le millésime 2020 avec une démarche complète et totale, où j'ai passé la certification HVE 3, la certification vegan et j'ai fait une sélection parcellaire au moment des vendanges pour choisir mes jus* ».

Sur ce millésime 2020, elle propose trois Chablis 1er cru ainsi que du Chablis et du Chablis vieilles vignes. Avec une seconde distinction, pour le Chablis 1er cru Vosgros 2020 médaillé d'or au concours mondial des vins Féminalise 2022 (un concours avec un jury 100 % féminin). La reconnaissance du travail bien fait. De quoi donner peut-être à d'autres l'envie de se lancer. Car lorsque le vin est bon, autant le montrer.

Christopher Levé

// INTERVIEW

39

« Le Plan de résilience gel est une solution collective »

Le Plan de résilience gel du vignoble du Jura est en marche. Un point d'étape a été présenté le 5 mai à Poligny, lors de l'assemblée générale de la Société de viticulture. Valérie Closset, sa présidente, revient sur les enjeux de ce plan.

Face aux défis des aléas climatiques, que peut apporter la Société de viticulture ?

Valérie Closset : « *2021 est une année particulière pour le vignoble du Jura. Nous avons tous vécu dans nos entreprises des aléas climatiques, plus ou moins fortement. Face à ce vécu, en tant que Fédération nous nous devons d'apporter une solution à tous. Les AOP sont une aventure collective, les solutions sont aussi collectives* ».

Où en est le Plan de résilience pour le vignoble ?

V.C.: « *Le gel et la canicule ont un impact sur les rendements. Il faut se demander ce que nous pouvons apporter comme résilience que ce soit à la vigne, à la cave ou encore en gestion, commercialisation. Nous sommes en train d'établir des moyens, par exemple des dossiers de subventions que nous essayons de monter collectivement. Au niveau des vignes, nous travaillons sur le matériel végétal, avec toujours en parallèle la recherche de financements. La taille tardive par rapport aux périodes de gel, implique de savoir sur quelles parcelles on va la mettre en place. Cela implique aussi une gestion de la main-d'œuvre. La SVJ travaille sur ces deux questions. Le Plan de résilience prévoit un zonage des risques de gel avec une cartographie précise à l'échelle parcellaire des exploitations pour déterminer les meilleurs moyens de lutte à mettre en place. Sur les tensions de recrutement, c'est un problème qu'il nous faut gérer à l'échelle du département, avec d'autres organismes* ».

Les solutions sont donc diverses ?

V.C.: « *Oui par exemple, au niveau des appellations nous sollicitons l'Inao. Nous demandons que les cahiers des charges des AOP puissent être modifiés temporairement pour nous adapter aux aléas. En crémant, par exemple : pouvoir diminuer la période sur latte pour éviter d'avoir un trou de commercialisation de 3 à 6 mois. Une demande de modifications des cahiers des charges est également à l'étude, entre les ODG Arbois et Côte du Jura, les viticulteurs et l'Inao, pour que les vignerons puissent tester des cépages (gamay, enfariné…) dès les prochaines plantations, de façon très encadrée : moins de 5 % de la surface et pas plus de 10 % de l'assemblage, avec des états des lieux à 5 ans et 10 ans. Un autre levier d'action : la gestion des stocks. Nous pouvons nous inspirer d'autres vignobles en intégrant nos particularités. Il existe une grande variabilité d'expression des cépages dans le Jura. Nous allons travailler sur la sélection massale et sur les porte-greffes, rechercher les plus vigoureux qui repoussent après le gel, ceux qui supportent le mieux les fortes chaleurs et le manque d'eau. Le porte-greffe actuel, présent à 90 % dans le Jura, n'est pas résistant à la sécheresse. Nous allons gérer au mieux les solutions pour aider à la résilience des entreprises et aux installations* ».

À quelles échéances ?

V.C.: « *Ce premier Plan de résilience court sur 18 mois, il se veut efficace. Le travail sur le matériel végétal est une approche expérimentale qui prendra plus de temps, de 10 à 15 ans. Mais des actions techniques sont déjà en cours. Par exemple le suivi de différents cépages présents au sein du conservatoire situé à Le Vernois, ou encore la sélection massale collective avec un test de 146 lignées de savagnin, 105 poulsard et 11 enfariné, etc.* ».

Quelle est, selon vous, la force du vignoble jurassien ?

V.C.: « *Dans le collectif, on doit gérer toutes les AOC. L'enjeu est la mobilisation collective, que le Jura sait traduire en actes. Cette année 2021 a été très particulière. Nous avions tellement de choses à nous dire que nous avons fait le choix d'une assemblée générale par voie dématérialisée pour nous donner le temps en présentiel d'un échange sur le Plan de résilience du vignoble du Jura. Le vote a été mis en place en ligne sur une durée de 5 jours, ce qui laisse la possibilité de prendre connaissance des documents et de voter. L'échange dans la diversité de nos AOP et de nos entreprises est enrichissant et donne une cohérence. Nous sommes un petit vignoble, ce qui donne un avantage : la facilité de réaction. Le rôle de la SVJ est de donner toutes les opportunités de réaction aux exploitations.* »

Propos recueillis par Isabelle Renaud



« Nous voulons apporter des solutions à la vigne, à la cave ou encore en gestion, commercialisation, pour aider à la résilience des entreprises et aux installations »

DIVERSIFICATION

// UNE CULTURE À REDÉCOUVRIR

21

Et pourquoi pas les champignons ?

Une ferme de polyculture-élevage du secteur de Mirebeau-sur-Bèze s'est lancée dans la production de pleurotes et de shiitakes bio.

Se diversifier, oui, mais par le biais de quelle activité, dans quelle production ? Fabienne Cordier et Antoine Louet, agriculteurs à Tanay, se sont posés la question il y a trois ans, devant la crainte de devoir mettre une croix sur leur atelier bovin. *« Notre vétérinaire arrêtait la rurale, ce qui remettait en cause notre métier d'éleveurs. Nous adorons nos 80 vaches allaitantes, mais devant cette désertification vétérinaire, nous n'étions pas sûrs de retrouver un professionnel. Nous avons donc commencé à chercher autre chose »*, retrace Fabienne Cordier, autrefois dans la fonction publique territoriale, qui a rejoint l'exploitation de son compagnon il y a près d'une décennie. L'idée pour le moins originale des champignons a vite émergé : *« les fleurs séchées étaient une autre de nos options, sachant que nous recherchions quelque chose de peu courant dans le secteur. Finalement, ce sont les champignons que nous avons retenus, nous avions un très bon sentiment après avoir rendu visite à des producteurs du Jura, de l'Yonne et de l'Aube »*. Entre temps, la Ferme des Charmilles avait retrouvé un vétérinaire, en l'occurrence à Champlitte : *« ce fût une excellente nouvelle, nous pouvions poursuivre l'élevage ! Nous avons tout de même continué sur notre lancée de diversification, notre projet de champignonnière étant bien avancé »*.

Des cueillettes quotidiennes

Les agriculteurs se sont équipés de trois anciens containers maritimes pour leur nouvelle production : *« il était effectivement possible de cultiver des champignons à l'intérieur. Des recherches sur internet ont permis d'acquérir l'installation, qui a été équipée d'un système de climatisation réversible avec un réseau de lumière, de ventilation et de brumisation. Une moyenne de 14 à 16 °C est observée, avec un éclairage variant de 8 à 10 heures au quotidien. L'hygrométrie, elle, est d'environ 85 % »*. L'espace permet de produire des champignons toute l'année, mais l'activité est mise en sommeil de fin mai à début septembre afin d'assurer les travaux dans les champs. En période de récolte, Fabienne Cordier et Antoine Louet cueillent une moyenne de 40 kg de champignons chaque jour (30 kg de pleurotes et 10 kg de shiitakes). *« Ils prennent aussitôt la direction de notre chambre froide avant d'être commercialisés en circuits courts »*, informent les champignonnistes, qui écoulent leurs produits via des centres de distribution locavors, au drive fermier de Dijon, par le biais de la Ruche qui dit oui, au magasin de producteurs de la Ferme du Château de Chevigny-Saint-Sauveur, l'Amap d'Arc-sur-Tille, à la cité de la gastronomie et sur plusieurs marchés de Côte-d'Or.

Sur leur lancée

Le couple de producteurs ne regrette pas du tout cette diversification, celle-ci leur apporte même une totale satisfaction : *« nous échangeons beaucoup avec la clientèle, c'est quelque chose de tout nouveau pour nous et cela est très enrichissant. Les champignons, riches en protéines, sont particulièrement appréciés. Les shiitakes sont moins connus, ils ont un goût boisé proche de celui du cèpe »*. Sur le plan financier, un investissement d'environ 42 000 euros a été nécessaire pour la mise en place de cette production bio. Les deux Côte-d'Oriens vendent leurs pleurotes au prix de 12 euros/kg, le tarif des shiitakes s'élevant à 15 euros/kg. Fabienne Cordier et Antoine Louet, labellisés *« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »*, ont désormais les yeux rivés sur la restauration collective, toutes les propositions sont les bienvenues. Une récente participation à une formation proposée par la Chambre d'agriculture leur a permis de *« se caler »* par rapport aux exigences des collectivités. **Contact : 06 13 38 89 17, lachampignonnieredetanay@sfr.fr, page Facebook « *La Champignonnière de Tanay* ».**



Les champignons sont cultivés dans trois containers comme celui-ci, environ 40 kg sont cueillis chaque jour, de début septembre à fin mai.

AG

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LA BELLE NIÈVRE »

58

Se donner les moyens d'avancer

Le 2 mai se tenait l'assemblée générale de « La Belle Nièvre », le moment de faire le point sur un an d'activités et de préparer l'avenir.



Conseil Départemental

En 2022, 159 producteurs et artisans ont rejoint la démarche « La Belle Nièvre ».

Lancée officiellement le 19 mars 2021, la marque territoriale « La Belle Nièvre » a un peu plus d'un an d'existence, rempli par diverses actions. L'assemblée générale du 2 mai dernier était l'occasion de revenir dessus, avant d'aborder l'avenir…

De multiples actions

Outre la tournée des marchés avec les premiers producteurs et artisans marqués (sur 8 communes), un marché a été organisé, en juillet 2021, sous l'initiative Nièvre Attractive afin de faire découvrir les produits aux familles des bassins lyonnais ou parisien. Pour la seconde rencontre, en août, ce sont des paniers garnis « La Belle Nièvre » qui avaient été distribués. En sus, depuis avril 2021, quatre campagnes de communication sont engagées (Journal du Centre, Koikipass, bus, Google Ads, etc.). Le numérique a également joué un rôle important avec le lancement du site internet dédié, contenant l'annuaire des producteurs et artisans (mis à jour régulièrement), ou encore un groupe Facebook pour qu'ils puissent publier des actualités en lien avec la marque. Enfin, pour rappel, novembre 2021 a été marqué par la signature de convention entre le Département et la Fédération des œuvres laïques, qui a proposé à la vente, par l'intermédiaire de l'ESAT de la Vernée, des sacs emplis de produits estampillés pour les fêtes de fin d'année.

Le réseau de distributeurs

Aujourd'hui, 30 distributeurs partenaires ont signé une convention avec le Département s'engageant ainsi à valoriser les producteurs et artisans, à l'aide des outils de PLV qui leur sont remis par le Département (stops rayon, guirlandes fanion, vitrophanies, etc.) Ce réseau permet la mise en relation entre les producteurs et artisans et les distributeurs partenaires : petites ou grandes surfaces, épiceries fines ou associatives, boutiques de producteurs ou relais touristiques.

Pour l'avenir

Afin d'élaborer le futur de la marque, une réunion de concertation s'est tenue, le 19 janvier 2022, avec un panel de producteurs et d'artisans « La Belle Nièvre », puis s'en est suivi un comité technique le 2 mars. Ce sont les idées émergentes de ces deux rencontres qui sont à l'origine des propositions suivantes. Ainsi, l'évolution de la marque en label a été évoquée, mais les discussions avec la salle montrent un engouement plus que restreint. Ensuite, c'est le mode de distribution qui a été mis en avant, avec l'ouverture d'une boutique dédiée (dans ou hors du département), la mise en place d'un camion itinérant pour réaliser les tournées ou encore la création d'une boutique en ligne... Pour étudier les possibilités, une étude pourra éventuellement être faite pour définir un modèle économique adéquat. En parallèle, le président du Conseil départemental a demandé la préparation d'un cahier des charges à destination d'une agence extérieure afin d'apporter des solutions adaptées pour faire évoluer ces canaux de distributions.

Promotion et numérique

Suite à la réunion du 19 janvier, et aux problématiques rencontrées par les producteurs face au développement du numérique, le Département propose des solutions d'accompagnement via l'aide d'un conseiller numérique France Services (navigateur, mail, sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux, etc.) ou encore des médiateurs numériques. Pour toutes questions à ce sujet : Pascal Bernard à mediation.numerique@nievre.fr ou 03 58 57 05 58. Pour terminer, le Département souhaite mettre en avant la marque lors de ses réceptions. Cela implique l'inscription des producteurs sur la plateforme publique Agrilocal 58.

Chloé Monget (d'après communiqué)

Pour toute demande d'accompagnement et d'inscription pour l'utilisation de la plateforme : Maxime Albert / Barbara Roy à agrilocal58@nievre.fr ou au 03 86 60 58 74.

Rendez-vous

Un marché de producteurs et artisans « La Belle Nièvre » se tiendra le samedi 25 juin à l'étang du Merle à Crux-la-Ville, dans le cadre de la journée organisée autour de la restitution de la consultation citoyenne « Imagine La Nièvre ». Un bulletin d'inscription sera adressé par mail prochainement. Les producteurs et artisans La Belle Nièvre sont conviés à participer à un marché organisé à l'occasion des premières rencontres Masters seniors qui se tiendront du 7 au 11 septembre au Centre des expositions à Nevers, sous le parrainage de Gérard Holtz. Cet évènement d'envergure nationale est dédié aux compétiteurs de plus de 60 ans. 30 disciplines représentées, plus de 2000 participants attendus, un village des Masters seniors, point d'entrée de tous les compétiteurs et ouvert au public, il sera aussi le théâtre des remises des récompenses. Les inscriptions sont possibles auprès de Monsieur Dominique Mazal par mail dominique_mazal@orange.fr ou 07 86 11 38 70.

// OUTILS

Des herses rotatives bardées de capteurs

De plus en plus d'informations sont aujourd'hui collectées sur les herses rotatives, afin d'améliorer la longévité des machines, la qualité de travail et la consommation.



Maschio Gaspardo

Pour répondre à une obligation européenne, les herses rotatives doivent aujourd'hui être équipées de frein pour arrêter la machine. Sur les herses rotatives repliables, un capteur informe de la position optimale pour un repliage de la machine sans risque de dommage sur l'arbre de transmission de la machine.

Simples au premier abord, les herses rotatives intègrent progressivement une multitude de capteurs. Ces derniers peuvent être classés en deux catégories : ceux de sécurité et ceux de qualité de travail. Concernant la première catégorie, plusieurs constructeurs comme Alpego, Kuhn ou Maschio ont doté leurs herses rotatives repliables de grande largeur d'un capteur de température au sein du boîtier principal. En cas de température trop élevée, le conducteur en est informé en cabine, l'invitant à ralentir ou à faire une pause.

Toutes ces machines de grandes dimensions sont généralement pourvues d'un limiteur de couple ou d'une autre sécurité (à crabot par exemple). Un capteur mesure ainsi la vitesse de rotation au niveau de la prise de force et la compare à celle de chaque moitié de herse. Le chauffeur est alors informé lorsqu'une moitié de herse est arrêtée. « *Les puissances de tracteurs et le niveau d'insonorisation en cabine sont tels qu'on ne sent plus ou n'entend plus une sécurité qui se déclenche* », justifie Hugo Lombard, de Kuhn. Ces sécurités sont aussi gages de longévité, avec les chauffeurs inexpérimentés.

Vers la préparation de sol de précision

La difficulté de trouver de la main-d'œuvre qualifiée légitime l'intégration de capteurs visant à une qualité de travail optimale. La herse rotative Toro Isotronic de Maschio va dans ce sens. Dotée d'un boîtier Isobus et de la télémétrie, elle permet au chef de culture de contrôler à distance la profondeur de travail et la vitesse d'avancement. Le chef de culture peut même changer les réglages sans avoir à se déplacer sur la parcelle. Cette herse rotative peut également mesurer la puissance absorbée. Même si son boîtier n'autorise qu'une puissance de 400 ch, elle peut être attelée sur un tracteur plus puissant, une alarme informant l'opérateur lorsqu'il arrive aux limites de l'outil. Cette information sur la puissance absorbée trouve également son intérêt pour tester d'autres réglages (vitesse d'avancement, régime économique, etc.), en vue de gagner en débit de chantier et ou en consommation à l'hectare.

Sur la base d'une cartographie de nature de sol réalisée en amont, l'agriculteur peut réaliser une carte de prescription de vitesse et de profondeur de travail différentes selon les zones préalablement délimitées. « *L'idée à terme est d'intégrer la fonctionnalité TIM, où la herse pilote certaines fonctionnalités du tracteur pour que le conducteur n'ait plus rien à faire* », projette Tanguy Moriceau, de Maschio Gaspardo.

La même finesse partout

Les informations relevées par la herse rotative Toro Isotronic, comme la puissance absorbée ou l'usure des dents, peuvent être analysées par l'agriculteur, qui pourra raisonner différem-

DÉCHAUMAGE TCS

2 SOLUTIONS HORSCH





Gamme Terrano FX porté à 3 rangées de dents ou Terrano GX semi-porté à 3 ou 4 rangées de dents
+ large gamme de socs pour une grande polyvalence

Gamme JOKER CT porté ou JOKER RT à deux rangées de disques Ø 52 mm + Crossbar ou rouleau couteaux

et MiniDrill pour vos semis de couverts végétaux



HORSCH
L'agriculture par passion

Nos bases en Côte d'Or:
21400 CHATILLON SUR SEINE - 03 80 91 52 21
21110 LONGEAULT - 03 80 48 91 60
21200 BEAUNE - 03 80 22 28 53
www.nodimat.com
retrouvez-nous sur @nodimat

NODIMAT
GROUPE OUVRARD

FOURCHES LANTIER



NOUVEAU
OPTION COQUE À CÉRÉALES
DANS LA FOURCHE À PIERRES
+ de polyvalence

Fourches à pierres, bois, ensilage pour tracteur et télescopique - Largeur de 1,80 à 2,40 m. (jusqu'à 3m.) - profondeur 1,40 m.

ETS LANTIER
Chassy le Haut - 58190 Vignol - 06 79 49 33 54 - lantierbruno@gmail.com

TRAVAIL DU SOL



Kuhn



ALpego

Un capteur de température de boîtier informe le conducteur de la sollicitation excessive de l'outil de travail du sol.

Le système AI-Move d'Alpego pilote de manière autonome la barre niveleuse pour une finesse de travail homogène.

ment ses assolements, ses couverts végétaux ou encore le choix des outils pour travailler le sol et/ou ensemencer la parcelle.

La mesure de la profondeur est également une fonctionnalité proposée sur la herse rotative Dmax d'Alpego dotée du système AI-Sense, dont le lancement commercial a été retardé en raison de la Covid. *« Il suffit de poser la herse rotative sur le béton, pour la réétalonner et en déduire l'usure des dents »*, explique David Finetti, d'Alpego. Le système AI-Sense se décompose en deux sous-ensembles, l'AI-Guard qui contrôle les paramètres vitaux de la herse rotative (température du boîtier, régimes de rotors, déclenchement de la sécurité) et l'AI-Move, qui pilote automatiquement la profondeur de la barre niveleuse, pour obtenir une finesse de travail homogène même dans les parcelles hétérogènes. *« Il y a un capteur d'effort sur cette barre niveleuse. Des travaux réalisés par l'université de Padoue en Italie ont montré qu'il y avait une corrélation forte entre l'effort exercé sur cette barre et l'affinage de la terre. »* Ainsi, la barre se relève dans les sables et s'abaisse dans les terres lourdes. Le conducteur a juste à sélectionner la grosseur des mottes selon trois niveaux proposés. *« Des tests réalisés avec des chauffeurs plus ou moins expérimentés ont montré que même les conducteurs les plus chevronnés n'arrivent pas à égaler la qualité de travail de la machine,* poursuit David Finetti. *À la clé, une économie de carburant pouvant atteindre 15 à 20 %. Sur le long terme, l'objectif est l'automatisation des matériels. »*

Ludovic Vimond

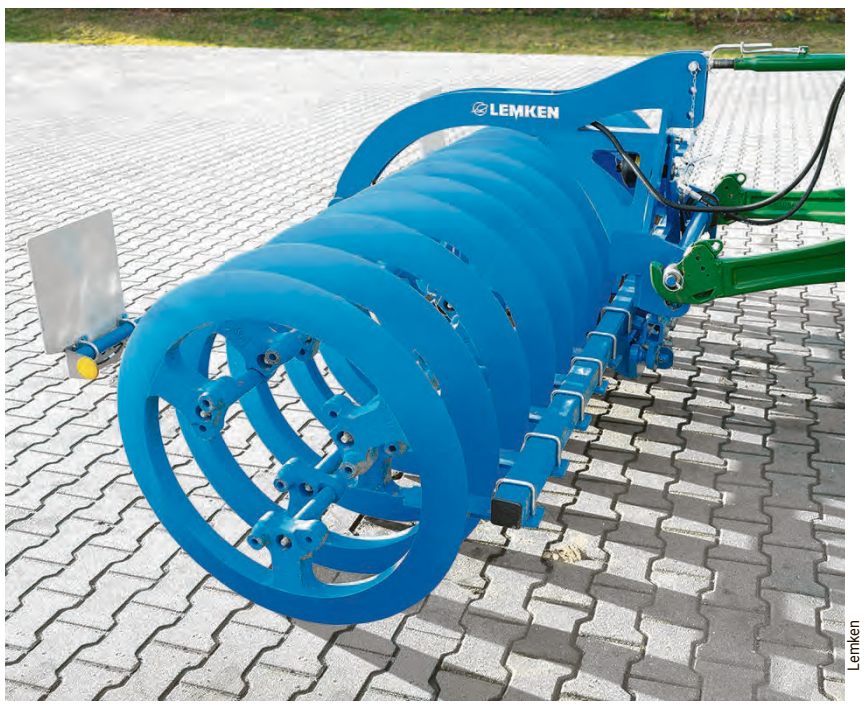




// LES NOUVEAUTÉS

Lemken
Guidage plus précis du tasse avant VarioPack

Le tasse avant VarioPack de Lemken se compose d'un rouleau packer dépourvu de moyeu central. Il évolue de façon tirée et se décline en versions rigides et repliables. Ce rouleau frontal est disponible de base avec un système mécanique à ressort assurant son retour automatique dans l'axe d'avancement. En option, le maintien de la bonne trajectoire est réalisé par un vérin couplé à une boule d'azote. Dans cette configuration, le chauffeur ajuste le niveau de réaction en modifiant la pression dans le circuit hydraulique. Ceci permet de gagner en précision dans les terrains en pente et de mieux suivre les réactions du tracteur guidé par GPS.
Châssis : rigide/repliable - Diamètre : 90 cm/70 ou 90 cm - Largeur : 2,5 à 4 m/4 à 6 m



Lemken

Lemken Moins de dents sur le déchaumeur Karat 10


Lemken

Avec des dents désormais disposées symétriquement par rapport à l'axe de traction, le déchaumeur à trois rangées de dents Karat 10 est annoncé par Lemken plus facile à tirer que le Karat 9. Il n'a ainsi plus tendance à faire dévier le tracteur de sa trajectoire, comme cela peut être le cas avec son prédécesseur. Ce déchaumeur de nouvelle génération compte également moins de dents, ce qui le rend moins gourmand en puissance. Le pas entre dents, qui est de 28 cm en moyenne sur le Karat 9, passe à 30 cm sur les Karat 10 portés à châssis fixe et à 31 cm sur les modèles portés repliables et semi-portés. Cet outil reçoit différents types de socs à démontage rapide en fonction du travail recherché et du terrage (de 5 à 30 cm). Il accueille au choix deux systèmes de nivellement (lames ou disques étoilés) positionnés devant le rouleau, assurant le rappuyage et le contrôle de la profondeur. Ses disques de bordures se replient vers le haut manuellement ou hydrauliquement. Le Karat 10 se complète en option, à l'avant, d'une rangée de disques qui découpent les résidus et évitent l'effet râteau des dents.
Châssis : porté fixe/porté repliable/semi-porté repliable
Largeur : 3 ; 3,5 et 4/4 et 5/4 ; 5 ; 6 et 7 m

Maschio Gaspardo Le déchaumeurs Terremoto 2 à deux rangées de dents

Complétant les déchaumeurs Terremoto 3 à trois rangées de dents, le Terremoto 2 de Maschio Gaspardo se distingue par ses deux rangées de dents. Destiné aux tracteurs de 70 à 130 ch, cet outil travaille jusqu'à 25 cm de profondeur avec ses pointes de 90 mm, mais peut également réaliser une préparation du lit de semence ou un déchaumage superficiel avec ses ailettes de 470 mm de large. De série, les dents sont montées sur sécurité à boulon de cisaillement : elles reçoivent en option un mécanisme non-stop à double ressort se déclenchant au-delà de 500 kg à la pointe. Derrière les dents, des disques crénelés montés sur silentblocs nivellent le sol. Ils sont suivis au choix d'un rouleau anneau en V, d'un rouleau en U, d'un simple ou d'un double rouleau cage (460 et 430 mm de diamètre).
Largeur : 2,50 ; 3 et 3,50 m
Nombre de dents : 6 ; 7 et 8




Maschio Gaspardo

// LES NOUVEAUTÉS

Pöttinger Une herse rotative de 6 mètres pour des tracteurs de 500 ch

L'offre en herses rotatives repliables Pöttinger s'agrandit avec la gamme Lion 1002 C à destination des tracteurs jusqu'à 500 ch. Composée d'un modèle de 6 m de large, elle se distingue par un boîtier renforcé et par des supports de dents surdimensionnés, afin de résister aux puissances et aux couples élevés : une sécurité à cames se déclenche au besoin au-delà de 2 200 Nm. Pouvant se combiner à une rampe de semis repliable, elle se caractérise par une construction compacte et par un centre de gravité rapproché de l'essieu arrière, limitant les besoins de lestage frontal. Elle propose une plage de régimes de 320 à 420 tr/min, grâce à son boîtier à deux vitesses. Le réglage de la profondeur de travail s'effectue, par paliers d'un centimètre, sans outil au moyen d'une barre de poussée accompagnée d'une réglette. En option, ce réglage devient hydraulique. Le changement de la profondeur de travail n'impacte pas celui de la barre niveleuse solidaire du rouleau, lui-même relié à la herse par un système de parallélogramme. Pöttinger propose différents rouleaux : packer (500 ou 550 mm de diamètre), prismes (500 ou 600 mm) et profilé (550 mm). Sur route, les herses Lion 1002 C ne dépassent pas 3 m de large.



L. Vimond

Maschio Gaspardo Une herse rotative Isobus bardée de capteurs

La herse rotative repliable Toro Isotronic de Maschio Gaspardo dispose d'un système de communication Isobus. Destinée aux tracteurs jusqu'à 450 ch, elle est dotée d'une multitude de capteurs informant de la puissance absorbée, de la température de l'huile dans les boîtiers latéraux et centraux, de la vitesse de rotation des rotors, du patinage des cardans, de la profondeur de travail exacte, des heures et hectares travaillés ou encore du désalignement entre les deux rouleaux droit et gauche. Elle bénéficie en outre du système Cardan Saver qui s'assure du bon positionnement des cardans lors du repliage, afin d'éviter leur casse. Toutes les données collectées sont affichées sur le terminal Isobus, avertissant le chauffeur en cas de problème (surchauffe des boîtiers…). Le conducteur peut également les exploiter pour réaliser un meilleur affinement du sol ou réduire la demande de puissance et donc la consommation de carburant. Ces données peuvent également être exportées via le cloud ou une clé USB et être exploitées en vue d'une maintenance préventive ou d'une assistance à distance. En option, Maschio propose la télématique Isobus 4.0 TT Connect. Proposées en largeurs de 5, 6 et 7 m, ces machines bénéficient d'évolutions mécaniques, comme des roulements de rouleaux renforcés, deux charnières supplémentaires pour les ailes, ou encore des capots de protection des cardans métalliques facilitant l'accès aux points de graissage. Les Toro Isotronic bénéficient d'une nouvelle barre de nivellement, ainsi que d'un nouveau rouleau packer de 550 mm de diamètre. Autre évolution, le châssis de l'attelage trois points est renforcé et devient une réserve d'huile, participant au refroidissement de l'huile du boîtier central. En option, le kit Combi permet d'atteler des barres de semis Centauro, tandis que le kit ASI réceptionne un attelage de semoir classique trois points.



Maschio Gaspardo

Pöttinger La bineuse Flexcare réglable à souhait, sans outil

Pöttinger met à profit le rachat de son compatriote CFS, en développant une gamme d'outils de désherbage mécanique à ses couleurs. Déclinée en trois modèles, la bineuse Flexcare V se reconnaît notamment à sa poutre massive (180x180 mm), sur laquelle viennent se fixer les éléments de binage par l'intermédiaire de deux glissières en partie haute et basse. La poutre pré-percée (trou tous les 2,5 cm) et le montage des éléments sur des plaques en téflon autorise un réglage rapide et précis de l'interrang sans outil, en manipulant un bouton-poussoir pour positionner l'élément et trois excentriques pour le verrouiller. Chaque élément monté sur parallélogramme hydraulique (relevage individuel en option) dispose de cinq emplacements pour un montage des dents et des accessoires de binage sur des glissières pré-percées. Là encore, des boutons-poussoirs permettent de régler très précisément la position pour s'adapter à la culture. D'autres accessoires peuvent prendre place à l'arrière de l'élément, comme des roues Kress dont l'inclinaison s'ajuste à l'aide d'un excentrique. La Flexcare V intègre d'origine une interface de guidage très compacte limitant le porte-à-faux, pilotée manuellement ou par l'intermédiaire d'une ou deux caméras Tillet & Hague.
Modèle : Flexcare V 4700, 6200, 9200
Largeur de travail : 4,70 ; 6,20 ; 9,20 m
Nombre d'éléments : 5 à 17, 7 à 21, 11 à 21
Interrang : 25 à 160 cm
Hauteur sous châssis : 82 cm



M. Portier



// LES NOUVEAUTÉS

Suire Des houes rotatives de 3 à 12,40 mètres d'envergure

La gamme de houes rotatives Rotaking de Suire se compose de neuf machines portées mesurant de 2,95 à 12,40 m d'envergure, annoncées pour des débits de chantier allant de 5 à 21 ha/h. Les trois premiers modèles disposent d'un châssis rigide. Les six autres (à partir de 4,80 m) adoptent un châssis repliable, afin de respecter au transport un gabarit de 3 m. Ces houes rotatives sont équipées de rotors étoilés de 540 mm de diamètre et dotés de 16 pointes en forme de cuillère. Ces pièces travaillantes, montées sur des bras indépendants et espacées de 87 mm, sont disposées en quinconce pour favoriser le passage des débris végétaux et éviter les blocages de pierres. Ces matériels reçoivent de série deux roues de terrage (quatre sur le modèle de 12,40 m), ainsi qu'une grille centrale de 2,50 m de large évitant les projections de terre vers le tracteur. Ils se complètent en option d'un semoir à petites graines contenant jusqu'à 500 l, d'une herse peigne et d'un compteur d'hectares. Ils accèdent également au déport hydraulique des roues de terrage pour qu'elles ne passent pas dans les traces du tracteur.
Largeur : 2,95 ; 3,25 et 3,45/4,80 ; 6,30 ; 6,70 ; 8,25 ; 9,30 et 12,40 m
Châssis : rigide/repliable
Poids : 870 ; 930 et 980/1 400 ; 1 700 ; 1 790 ; 2 320 ; 2 500 et 3 000 kg



Suire

Sulky Rappuyage plus efficace avec le tasse avant à roues larges

La dernière génération de tasse avant développée par Sulky pour sa trémie frontale Xeos TF se caractérise par l'utilisation de deux larges roues de dimension 480/45 R17, contre quatre auparavant de plus petite taille. Les pneus employés présentent un profil carré, qui garantit une action plus homogène sur toute la largeur de la bande de roulement. En comparaison au tasse avant précédent, la nouvelle version rappuie sur 15 cm de plus. Autre avantage, comme ses roues évoluent uniquement dans l'entre-pneu du tracteur, il n'y a pas de chevauchement de leurs traces avec celles du tracteur.



Sulky

Treffler Un scalpeur porté de 5,60 mètres

La gamme de scalpeurs portés de la firme allemande Treffler s'étoffe vers le haut avec le modèle repliable TGA 560 de 5,60 m de large, en complément des modèles de 3 et 4,30 m déjà existants. Distribué en France par Stecomat, ce déchaumeur utilise des dents en acier Hardox dotées de six lames ressorts et montées sur des axes sans graisseur, afin de limiter l'entretien. Il reçoit des socs patte d'oie disponibles en version revêtue de pastilles au carbure. Le scalpeur TGA 560 profite, à chaque extrémité, d'une lame niveleuse, qui se déploie à l'aide d'un support télescopique actionné par un vérin hydraulique intégré dans une poutre du châssis. Il dispose à l'arrière d'une rangée de lames de nivellement et d'une herse à trois rangées de peignes.



D. Laisney

DÉCHAUMEURS
À DISQUES OU À DENTS
VÄDERSTAD



DEMANDEZ UNE DÉMO À VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL

STOCK DE DÉCHAUMEURS NEUFS DISPONIBLES

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

// LES NOUVEAUTÉS

Amazone Rotamix, une herse rotative adaptée aux cultures de printemps

Disponible en largeurs de 3 et 4 m, la nouvelle herse rotative Rotamix d'Amazone s'inscrit dans la continuité du lancement du semoir monograine Precea. Compacte pour réduire le besoin de puissance de relevage, elle dispose de quatre rotors au mètre, chacun pourvu de dents fuyantes de 290 mm pour des travaux intensifs. Conçu pour des tracteurs jusqu'à 240 ch, le boîtier propose un jeu de pignons interchangeables pour une plage de régimes de rotation allant de 195 à 508 tr/min.
Un attelage Quicklink permet de greffer rapidement un semoir en ligne ou un monograine. Télescopiques, les chapes d'attelage s'adaptent au gabarit du tracteur.



L. Vimond

Horsch Le rouleau Faca Cultro TC décliné en grande largeur

L'offre en rouleaux Faca de Horsch s'étoffe avec l'arrivée des modèles portés repliables Cultro TC en 5 ; 6 et 9 m de large. Ces appareils viennent en complément de la variante portée de 3 m et du semi-porté de 12 m d'envergure lancés en 2019. Ils reçoivent deux rangées de rouleaux couteaux de 300 mm de diamètre et s'utilisent jusqu'à 20 km/h. Comme le Cultro TC de 3 m, les largeurs de 5 et 6 m se déclinent en configuration frontale. Les trois nouveaux modèles en version portée arrière se complètent d'une herse lourde munie de trois rangées de peignes, afin de répartir les résidus végétaux en surface et de créer de la terre fine.


Horsch

Lemken investit 18 millions d'euros dans une usine dédiée aux bineuses

La marque néerlandaise Steketee, rachetée en 2018 par Lemken, connaît une forte croissance de son activité, grâce à la progression, dans le monde entier, des ventes de matériels de désherbage mécanique à guidage par caméra. Pour accompagner cette évolution, la firme allemande lance la construction d'une nouvelle usine à Dinteloord (au sud des Pays-Bas), à moins de 30 km du site actuel de Steketee. Cet outil de production, représentant un investissement de 18 millions d'euros, devrait être opérationnel fin 2023 et créer au moins 30 emplois. Cet investissement est particulièrement bien accueilli par Iljan Schouten, directeur général de Steketee. ***«Trois ans seulement après la reprise, nous faisons maintenant un grand pas en avant. Je suis fier de la confiance que Lemken exprime ainsi à la marque Steketee et à son équipe de jeunes talents et de collaborateurs expérimentés. Nous misons tout particulièrement sur les nouvelles technologies pour notre usine et nos produits finis. C'est pourquoi nous allons créer non seulement un site de production ultramoderne, mais aussi un centre de développement et un AgroForum, qui serviront de base d'inspiration et de connaissances pour nos clients nationaux et internationaux»***, **précise-t-il.**



Lemken

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone





■ Scalpage homogène - Disques et Pattes d'oies **DeltaCut**
■ Excellente maniabilité - **Cinématique exclusive** LEMKEN
■ Réglages simplifiés - Gestion de la profondeur avec les roues

Informations :
Koralin.lemken.com

LEMKEN
The Agrovision Company

CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois **03 80 68 07 80**
■ 71400 Autun **03 85 52 61 68**
■ 21330 Laignes **03 80 81 60 55**
■ 52800 Nogent **03 25 02 12 00**

www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

CLAAS

// INSOLITE

Des chercheurs à la ferme

C'est une journée d'un genre particulier qui s'est tenue récemment chez un éleveur de vaches allaitantes du Doubs, à Chalèze, près de Besançon. À l'invitation de l'université de Franche-Comté des doctorants sont venus présenter leurs recherches liées au monde agricole et à l'environnement.



Une belle journée qui a permis au grand public d'entrer en contact avec la science et la ruralité et de prendre conscience de la réalité et de la complexité des problématiques du monde agricole.

Samedi 7 mai, soleil tapant. Les premières voitures se garent devant la ferme de la Malate, à Chalèze, dans le Doubs. Tout est en place. La ferme a été préparée pour l'occasion : tentes à l'accueil tenues par des universitaires, signalétique en forme de labyrinthe, tables de rencontre disposées un peu partout dans le couloir d'alimentation de l'exploitation, buvette installée et tenue par les JA du canton. À l'entrée, l'ambiance est bon enfant. Les quidams sont invités à créer leur badge personnalisé, assemblé sur place. Ils choisissent leur couleur : vert pour les agriculteurs, jaune pour les étudiants, orange pour l'enseignement… De cette manière, tout le monde sait à qui il a affaire, et le public est varié. Une fois à l'intérieur du bâtiment, chaque chercheur est à une table avec tout le matériel servant à expliquer sa recherche. Le principe de cette journée « Des chercheurs à la ferme » est simple et les rencontres fonctionnent comme un speed dating : il est ainsi possible de naviguer de table en table, sur des périodes de 20 minutes.

Ateliers, cas pratiques, découvertes…

Les domaines de recherche sont divers : sociologie, santé, agronomie, etc. Les doctorants expliquent leurs recherches de manière vulgarisée, à l'aide de schémas, de perles, de coupes de sol ou de boîtes de Petri. Ainsi, on en découvre plus sur les relations entre la fertilisation des prairies et les micro-organismes du lait, sur la perception multiple du renard via le projet Careli (un dispositif inédit pour évaluer les conséquences d'un classement ou non du renard dans la liste des espèces susceptibles d'occasionner les dégâts) ou encore sur le développement des résistances de l'aspergilus fumigatus, responsable de l'aspergillose, aux fongicides. Des ateliers sont également proposés : cas pratiques avec vue aérienne d'exploitations agricoles pour expliquer le rôle des haies, dégustation de comté pour découvrir l'impact des plantes et des saisons sur son goût. Alors que petits et grands découvrent le monde agricole, une vache a décidé de mettre bas. Un spectacle que les participants n'oublieront pas de sitôt. Voilà une belle journée, positive et pragmatique, qui a permis au grand public d'entrer en contact avec la science et la ruralité, et de prendre conscience de la réalité et de la complexité des problématiques du monde agricole.

Déborah Ruffinoni



Des chercheurs à la ferme est une initiative de l'université de Franche-Comté.

// MACHINISME

Chez Buchez, comme un air de renouveau

L'entreprise de machinisme agricole organisait ses portes-ouvertes à Corbigny, dans la Nièvre, du 13 au 15 mai. Deux ans d'absence dues au Covid avaient manifestement manqué aux clients, qui sont venus en nombre. Avec trente ans d'existence, cet évènement est devenu une véritable institution.

Cette édition 2022 était aussi une première pour Olivier Dubreuilh, le nouveau PDG de Buchez depuis bientôt un an. Comme à Autun en avril, le nouveau patron et ses équipes ont invité le jeudi, une quarantaine d'élèves des écoles agricoles de la région à venir découvrir les métiers proposés par la concession. Comme de nombreux secteurs d'activités, l'agroéquipement a d'importants besoins en recrutement. Ainsi toute la journée, les Capa du CFPPA de Château-Chinon, deux classes de BTS GDEA et une classe de seconde en agroéquipement du lycée Cœur de Nièvre de Saint-Saulge et les terminales Bac Pro CGEA du Legta de Château-Chinon, accompagnés de leurs encadrants, ont échangé avec les mécaniciens, technico-commerciaux, magasiniers des établissements Buchez. L'occasion de balayer les idées reçues sur ces métiers innovants et à la pointe des dernières technologies. Quelques fournisseurs ont également présenté leurs métiers et leurs gammes : Kuhn et son système Isobus, Valtra et son accoudoir Smartouch, Trioliet, Sodimac ainsi que les consommables Tama et leur approche environnementale. Attaché à la formation et à l'accompagnement des jeunes pour le renouvellement des générations dans l'entreprise, Olivier Dubreuilh a souligné l'importance du niveau de compétence. *« Les jeunes,* rappelait-il, *si vous en avez les capacités, allez le plus loin possible dans votre cursus scolaire, nous aurons besoin de votre savoir »*. La découverte de l'entreprise fait manifestement des émules puisque les écoles invitées lors des portes ouvertes d'Autun et Corbigny ont apprécié le concept et ont décidé de renouveler l'expérience en amenant à nouveau des élèves pour découvrir la concession.

Plus de 500 agriculteurs au cocktail du vendredi

Nouvelle direction, nouveau magasin libre-service : autant d'arguments qui ont incité les agriculteurs à répondre favorablement à l'invitation au cocktail dinatoire du vendredi soir. Plus de 500 clients et 30 fournisseurs étaient présents au moment de la présentation d'Olivier Dubreuilh. Ce dernier a remercié ses équipes pour l'organisation de ces journées et leur attachement à l'entreprise se félicitant qu'aucun collaborateur n'ait quitté le navire depuis son arrivée. Il a rappelé aux clients son objectif *« d'une concession toujours prête à les servir au mieux, car sans clients, nous ne sommes rien »*.

Les visiteurs ont également découvert un magasin entièrement réaménagé, plus clair et plus vaste puisque de la surface a été gagnée sur le stockage de pièces. Par conséquent, de nouveaux rayons font leur apparition comme pour les vêtements ou la boulonnerie, d'autres sont agrandis avec plus de références. Concernant le matériel, Olivier Dubreuilh a annoncé que pour faire face aux délais de fabrication et livraison plus longs, il avait demandé à son équipe commerciale de procéder à une importante commande de stock afin de répondre le plus rapidement possible aux besoins des agriculteurs.
Dans une ambiance conviviale, les portes ouvertes de Corbigny se sont poursuivies le samedi et le dimanche, journée traditionnellement familiale. Manifestement, cette édition 2022 restera un bon cru.



40 élèves de Château-Chinon et Saint-Saulge ont échangé sur les métiers de l'agroéquipement avec le personnel et les techniciens des constructeurs.



Le magasin de Corbigny fait peau neuve avec plus de surface et plus de références.



FranceterredeLAIT

Retrouvez-nous sur **franceterredelait.fr**

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

ENVIRONNEMENT

// CLIMAT

89 Le Varenne de l'eau présenté aux élus agricoles icaunais

À la suite de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du jeudi 19 mai, un temps d'information et d'échange sur le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a eu lieu. Des sujets abordés quelques semaines plus tôt lors de la session de la Chambre d'agriculture régionale BFC.

Après avoir été présentés aux élus régionaux lors de la session de la Chambre d'agriculture régionale BFC (le 11 mars), ces sujets du changement climatique et du Varenne de l'eau ont été traités à la suite de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le jeudi 19 mai.

Lancé au niveau national par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, le Varenne de l'eau a pour but, au niveau régional, de trouver des solutions face au changement climatique et aux problématiques liées à l'eau, pour le monde agricole mais aussi pour les citoyens et les collectivités.

Car, pour l'agriculteur comme pour tous, la question de l'accès à l'eau est cruciale. « *Il n'y a pas d'agriculture sans eau* », assure les élus de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Avec une ressource en eau moins disponible, la gestion de l'eau sur les territoires est déjà une priorité même si l'agriculture de l'Yonne prélève globalement peu d'eau* ».

Les besoins agricoles en eau concernent l'abreuvement des animaux, le lieu d'abreuvement (bâtiment ou pâturage) et les ressources mobilisées ; l'eau pour les cultures (qui est majoritairement fournie par les pluies et ponctuellement par l'irrigation en période sèche) ; et l'eau servant à la protection contre le gel d'une partie du vignoble Chablisien et de certains vergers.

Des effets climatiques depuis plusieurs années

Comme tout le monde a pu le remarquer, les effets du changement climatique se font ressentir depuis plusieurs années. Majoritairement sous forme d'aléas climatiques « *mais il ne faut pas ignorer les effets globaux sur le moyen et long terme* », poursuivent les élus de la Chambre. « *Le sujet est majeur et l'agriculture y est particulièrement sensible* ».

Pour rester compétitives, les exploitations doivent relever le défi de l'adaptation de leurs systèmes de production (leviers agronomiques et génétiques, aménagements, irrigation efficiente et résiliente…) et travailler à l'atténuation de leurs impacts en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, notamment en stockant le carbone dans les sols et les plantes.

Des travaux sont engagés depuis 2019 par la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans le cadre du réseau des Chambres BFC (avec la participation financière de l'ADEME, du Conseil régional BFC et du CASDAR dans le cadre du projet Praactice) pour permettre à l'agriculture de percevoir l'influence du réchauffement climatique sur ses pratiques.



Étienne Henriot, président du COR territoire environnement CRABFC, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Luc Servant, vice-président de Chambres d'agriculture France (de gauche à droite).

Christopher Levé

// BIODIVERSITÉ

58 Des passages de surveillance

Afin de faciliter les déplacements de la faune sauvage, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre a entrepris des travaux sur le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire.

Cela fait un an que la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) a opéré les aménagements sur le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire en partenariat avec l'opérateur national des Voies navigables de France (VNF). Le projet est financé par le Plan France Relance, dans le cadre du fond éco-contribution. « *Grâce à cela la circulation naturelle des cervidés ou autres mammifères est facilitée tout en réduisant le nombre de noyades de ces animaux dans le canal* » souligne Romane Boismenu, technicienne FCD 58 en charge des dossiers formations et éco-contribution, avant d'ajouter: « *autrefois nous avions plus de 25 animaux noyés en une année, aujourd'hui nous sommes bien au-dessous de la dizaine* ».

En détail

Au total, il existe 20 aménagements réalisés en deux ans. « *Le projet court sur 3 ans. La 1ère année, l'investissement fut de 8 640 euros pour 6 aménagements sur le Canal latéral à la Loire (Fleury-sur-Loire). La 2ème année 15 500 euros ont été débloqués pour 14 aménagements : sept à Sermoise-sur-Loire, trois à Chevroches et quatre à Champvert. Pour la création d'un nouvel aménagement (découpage des palplanches, creuser, aplanir, et empierrer), l'investissement est de 1 200 euros environ. Pour de la réhabilitation d'anciens aménagements, cela s'élève à 700 euros* » explique Romane Boismenu. Positionnés en quinconce ou en face-à-face, tous les 200 m environ, ces aménagements sont « piégés » avec des caméras installées aux abords.

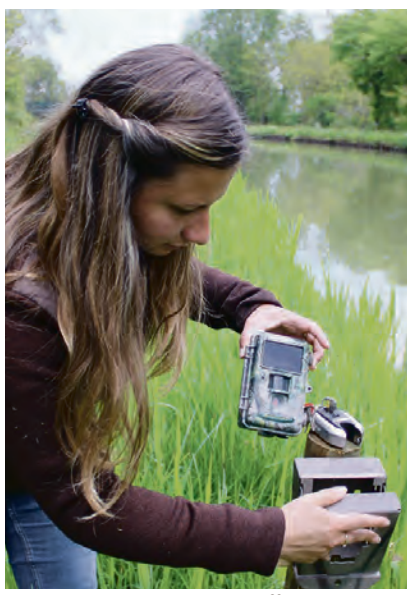
Click and collect

« *Grâce aux vidéos de 30 secondes, environ, nous pouvons pointer les animaux qui passent par ces passages et voir leurs comportements. Ainsi, nous avons pu constater que ces aménagements sont majoritairement empruntés par des chevreuils. Nous avons aussi vu un chat forestier, des blaireaux. Les pièges vidéos nous permettent également de récolter des données sur les espèces passants sur les chemins (en dehors des aménagements), grâce à cela nous avons observé un raton laveur. Pour les cervidés, nous avons également pu constater que les déplacements se font principalement entre avril et juin, période à laquelle ils cherchent un territoire. Bien évidemment, cela reste à confirmer puisque le projet d'observation n'est pas encore arrivé à son terme* ». Pour rappel, les appareils se déclenchent à chaque mouvement détecté et une vision infrarouge permet d'avoir des images nocturnes. « *En 2 ans, nous avons obtenu 30 photos/vidéos de chevreuils sortant d'un des canaux par nos aménagements* » spécifie Rosane Boismenu.

Premier pas

Romane Boismenu conclut : « *La Nièvre est un des premiers départements de Bourgogne-Franche-Comté à avoir fait ces aménagements. Au même moment la Côte-d'Or s'engageait aussi sur ce terrain, mais avec d'autres aménagements. Cette année, c'est la Saône-et-Loire qui nous emboîte le pas. Nous sommes fiers d'avoir trouvé une solution pour la noyade, espérons qu'elles seront de moins en moins fréquentes pour la biodiversité de nos campagnes. Et les vidéos nous permettent de collecter des informations très précieuses sur les comportements - une vraie mine d'or* ».

Chloé Monget



La collecte des images s'effectue environ tous les 15 jours, avec, à chaque fois, un changement de piles sur les appareils positionnés sur le chemin de halage.



Au total une vingtaine d'aménagements ont été faits le long du canal du Nivernais.



Un chevreuil sortant du Canal latéral à la Loire (aménagements de Fleury-sur-Loire).

FDC 58

COLLECTIVITÉ

// ÉNERGIE

Un outil pour aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations

Le Conseil en économie partagé permet à des petites communes de trouver des pistes d'économie dans leur consommation d'énergie et même de lancer des investissements pour réduire ces consommations. Animé par l'Ademe, cet outil a attiré près de 1 300 communes en Bourgogne - Franche-Comté.

Le Conseil en économie partagé est un outil au service des communes qui gagne à être connu. Il se traduit par une mutualisation de l'expertise en maîtrise des dépenses énergétiques et agit comme un véritable service de proximité. Initiés et animés par l'Ademe Bourgogne - Franche-Comté, les CEP sont mis à la disposition des communes de moins de 10 000 habitants, via les intercommunalités et syndicats d'énergie départementaux. L'appui technique des conseillers ainsi partagés permet aux collectivités d'agir concrètement en rénovant leurs bâtiments ou leur éclairage public pour diminuer les consommations d'énergie. Certaines se sont même lancées, par ce biais, dans la production d'énergies renouvelables, pour leurs propres consommations ou pour les distribuer sur leurs territoires. Si le CEP permet de traquer les coûts, il peut aussi inspirer des investissements rentables pour l'environnement, la commune et ses habitants.

Une nécessité très actuelle

Face à la pression exercée par la flambée des prix de l'énergie sur le budget des communes, la nécessité de traiter dans chaque localité la réduction des consommations n'a jamais été aussi actuelle. Plusieurs facteurs se conjuguent : l'augmentation du prix de l'énergie mais aussi la pression réglementaire, comme le décret tertiaire, qui exige des exploitants d'espaces de plus de 1 000 m2 un plan de réduction des consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici à 2030, ou encore la suppression progressive des chaudières au fioul, dont le renouvellement sera interdit à partir du 1er juillet. Le déploiement de la démarche CEP, réservée aux petites et moyennes communes, est accompagné financièrement par l'Ademe et par la Région BFC. L'expertise du technicien, et surtout les bénéfices de ses préconisations, est ainsi accessible à moindre coût aux 3 683 communes de BFC de moins de 10 000 habitants. La rémunération du CEP est portée par l'Ademe les 3 premières années puis par la structure qui porte le service et auquel adhèrent les communes. Le coût d'adhésion au service pour la commune est souvent symbolique, et surtout très rapidement remboursé par les économies induites par le travail du CEP. *« Expérimenté depuis 15 ans,* explique Jean-Yves Richard, coordinateur du pôle Transition énergétique de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) BFC, *le conseil en énergie partagé fonctionne à la satisfaction des 1 262 communes qui se sont déjà engagées dans la démarche de rationalisation de leurs dépenses énergétiques. Outre l'expertise de techniciens spécialement formés et outillés, les communes apprécient la neutralité du service ».*



Réduire ses consommations, mais aussi investir pour produire des énergies renouvelables : voilà sur quelles thématiques l'accompagnement du Conseil en énergie partagé peut être utile en BFC.

Action très complète

Sur un plan pratique, lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent, dans une logique d'action en trois volets (sobriété, efficacité et énergies renouvelables) :
- Une analyse des factures du patrimoine communal, afin de détecter les dérives et les erreurs de facturation, et les optimisations tarifaires possibles ;
- Des mesures immédiates visant à réduire les consommations énergétiques ;
- L'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement pour rénover ses équipements et son patrimoine ;
- Un accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie ou d'installations de production d'énergies renouvelables ;
- L'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques.

L'initiative des projets d'optimisation reste à la discrétion des communes. Ce sont elles qui disposent des informations de consommation et de la connaissance des usages réels. C'est donc la commune qui sait quels sujets sont prioritaires et acceptables pour la population. Le CEP n'intervient qu'en appui technique. Les actions les plus simples, qui peuvent être la baisse du chauffage dans les équipements collectifs ou l'extinction de l'éclairage public la nuit, sont souvent les premières mises en œuvre. L'investissement dans la rénovation thermique des bâtiments ou dans le renouvellement des sources d'énergie constitue une action à moyen terme. Exemple avec Couloutre, une commune de 200 habitants située dans la Nièvre, près de Clamecy : *« Nous avons conduit une rénovation énergétique complète du bâtiment de la mairie,* explique sa maire, Mauricette Joseph. *Nous sommes passés au chauffage à granulés bois et avons créé des logements à l'étage. Les travaux ont été suivis par notre CEP, qui nous a aidés à obtenir des subventions à hauteur de 80 % de notre investissement de 477 000 euros ».* Avec leur CEP, les communes de BFC adhérentes à la démarche s'engagent plus particulièrement dans deux types de projets, en fonction des ressources dont elles disposent localement :
- La production de chaleur d'origine renouvelable
- La production d'électricité d'origine renouvelable.

Berty Robert, avec communiqué

// EN SAVOIR +

Vous pouvez retrouver en images des projets accompagnés par les CEP sur le lien suivant :

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Tombola Terres de Bourgogne

du 17 mai à Chatillon-sur-Seine
(journée prévention incendie - Agences de la Seine)

Patrick Gérard de Nod-sur-Seine : *une veste sans manches*
David Brot de Sainte-Colombe-sur-Seine : *une polaire*

Les voilà prêts pour l'hiver !
Félicitations !

SOCIAL

// MOISSONS

La dérogation du temps de travail à nouveau obtenue

La FRSEA a sollicité la DREETS (ex DIRECCTE) afin d'obtenir l'autorisation de déroger à la durée maximale hebdomadaire absolue et à la durée maximale hebdomadaire moyenne sur 12 mois, pour la période des moissons.



Pour la période des moissons, la FRSEA a obtenu l'autorisation de déroger à la durée maximale du temps de travail.

Par décision de la DREETS du 10 mai 2022, les entreprises agricoles de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne sont autorisées à porter la durée hebdomadaire absolue à 60 heures par semaine et à porter la durée hebdomadaire moyenne à 46 heures sur 12 mois consécutifs pour les salariés concernés, durant les moissons.

Les exploitants de Côte d'Or sont autorisés à déroger pour une durée de quatre semaines au maximum, consécutive ou non : du 23/05/2022 au 24/07/2022 (pour la récolte de petits fruits), du 16/05/2022 au 26/06/2022 (pour le foin), du 13/06/2022 au 14/08/2022 (pour les céréales et oléoprotéagineux), du 13/06/2022 au 28/08/2022 (pour la récolte et le pressage de la paille), du 29/08/2022 au 25/09/2022 (pour le maïs ensilages), du 22/08/2022 au 16/10/2022 (pour le soja et le tournesol), du 19/09/2022 au 13/11/2022 (pour le maïs en grain) et du 13/06/2022 au 18/09/2022 (pour les légumes de plein champ).

Au niveau de la Nièvre, les exploitants sont autorisés à déroger pour une durée de six semaines au maximum, consécutive ou non, du 16/05/2022 au 14/08/2022 pour la fenaison et les moissons, et du 15/08/2022 au 27/11/2022 pour la préparation du sol, les semis et la récolte de tournesols et de maïs.

Des heures supplémentaires majorées

Quant à l'Yonne, les exploitants sont autorisés à déroger à la durée maximale du travail pour une durée de quatre semaines, au maximum, consécutives ou non, du 16/05/2022 au 26/06/2022, pour la récolte du foin. Et pour une durée de six semaines au maximum, consécutives ou non, du 13/06/2022 au 14/08/2022 pour les moissons, la récolte et le pressage de paille, ainsi que du 29/08/2022 au 30/10/2022 pour les récoltes de tournesol, maïs, sarrasin et pois chiches.

Les heures effectuées au-delà de 48 heures sont majorées de 50 % et le salarié bénéficie d'un repos payé égal à 50 % du temps de travail. Le repos devra être pris dans un délai maximum de quatre mois. Un document indiquant le droit à repos devra être transmis au salarié avec son bulletin de salaire.

Une fiche d'horaires doit être tenue par l'employeur et comporter les horaires auxquels commence chaque période de travail, jour par jour pour chaque salarié ainsi que le jour de repos hebdomadaire. Il mentionnera également le nombre d'heures par jour ainsi que par semaine.

Ces documents devront être transmis à l'inspection du travail avant le 31 décembre 2022.

Laetitia Clerc,
juriste de la FDSEA de l'Yonne



// ÉPOISSES

21 Marcher pour la bonne cause

La Fondation Groupama prépare un nouvel événement pour soutenir la lutte contre les maladies rares.

La Fondation Groupama organise une nouvelle édition de ses balades solidaires. Le rendez-vous est donné dimanche 5 juin à l'Espace *« Rencontre et loisirs »* d'Époisses. Les départs sont programmés de 8 h 30 à 14 heures avec trois parcours au choix : 1,6 km (avec visite du château d'Époisses), 3,5 km (parcours de la Soupe à la sorcière) ou 10,5 km. Une restauration et une buvette seront à disposition (inscriptions et renseignements au 06 64 86 47 90). Les dons de cette édition, avec des montants propres à chacun, seront reversés à Retinostop, association de lutte contre le rétinoblastome, cancer de la rétine chez le nourrisson et le jeune enfant.

AG



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR



// L'alimentation minérale des ruminants

• Jeudi 9 juin à Nevers

L'apport de minéraux dans une ration est essentiel. Pour cela une bonne évaluation des besoins et le choix d'une formule adaptée ne s'improvise pas. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture organise une formation sur ce point.

Tarif 50 € pour les cotisants Vivéa. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Jeudi 15 septembre et Jeudi 13 octobre sur des exploitations de participants

La Chambre d'agriculture propose une formation pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

NIÈVRE

// Interpréter les caractéristiques de son sol, sa fertilité et les pistes d'amélioration

• Jeudi 9 juin à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse-batteuse

• Mardi 31 mai

De 9 heures à 17 h 30 (lieu à définir). Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de levage

• Jeudi 2 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Réussir son installation en société

• Vendredi 3 et vendredi 10 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Mercredi 1er juin à Pouilly en Auxois

Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 – Tel : 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• Lundi 20 et mardi 21 juin à Créancey

Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• Mardi 28 et mercredi 29 juin à Pouilly en Auxois

Contact : Corine GARNIER PENNING, CA21 – Tel : 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// GDS 58 : ramassage des déchets de soins

• Sous la quinzaine

La société PROSERVE DASRI qui assure la collecte des déchets de soins dans la Nièvre n'a pas été à même de réaliser l'enlèvement des fûts à ALLIGNY-COSNE et LUZY les 16 et 18 mai 2022. Le GDS 58 invite les éleveurs présents à ces 2 points de collecte à se faire connaître auprès au 03-86-90-18-90 sous quinzaine.Le GDS transmettra ensuite la liste établie à PROSERVE DASRI pour qu'elle assure la prestation prévue.
Renseignements : 03 86 90 18 90.

// Rendez-vous démo

• Mardi 31 mai

Organisée en partenariat entre la FRCUMA BFC et la Chambre d'Agriculture, une journée de démonstration de désherbage mécanique aura lieu le 31 mai à 14 h sur l'exploitation de Fabien Gibouret (la Marquise, Entrains-sur-Nohain), avec la participation active de divers concessionnaires. Selon la météo auront lieu des présentations et démonstrations dynamiques d'herse étrille, bineuse, écimeuses, etc. Renseignements : 03 88 93 40 00

// Rendez-vous syndical

• Vendredi 03 juin

La FDSEA vous propose une rencontre avec les candidats aux élections législatives avec pour thèmes de discussions : Stopper les surtranspositions et harmoniser les règles, sécuriser la ressource en eau, mieux gérer les risques, relocaliser l'alimentation et imposer l'origine France, gagner la bataille de l'emploi. Le rendez-vous est donné au Gaec Thionnet, à Bertrix au Aunay-en-Bazois.
Renseignements :03 86 93 40 92

YONNE

// Journée pour apprendre à lutter contre les maladies du blé

• Mercredi 1er juin

Dès 9 heures, à Montacher. Journée organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec l'union SeineYonne. Essai fongicide, réduction de doses, intérêt du biocontrôle, test de l'OAD multi-maladies... Autant de thématiques abordées lors de cette rencontre.
Contact : Marie Bouillé au 06 30 62 99 69.

// «Des solutions durables et innovantes pour l'agriculteur de demain»

• Vendredi 03 juin

De 8 heures à 13 heures, au lieu-dit « Les Ménigaudières » à Chatillon-sur-Loire (Loiret). Journée organisée par la Chambre d'agriculture du Loiret et ses partenaires, à destinations des céréaliers et des éleveurs. Au programme : visite d'une plateforme d'expérimentations avec dix essais à découvrir.
Contact : Estelle Normand (Chambre d'agriculture du Loiret) au 02 38 67 28 52.

// Plateforme XP'Bio 89

• Jeudi 09 juin

De 9 heures à 12 heures, à Marsangy. Une matinée organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec l'union SeineYonne, Arvalis et Terres Inovia, pour découvrir les variétés de blé, les essais d'associations entre céréales et légumineuses, ainsi que les essais de fertilisation et biostimulants.
Contact : Marie Bouillé au 06 30 62 99 69.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 287 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.46	3.48	3.47	0.01
		300-350			3.42	-0.03
		350-400	3.37	3.48	3.43	0.03
	R	250-300	3.14	3.22	3.15	
F	U	200-250	3.35	3.35	3.35	-0.02
		250-300	3.22	3.24	3.24	0.16
		300-350	3.15	3.26	3.19	0.09
		350-400	3.10	3.19	3.16	0.09
	R	250-300	2.90	3.11	3.03	
		300-350	3.01	3.14	3.05	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 262 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.36	3.36	3.36	0.06
		500 et +	3.20	3.33	3.29	0.12
F	U	400-450	2.91	3.11	3.09	0.04

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 213 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	2.58	2.89	2.76	0.00
F	E	24 à 36 mois	3.13	3.73	3.34	0.17
		- 5 ans	3.10	3.33	3.19	-0.13
		5 à 10 ans	3.01	3.13	3.06	-0,06
	U	24 à 36 mois	2.77	3.08	2.97	0.10
		- 5 ans	2.92	3.08	2.98	-0.01
		5 à 10 ans	2.90	3.01	2.94	-0.02
	R	24 à 36 mois	2.46	2.88	2.68	0.03
		- 5 ans	2.39	2.96	2.82	0.19
		5 à 10 ans	2.27	3.06	2.72	-0.01
		+ 10 ans	2.33	2.77	2.61	-0.04

OBSERVATIONS

Effectif global : 762 - Taux de vente : 96 %

97 % de vendus. Cours sensiblement reconduits dans toutes les catégories, lors de cette semaine d'Ascension qui fige traditionnellement les ambiances. À compter du mardi 7 juin, le marché adoptera ses horaires d'été : départ des transactions à 7 h.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/05/2022

Effectif : 185

Broutards :	(265 - 375 kg)	890 - 1180	3,16 - 3,44
Taurillons :	(345 - 510 kg)	1100 - 1670	3,19 - 3,41
Génisses 16 - 24 mois :	(380 - 590 kg)	1100 - 1620	2,76 - 3,12
Génisses 24 - 36 mois :	(475 - 780 kg)	1370 - 1730	2,88 - 2,94
Vaches légères :		1180 - 1540	
Vaches entre deux :		1580 - 1850	
Vaches lourdes :		1870 - 2450	

Vente quasi globale en mâles et femelles d'export à des tarifs reconduits.
Apports plus importants en vaches et toujours de très bonne qualité permettant une vente rapide à des cours soutenus.
Bovins gras : 7
Vaches de viande : 5,18 à 5,20 € kg de viande.
Vente active et globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/05/2022

Effectif : 199

Agneaux gras :	120 - 170	(3,19 - 4,07)
Brebis :	70 - 170	(1,17 - 1,70)
Béliers :	90 - 151	

Apports plus importants et de bonne qualité. Légère baisse en agneaux. Peu d'invendus.
Belle présentation en brebis, cours sensiblement maintenus. Aucun invendu.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 61 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	2.91	3.20	3.16	0.04
M		350-400	2.88	3.32	3.28	
		400-450	2.72	3.52	3.41	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 133 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3.73	3.11	2.98	0.06
		- 5 ans	2.66	3	2.82	
		5 à 10 ans	2.58	2.91	2.81	0.03
		+ 10 ans	2.59	2.93	2.79	0.16

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	4.95	5.25	5.20	0.10

Effectif global : 208 - Taux de vente : 95 %

Broutards : L'offre est limitée mais les cours sont haussiers et le peu d'offre se vend rapidement. **Laitonnes** : Cours reconduits. **Vaches / Génisses :** Marché plutôt bien approvisionné à cette période de l'année, la demande semble toujours aussi forte et les cours sont reconduits à haussiers.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 585 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.94	3.98	3.97	-0.52
		de 38 à 44 kg	3.81	4.46	4.02	-0.34
		de 44 à 50 kg	3.49	3.89	3.77	
		+ de 50 kg	2.67	3.48	3.29	
	R	de 32 à 38 kg	3.34	3.83	3.69	
		de 38 à 44 kg	3.46	3.82	3.66	-0.47
		de 44 à 50 kg	3.80	3.80	3.80	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 186 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.01	1.31	1.16	-0.53
F	R	- de 60 kg	1.21	1.42	1.34	
		+ de 60 kg	1.09	1.38	1.26	-0.04
	U	+ de 60 kg	1.24	1.47	1.37	-0.26

Effectif global : 778 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Plusieurs lots d'agneaux d'herbe de très bonne qualité prennent progressivement la place des derniers lots d'agneaux de bergerie. Les cours ont tendance à se tasser mais restent à un niveau satisfaisant. **Brebis :** Davantage d'offre après la libération de la PCO. Les tarifs sont un peu plus discutés mais demeure corrects.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 355 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.02	4.22	4.16	-0.15
		de 38 à 44 kg	3.88	4.33	4.18	-0.55
		+ de 44 kg	3.66	4.20	3.91	-0.01

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 346 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.75	2.07	1.83	0.06
	R	+ de 60 kg	1.22	1.68	1.55	0.06

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 41 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	50.00	96.00	72.00	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 45 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	22.00	56.00	38.00	-18.00

Effectif global : 787 - Taux de vente : 98 %

Agneaux laitons : Net repli des cours néanmoins la qualité est au rendez-vous et les agneaux se valorisent convenablement. **Brebis :** Cours nettement haussiers, vente rapide et totale.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 MAI 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande toujours soutenue avec une offre restreinte. Ce contexte démontre encore, s'il en était besoin, que les prix doivent être revalorisés à hauteur du coût de production !

Bovins maigres : L'offre est particulièrement faible, et la tendance haussière se maintient.

POLITIQUES

Le Ministère de l'Agriculture prépare ses réponses à la Commission européenne concernant son projet de Plan Stratégique National PAC. Si la France entend bien défendre la vision globale de son projet, il reste, parmi les demandes de la Commission, quelques points qui devraient évoluer, notamment sur l'architecture environnementale. Les concertations sont en cours.

ENVIRONNEMENT

Le ministère de la Transition écologique a publié la semaine dernière une carte sur les territoires à risque de sécheresse d'ici la fin d'été. L'ensemble du territoire est concerné, avec 22 départements en risque « très probable » de sécheresse, alors que 16 départements connaissent déjà des restrictions d'eau. Les années de sécheresses successives mettent à mal les quantités de fourrages disponibles, avec un véritable risque de manque et une hausse des prix.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Face au contexte inédit de la filière bovine, Christian Bajard, coordinateur du Berceau des races à viande rappelle dans les journaux que « Si les cours des bovins progressent, ils ne couvrent pas la forte hausse des coûts de production. Cette flambée des charges doit se répercuter tout au long de la filière», par la signature du contrat et par la prise en compte du coût de production. L'éleveur aura alors l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation. Ainsi, la FNB préconise de relayer largement les chiffres communiqués dans la dernière Info aux Sections Bovines dans les journaux départementaux, pour sensibiliser les éleveurs au contexte.

FOCUS

La réforme de la HVE (Haute Valeur Environnementale) est en concertation entre le ministère et les parties prenantes. Les modalités sont encore en discussion, notamment sur une éventuelle suppression de la voie B, ou un alignement aux critères de conditionnalité de la PAC. De nouveaux items devraient également voir le jour. Deux CNCE (commissions de la certification environnementale) sont prévues, cette semaine et début juin pour présenter cette nouvelle version qui entrera en vigueur dès septembre.

EN REGION

Dans le cadre du projet Européen BovINE, qui permet de partager les innovations et les bonnes pratiques entre éleveurs des différents états, la FNB organisera l'après-midi du 20 juin prochain, en Saône-et-Loire, une journée thématique sur « les crédits carbones et la valorisation des haies sur les élevages allaitants ».
L'objectifs est d'échanger sur les opportunités qui s'ouvrent sur ce sujet pour les éleveurs allaitants. N'hésitez pas à participer !

FAIT DE LA SEMAINE

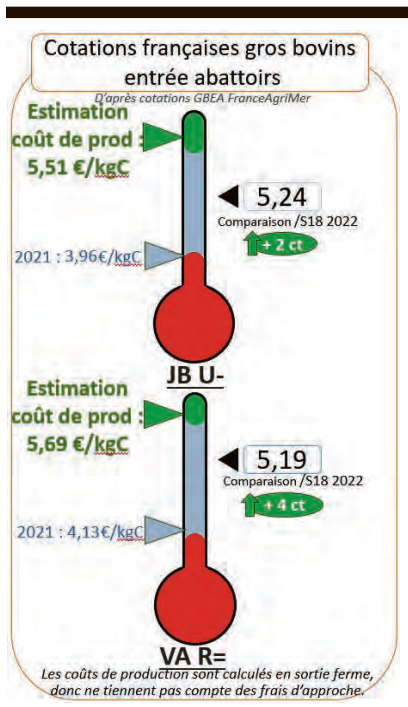
Lors de son premier déplacement, le 20 mai, le nouveau ministre de l'agriculture Marc FESNEAU, a notamment souligné l'enjeu du revenu des agriculteurs et celui de la souveraineté alimentaire. Deux thèmes majeurs pour la FNB, qui portera aussi vers le nouveau gouvernement l'attente de mesures-miroirs, et plus globalement la nécessité d'une cohérence des politiques de l'UE par rapport au modèle d'élevage durable qui caractérise nos systèmes de production.

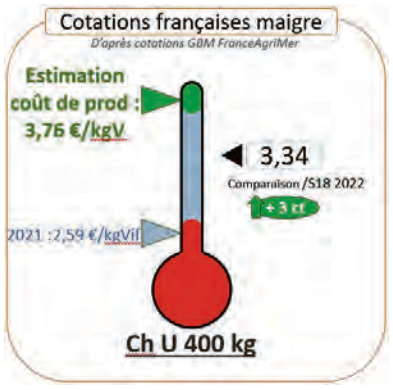
CHIFFRE DE LA SEMAINE

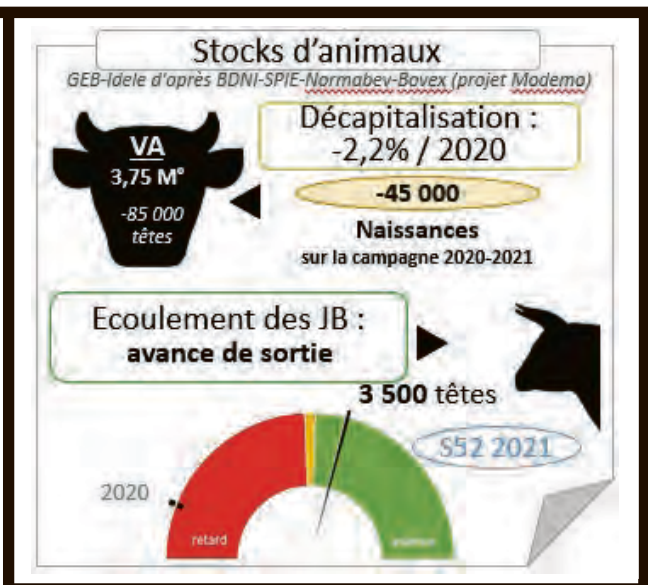
-2,7%

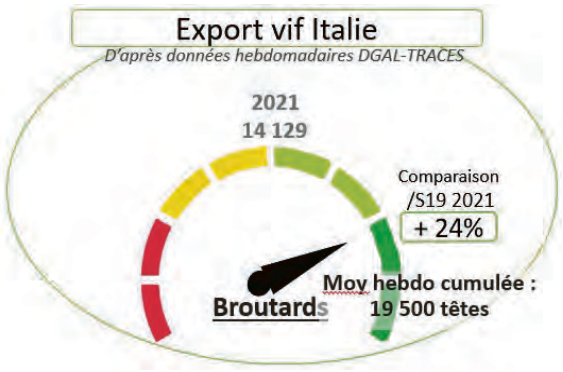
C'est la baisse annuelle de production de jeunes bovins allaitants attendue en France en 2022 par rapport à 2021 (soit -17 000 têtes).
Cette baisse est modélisée sur base des effectifs de mâles présents en fermes, qui sont historiquement faibles en lien avec la décapitalisation. Dans ce contexte, le manque d'offre déjà criant ne devrait pas se résorber, et seuls des prix couvrant le coût de production pourrait peut-être relancer la production.

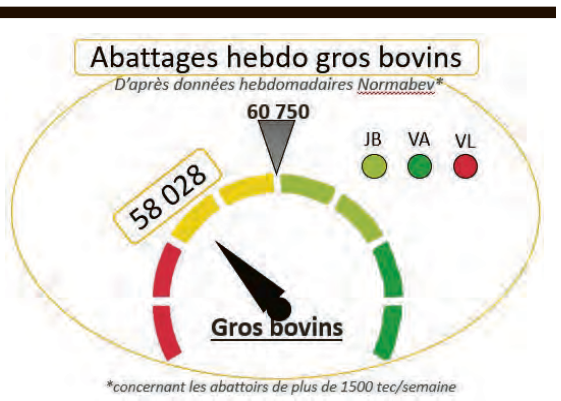
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*



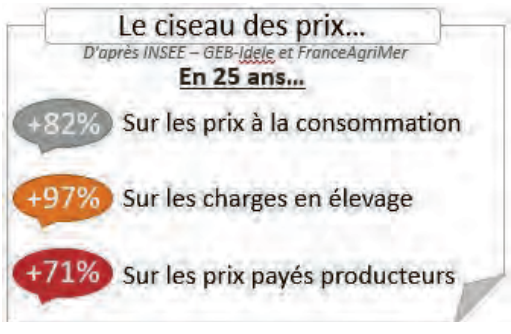












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 21
du 23 au 29 mai 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont encore modérés cette semaine. Les besoins sur l'Italie et Pays Tiers quant à eux sont bien présents même si l'Ascension peut ralentir certains envois. Les transactions sont fluides et rapides. Les cours sont globalement reconduits. Les tarifs des bons laitons restent fermes. La marchandise vaccinée est recherchée. En femelles, l'activité se dynamise sur des cours fermes à haussiers.

Gros bovins maigres : Les ventes sont toujours fluides en présence de nombreux acheteurs. Les tarifs restent fermes à un bon niveau. On observe cependant un certain plafonnement des cours, à lier avec une tendance similaire en viande allaitante.

Boucherie : Le commerce reste actif en toute catégorie avec une demande particulièrement forte en viandes d'entrée de gamme. Les hausses tarifaires sont encore importantes en allaitantes R et vaches mixtes et laitières. En marchandise supérieure, les cours sont fermement maintenus mais le plafonnement tend à se confirmer malgré les charges toujours plus importantes à la production.

Veaux : L'ambiance commerciale est calme cette semaine face à des apports pourtant limités. Les achats sont réguliers sur des ventes fluides. Les cours sont globalement maintenus. On observe de légères hausses en laitiers purs sur certaines places. En veaux gras, le marché reste dynamique en mâles de qualité.

Ovins : En agneaux, les transactions sont fluides et rapides face à des acheteurs réguliers. La demande est stable voire en léger retrait et les cours s'en ressentent. On observe de nouveau de légères baisses sur plusieurs marchés. En agnelets, les tarifs restent fermes en bons sujets face à une offre de plus en plus limitée. En brebis, le tri est plus sélectif, la demande se reporte sur les sujets bien conformés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends class ARION 2017 460 3000H relevage avant fourche mailleux t10 bon état
✆ 0761584588

21 - Cherche Deutz 6207, 4 x 4 pour pièces pont avant (2002)
✆ 06 80 23 93 99

42 - Vds important matériel de fenaison et divers.
✆ 04 77 29 10 18 HR soir

71 - Vends cuve pour GNR 1.500 l, avec pompe 950 €, Louhans.
✆ 06 08 05 61 24

Travail du sol

42 - Vds cse cess. faucheuse cond. JD 730 timon central + pir. Lely Lotus 7.70 + press. HD Supertino SR70120 ess. tand. + group. de bottes tt options + and. Kuhn 6002 doubl. toupies 6m, tout TBE.
✆ 06 89 36 89 33

Récolte

07 - Vends mini roundballer M50 marque ABBRIATA peu servi 2000 ballots 9 000€ Vals Les Bains
✆ 0683015423

26 - Vends foin sur pied (jachère) à Livron sur Drôme 1,5ha.
✆ 0620972976

38 - Vends presse gros densité révisé New Holland 366.
✆ 07 70 79 14 30 / 09 72 45 40 92 HR

38 - Vends auto chargeuse Krone TS 19 en l'état à débattre.
✆ 06 47 84 54 30 / 04 76 07 18 13 HR

42 - Vds cse retraite enrubanneuse Kverneland type 7335, 2004, comm. téléflexible, TBE, 6 000 € + distrib. engrais Vicon PS604 (1004), ouverture hydro, TBE, 1500 € à débattre.
✆ 06 19 27 15 85

58 - Vends cause retraite : - faucheuse Pottinger 7 assiettes, -faneuse Pottinger 6 toupies, -andaineur Pottinger 4,20 m, -presse NH648, -chargeur Quick55 (1802)
✆ 06 11 32 57 22

71 - Vds cse cess. andaineur double, pirouette 6 toupies 7,5 m, fauch.-conditionneuse FC300 RG Kuhn, presse HD NH D1000.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends faucheuse cond. roul. Kuhn 3 m, pirouette kuhn 8 m, andaineur kuhn 7,50 m, presse New-Holland HD D1000, canal 60x90, 1er main, TBE.
✆ 06 48 20 82 79

71 - Vends presse Somca M11, moy. densité, vends ensileuse herbe Tarrup 502, salle de traite Westfalia 2x4.
✆ 06 41 59 10 33

73 - Vends andaineur Kuhn 6002. Bon état, 3500 € HT, année 2001.
✆ 06 17 84 17 66

Traitement

38 - Vends pulvérisateur amazone 21/15m UF 1200 DPAE contrôle ok très bon état.
✆ 06 76 09 91 55
06 73 80 84 95

Distribution

38 - Vends mat de boucherie banque mural 2m et 3m - chambres froides 11m2 en deux parties 3m+8m+ une de 15m2 - clim labo attendrisseur - portique viande 5x3m hydraulique.
✆ 06 30 32 53 33

Irrigation

21 - Vends 2 enrouleurs irrifrance 100/400, pneu ride + ferbo 90/350, turbine. Laisse message, je rappelle (2102)
✆ 09 67 07 44 38

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (1803)
✆ 06 71 10 93 35

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



69 - Retraité vend s Chisel 3 m. - 9 dents - Lève bottes - Pulvé 600 l. Berthoud - Abreuvoirs La Buvette S4.
✆ 06 87 41 61 93

69 - Vend cellule à céréales avec ventilation diamètre 3.55 hauteur 5.00 mètre.
✆ +33637872853

71 - Cse cessation vds presse balle rondes Claas Variant 350, filet-ficelle, PU, 2,20 m, TBE, révision ok.
✆ 06 61 14 38 32

89 - Vends semoir DP12 Nodet avec bâche et bon état Trisemavator Hiward 2 mètres, très bon état, modèle entreprise, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



21 - Vends cuve à eau polyester 3 000 litres, 700 euros, - remorque 4 roues L = 5 m., 700 euros (2004)
✆ 06 81 86 91 33

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2001)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends broyeur d'accotement Dragone 1000 euros HT - Épandeur Jeantil 6T 3000 euros HT - Faucheuse condi Krone 3720 et semoir engrais Vicon 1000 euros HT pour pièces.
✆ 06 83 93 04 19

84 - A vendre PL MERCEDES 1013,an 80, 295 000 km, contrôle OK, 8 palettes, 5000 €. Mail : pecoult.jean-marc@wanadoo fr.
✆ 06 61 46 09 52
ou 06 99 29 31 65



CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Suivez-nous sur notre page Facebook

69 - VENDS FOIN 2021 BALLES RONDE 120X135 2EME COUPE 06 35 47 44 55
✆ 06 35 47 44 55

Propriété

73 - Recherche location, vente ou achat ferme minimum 80 HA. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Achat-Vente

Récolte

21 - Achète paille en andins préférence machine conventionnelle canton Brazey, Seurre, Genlis, blé ou orge (1905)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne, luzerne bio et foin naturelle sur pied 40 ha (2101)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vend luzerne bonne qualité, 2ème coupe, luzerne dure, luzerne logée à l'abri.
✆ 06 85 52 16 19

26 - Vds foin PN et paille triticale 120X120, très bonne qualité à l'abri.
✆ 06 88 48 14 29

89 - Vends foin sur pied, prairie naturelle entre Avallon et Montbard (2003)
✆ 06 84 23 40 33

Fourrage

42 - Vds foin de prairie naturelle et temporaire 800 BR 140x120.
✆ 06 46 10 10 32

Tourisme

42 - Vds moto Yamaha Tenere 700, an. 2021, 2 500 kms, état neuf, 9 950 €, porte bagage.
✆ 06 51 81 85 00

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

01 - Cause cessation : A louer 50 ha de terrain environ dont 26 en propriété propre à partir du 1er janvier 2023.
✆ 04 74 34 78 52
ou 07 88 05 02 69

Location

Immobilier

01 - Recherche gardien propriété Birieux Ain Dombes idéal jeunes retraités logement T4 avec chauffage contre entretiens territoire engins agricoles.
✆ 06 82 65 41 02

Emploi

Offre

21 - Exploitation grandes cultures à Quétigny recherche saisonnier ou apprenti pour travaux moisson et autres pour les mois de juillet et août (1902)
✆ 06 08 25 63 65

69 - Cherche secteur Villefranche jeune dynamique pour la saison paille (fin juin - juillet). Nourri logé, permis VL indispensable. Enfant d'agriculteur est un plus.
✆ 06 68 93 44 60

Demande

71 - J'aide agri. saison ou autre, secteur Tramayes-Matour, de Pierreclos 71. En vue retraite.
✆ 06 27 35 91 43

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Vends taureaux Limousins 12 - 14 mois, cheptel inscrit, animaux dociles, TGS. (1503)
✆ 06 30 82 41 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Miche
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends vaches laitières (46).
✆ 07 87 57 49 38

42 - Vds taureaux Charolais HBC, 17/18 mois, vêlage facile, élevage et viande, ayant déjà sailli.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

Connaissez-vous notre page Twitter ?

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC de 2 ans, TGS, indemne IBR.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends 30 vaches charol. gestantes suitées de veaux nés de novembre à février.
✆ 06 28 28 75 47

71 - Vends repro. mâles black angus pédigrée, embryons pédigrée black angus, prix à débat. Élevage Trossat.
✆ 06 75 81 35 52

71 - Vends 1 lots de génisses aubrac, garanties pleines, vêlage à partir du 01/09, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

30 - Vends 8 chiots border LOF nés le 25/03/22 650/750 € id mère : 2502699811251613 siret : 812416782
✆ 0781469996

42 - Vds 3 femelles Border Collie nées le 03/04/2022, n° mère 250268743781961, n° siret 812047843.
✆ 06 87 02 01 56

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéo sur notre chaine
REPORTAGES VIDÉOS DÉMONSTRATIONS

PETITES ANNONCES



Avec votre journal cette semaine

Un supplément spécial Salon de l'herbe et des fourrages

De retour au cœur de la France après trois ans d'absence, le salon de l'herbe et des fourrages se déroulera les 1er et 2 juin prochains à Villefranche d'Allier dans l'Allier. L'occasion pour vos journaux agricoles de vous donner toutes les clés de cet évènement grandeur nature, et de faire la part belle aux témoignages sur des conduites de système, sur des programmes innovants… à travers un supplément dédié à l'herbe. Autour d'un même slogan « de la graine à la ration : tout pour l'éleveur », plus que jamais, le salon de l'herbe et des fourrages se positionne comme un carrefour des solutions. La flambée des charges couplée aux effets désormais bien visibles du changement climatique, rend le conseil précieux, l'adaptation nécessaire et la quête d'autonomie protéique une priorité. Bonne lecture et bon salon !



Sophie Chatenet, rédactrice en chef de la Presse agricole du Massif central



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

EARL CROIX DES MOULINS
au capital de 78 510 euros
siège social : Binges
21270 PONTAILLER SUR SAONE
329 286 157 RCS DIJON

AGO du 15/04/2022 : nomination de Mme Julia LOYAU (2. Clos du Charron 21270 BINGES) gérante en remplacement de M. Jean Christophe LOYAU décédé, à compter du 06/09/2021. Pour avis

AL22001978

CHANGEMENT DE GÉRANT

MARGAUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 41 000 euros
Siège social
1 rue Bannelier 21000 DIJON
847 574 613 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29/04/2022 , l'associée unique a nommé Mr Tristan SIMON demeurant 11, rue Ginette Watelle, 21000 DIJON en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Messieurs Sébastien DARVIN et Romain LOCHEN, démissionnaires.
Pour avis La Gérance

AL22002139

AVIS DE TRANSFORMATION

ADETIC
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : Zone artisanale Le Saule
21220 BROCHON
443 226 576 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 4/05/2022, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 80 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Mr Richard GORECKI a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Richard GORECKI demeurant 20 rue Martenot 21410 FLEUREY SUR OUCHE Pour avis Le Président

AL22002196

MODIFICATION DU CAPITAL

THIERRY ANDRE EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 865 800 euros
Siège social : 22 avenue du 8 Septembre
21200 BEAUNE
509 786 059 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2022 et du procès-verbal de la gérance du 13 mai 2022, il résulte qu'il a été décidé de réduire d'une somme de 192 500 euros, pour être ramené de 2 865 800 euros à 2 673 300 euros par rachat et annulation de 1925 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 2.865.800 euros
Nouvelle mention : Capital social : 2.673.300 euros
Pour avis,
La Gérance

AL22002380

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENDURANCE. EURL au capital de 10000€. Siège social : 9 rue des Combes, 21121 VAL SUZON.845110683 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 01/02/2022, le gérant M. David TAUPIN, décidé de transférer le siège social du 9 rue des Combes, 21121 VAL SUZON au 3 Place de la France libre, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL22002389

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

STEPHANE LEFEBVRE SPORTS AND COMMUNICATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000euros
Siège social : 11 boulevard Rembrandt
Bâtiment B1
21000 DIJON
824 381 297 RCS DIJON

Aux termes de la décision écrite unanime des associés en date du 11 mai 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 11 boulevard Rembrandt, Bâtiment B1, 21000 DIJON au 320route Nationale, 62113 VERQUIGNEUL à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite auprès du RCS d'ARRAS.
Pour avis
La Gérance

AL22002390

AVIS

PHARMACIE DE SAINT DENIS - SARL Au capital de 100 000 euros - Siège social : 35 avenue Emilie et Claude. Puzena 71140 BOURBON LANCY - RCS MACON 804 734 697 - L'AGE du 18.04.2022, a décidé la transformation de la Société en SELAS de pharmaciens à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE L'associé qui souhaite participer aux décisions collectives doit, toutefois, avoir préalablement inscrit en compte ses actions à son nom avant la date de la décision collective Chaque action donne droit à une voix. TRANSMISSION DES. ACTIONS : Les cessions à titre onéreux d'actions consenties aux actionnaires ou aux tiers étrangers à la société ne peuvent être réalisées qu'avec le consentement de la majorité des deux tiers des associés professionnels exploitants Les autres associés non exploitants ne participent pas à la décision d'agrément. Toutefois, si le cédant est seul associé exploitant, la décision d'agrément revient à la collectivité des associés, et elle doit recueillir plus des trois quarts des voix des actionnaires. Emilie DANIEL et Sophie MESSAGE, cessent d'être gérantes du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SELAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Emilie DANIEL demeurant Lieu-dit Saint Paul 03230 BEAULON - DIRECTEUR GÉNÉRAL : Sophie MESSAGE demeurant Lieu dit En canal 03230 GARNAT SUR ENGIEVRE. Pour avis. Le Président

AL22002393

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

CHATEAU DE LA BERCHERE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : CHATEAU DE LA BERCHERE
21700 BONCOURT LE BOIS
RCS DIJON 815 046 453

Aux termes d'une décision d'associée unique en date du03/05/2022 l'associée unique a constaté la démission Mme Jocelyne DUGAT, de sa fonction de présidente et M Bernard DUGAT, de sa fonction de directeur général à compter du03/05/2022 et a procédé à la nomination de ORTENSE, en qualité de présidente et AROS, représenté par M Arnaud CLEMENT, en qualité de Directrice générale, à compter du03/05/2022.
En conséquence, la précédente mention est modifiée comme suit :
Ancienne mention
Président : Mme Jocelyne DUGAT, née PY le 16/04/1959 à DIJON(21) et domiciliée à LA BERCHERE (21700 BONCOURT LE BOIS)
Directeur général : M Bernard DUGAT, né le 12/02/1958 à DIJON (21) et domicilié à LA BERCHERE (21700 BONCOURT LE BOIS)
Nouvelle mention
Président
ORTENSE, Société par Actions Simplifiée au capital de 200000 euros, dont le siège social est à FONTAINE LES DIJON(21), 24 Rue des Templiers et immatriculée auprès du RCS de DIJON sous le numéro B : 912 957 354.
Directrice générale
AROS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 942 600euros, dont le siège social est à ARBOIS (39), Zone Industrielle et immatriculée auprès du RCS de LONS LESAUNIER sous le numéro B : 530 711688.
Pour avis
La présidente

AL22002399

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

JOSEPHINE DE LA BERCHERE
Société civile au capital de 10 000 €
Siège social : Château de la Berchère
21700 BONCOURT LE BOIS
DIJON RCS D 815 103 759

Aux termes d'une assemblée générale en date du 03/05/2022les associés ont constaté la démission Mme Jocelyne DUGAT et M Bernard DUGAT, de leurs fonctions de cogérants à compter du 03/05/2022 et a procédé à la nomination d'ORTENSE et d'AROS, en qualité de cogérantes, à compter du 03/05/2022.
En conséquence, la précédente mention est modifiée comme suit :
Ancienne mention
gérant : Mme Jocelyne DUGAT, née PY le 16/04/1959 à DIJON(21) et domiciliée à LA BERCHERE (21700 BONCOURT LE BOIS)
gérant : M Bernard DUGAT, né le 12/02/1958 à DIJON (21) et domicilié à LA BERCHERE (21700 BONCOURT LE BOIS)
Nouvelle mention
gérante
ORTENSE, Société par Actions Simplifiée au capital de 200000 euros, dont le siège social est à FONTAINE LES DIJON(21), 24 Rue des Templiers et immatriculée auprès du RCS deDIJON sous le numéro B : 912 957 354
gérante
AROS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 942 600euros, dont le siège social est à ARBOIS (39), Zone Industrielle et immatriculée auprès du RCS de LONS LESAUNIER sous le numéro B : 530 711688,
Pour avis
Les gérantes

AL22002400

MODIFICATIONS DIVERSES

FINET PARTICIPATIONS
Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, rue de la Meuse -
21121 FONTAINE-LES-DIJON
832 254 718 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale en date du 26/11/2021,il a été décidé :
- de modifier la dénomination sociale qui devient **«FINET-BRESDIN PARTICIPATIONS»** à compter du 26/11/2021.
- de nommer co-gérant Monsieur Denis BRESDIN, demeurant à FONTAINE LES DIJON, 6 rue de la Meuse à compter du 26/11/2021
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis.

AL22002420

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FABILAUR
SARL au capital de 30000€
Siège social 5 place de l'Hauterot
21200 LEVERNOIS
539776211 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 20/05/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités : production, commercialisation d'énergies renouvelables notamment issues d'installations photovoltaïques, négoce, installation d'unités de production d'énergie, construction, aménagement, agencement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités et de modifier l'article 2 des statuts. Mention sera portée au RCS de Dijon

AL22002445

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SOCIETE CIVILE LA GRANDE BASTIDE
Société civile au capital de 68 920 euros
Siège social : 10 D rue de Chorey
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
318 072 295 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2022, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de modifier le libellé de l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL22002446

TRANSFORMATION

M2T
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
Siège social : 40 RTE DE BEAUNE
21820 LABERGEMENT-LES-SEURRE
828 714 733 RCS DIJON

Par décision du 1er mai 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. L'associé unique a également décidé d'adjoindre à l'activité de la société l'activité d'achat et de revente de tous matériaux de construction, sable et gravier. Le capital social reste fixé à la somme de 9 000 euros, divisé en 900 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Monsieur Francis MAGNIN, demeurant 40 Route de Beaune - 21820 LABERGEMENT LES SEURRE. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Francis MAGNIN, associé unique. POUR AVIS

AL22002449

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PEARLLY-STUDIO AND CO'
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue Monge,
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
832 389 894 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 8 rue Monge, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 56B Chemin de Vieilley 25000 BESANCON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL22002455

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BAMILEAN
Société par actions simplifiée
au capital de 261 720 euros
Ancien siège : 3 rue de Cessey,
21560 REMILLY SUR TILLE
Nouveau siège : 24 rue Claude Rossignol,
21000 DIJON
902 072 875 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 20/05/2022, l'Associée unique de la SAS BAMILEAN a décidé de transférer le siège social du 3 rue de Cessey, 21560 REMILLY SUR TILLE au 24 rue Claude Rossignol, 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence 4 des statuts.
POUR AVISLe Président

AL22002457

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLAMAIN
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Ancien siège social : 3 rue de Cessey,
21560 REMILLY SUR TILLE
Nouveau siège : 24 rue Claude Rossignol,
21000 DIJON
902 851 914 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 19/05/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 rue de Cessey, 21560 REMILLY SUR TILLE au 24 rue Claude Rossignol, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002458

MODIFICATION DU CAPITAL

FAMILY THREE
Société civile de portefeuille
au capital de 10 345 522,90 euros
Siège social : 38 Route de Dijon –
21550 LADOIX SERRIGNY
878 533 801 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/05/2022 a autorisé le retrait partiel d'un associé et constaté la réduction du capital social de 10 345 522,90 euros à 10 323 015,56 euros par rachat et annulation de 9 959 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 10 345 522,90 euros.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 10 323 015,56 euros.
L'avis de constitution de la société a été publié dans LE CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS, le 24/10/2019 et au BODACC n°20190213 publié le 05/11/2019.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL22002459

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MG-ROUSSELET, SARL au capital de 21 952,66 euros, Siège social : 3 Rue du Château 21500 SAINT REMY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 414 080 325. Aux termes d'une décision en date du 29/04/2022, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de conception, fabrication, et vente de barbecues et accessoires et d'achat et de revente de tous objets et articles liés à la cuisson notamment le bois et le charbon, en activité sédentaire et ambulante et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis, La Gérance.

AL22002461

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civi
lArticle 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2016, Mademoiselle Gisèle Paulette PAILLET, retraitée, demeurant à PROVENCY (89440) 8 rue du Colombier «Marcilly», née à CHATILLON-SUR-SEINE (21400), le 24 janvier 1941, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à GUILLON (89420) (FRANCE), le 9 mars 2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 17 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL22002401

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/05/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BEAUNE: Parcelles en nature de terre - Classification d'Urbanisme Zone NA du PLU
16 a 35 ca
- Les monchots: CZ-149(B)-150(B)-151(B)-152(B)-154(B)
SAVIGNY-LES-BEAUNE: Parcelles en nature de terre et bois taillis - Classification d'urbanisme : Zone NR du PLU
1 ha 60 a 60 ca
- La chaume aux biques: ZL-126-127 - Les fatains: BC-404[235]
MONTBARD: Parcelle en nature de terre - Classification d'urbanisme : Zone N du PLU
11 a 84 ca
- Des bordes: AK-94-95-101

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/06/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002419

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

LA MAISON DE LA BOURGOGNE
Société Anonyme au capital de 40 000 euros
Siège social : chez A2B Centre d'Affaires -
ZAC Porte de Beaune -
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
517 020 178 R.C.S. DIJON
Les actionnaires de la société sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, qui se tiendra, **le 13 JUIN 2022, à 16 heures**, au siège social de la société MAISON ALBERT BICHOT, à BEAUNE (21200) – 6B boulevard Jacques Copeau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.
Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.
Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et la fera parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.
Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.
Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL22002442

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

BOURGOGNE PROMOTION
Société Anonyme au capital de 85 440 euros
Siège social : chez A2B Centre d'Affaires -
ZAC Porte de Beaune -
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
517 020 137 R.C.S. DIJON
Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,qui se tiendra le 13 JUIN 2022, à 16 heures, au siège social de la société MAISON ALBERT BICHOT, à BEAUNE (21200) – 6B boulevard Jacques Copeau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.
Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.
Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et la fera parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.
Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.
Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL22002443

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PALAIS NIPPON
SARL au capital de 8000 €
Siège Social : 18 avenue Garibaldi
21000 DIJON
801704719 RCS de DIJON

Par AGE du 31/03/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. ZHENG YAOYUE 2 AVENUE GARIBALDI 21000 DIJON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/03/2022
Radiation au RCS de DIJON

AL22002383

LEGATIS DIJON GENIUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Une AGE du 25/02/2022 du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE L'EGLISE, GFA en liquidation au capital de 125 922,89€, siège à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) 2 Place de l'Eglise, immatriculé au RCS de DIJON n°411 785 868, a clôturé la liquidation du GFA après approbation du compte définitif ; le dépôt des actes sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
L'annonce concernant la dissolution a été publiée dans le même JAL le 11/02/2022.
Pour avis

AL22002388

ACTIGEST S.A.R.L

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CIDO
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : RUE DES MAGNIENS
21700 ARCENANT
440 106 614 RCS DIJON

Le 17 MAI 2022, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.Madame Sylvie MATESE, demeurant RUE DES MAGNIENS21700 ARCENANT, a été nommé Liquidateur. Le

ANNONCES LÉGALES

siège de liquidation a été fixé au RUE DES MAGNIENS 21700 ARCENANT.
Pour avis.

AL22002395

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 05/05/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CHEFRAISON
Siège social : 5 rue Legouz-Gerland, 21000 DIJON
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la construction de tous biens immobiliers,
- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,
- la location de meublés de tourisme,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Benoît de GERAULT DE LANGALERIE, dmt 23 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés et descendants des associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour les autres cessions.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL22002251

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 5/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAFARIA HOLDING
Siège : 10, Place Saint Bernard, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie . L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement . L'animation de ses filiales et la réalisation de prestations, notamment administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés Président : Monsieur Alexandre NOURISSAT, demeurant 2 rue Darcy, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL22002253

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 3/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 4P
Siège : 1bis, rue Ernest Champeau, 21800 QUETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie ; L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; L'animation de ses filiales et la réalisation de prestations, notamment administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Nicolas PASCAL, demeurant au 56 rue de la Combe de Fain, VELARS S/ OUCHE (Côte d'Or),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS Le Président

AL22002331

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à GEVREY CHAMBERTIN du 11 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : SARL HEC LA CLUSAZ
Siège social : 5 Rue de Lavaux, 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Objet social : L'acquisition, la vente, l'échange, l'exploitation, la gestion, la location meublée ou non meublée et l'administration de tous biens immobiliers. La construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 €
Gérance : Mme Laurence MORTET demeurant 7 rue de la Maison Commune, 21121 ETAULES
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL22002391

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 mai 2022, à DIJON.
Dénomination : CJVM.
Forme : Société civile immobilière
Objet : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la vente de tous immeubles et biens immobiliers, la détention, la gestion de titre et de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Cession de parts entre associé libre. Toutes les autres cession de parts sont soumises à agrément..
Siège social : 12 rue du Mansy, 21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Gérant : Madame Céline MULLER, demeurant 12 rue de Mansy, 21490 Varois et Chaignot

AL22002407

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13/05/2022 à MERCEUIL, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : COUDZ. Siège social : 27 rue Louis Courtot de Cissey, 21190 MERCEUIL. Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Nicolas COUDOR demeurant 27 rue Louis Courtot de Cissey 21190 MERCEUIL. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis. La Gérance

AL22002414

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 10/05/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :
ELITE RENOV DIJON
Nom Commercial : ELITE RENOV DIJON
Siège Social : 74 RUE BERBISEY 21000 DIJON
Capital : 10000 €
Activités principales : Toiture, isolation et toutes activités pouvant se rattacher à l'objet social, plomberie, chauffage, électricité, énergies renouvelables, pompes à chaleur, menuiseries.
Durée : 99 ans
Président : M. ABAYAZID Fouad 18 Rue des Coquelicots 21490 ST JULIEN
Directeur Général : HJ HOLDING SARL au capital de 11250 €, RCS 912223542 PARIS, 8 RUE LAKANAL 75015 PARIS 15, représenté par Madame HUMAYUN Jessica
Cession d'actions : - Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix.
Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix.
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22002424

AVIS DE CONSTITUTION

SCI CUSSIGNY
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Chemin des Grandes Vignes –
21700 MAGNY-LES-VILLER
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAGNY-LES-VILLERS du 12 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI CUSSIGNY.
Siège social : 7 Chemin des Grandes Vignes – 21700 MAGNY-LES-VILLERS.
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.La société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Morgan TRUCHETET, demeurant 7 Chemin des Grandes Vignes – 21700 MAGNY-LES-VILLERS ; Madame Pauline GENOT, demeurant 7 Chemin des Grandes Vignes – 21700 MAGNY-LES-VILLERS ; Madame Julie TRUCHETET, demeurant 6 rue des Castors – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés, à conjoints d'associés, descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22002450

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 19 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : NUITS SAINT DENIS.
Siège social : ZAC Porte de Beaune – 18 Rue Buffon – 21200 BEAUNE,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel. La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés. Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social. La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.500 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Gérald CANTOS, demeurant Chemin des Carrières – 21700 MAGNY-LES-VILLERS et M. Edouard DINKEL demeurant 11 Chemin des Amandiers – 21200 BEAUNE,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22002452

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CENTRAL PARC AUTOMOBILE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 153 960 €
Siège social : 1, Route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
422 593 491 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 02/05/2022 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Anciennes mentions :
- Président – Administrateur : M. Rodolphe VINCENT
- Administrateurs : M. Guillaume VINCENT et la société VINCENT SA (571 881 002 RCS NEVERS)

Nouvelle mention :
- Président : M. Rodolphe VINCENT dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billaut

AL22002372

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

GARAGE G.R.V.
Société par Actions Simplifiée au capital de 887 400 €
Siège social : Chemin Rural du Grand Champ – RN 7
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
331 066 639 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 02/05/2022 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Anciennes mentions :
- Président – Administrateur : M. Rodolphe VINCENT
- Administrateurs : M. André VINCENT, Mme Anne VINCENT et la société VINCENT SA (571 881 002 RCS NEVERS)

Nouvelle mention :
- Président : M. Rodolphe VINCENT dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billaut

AL22002373

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SEQUENCIAL SAS au capital de 2000€. Siège social: 23 rue du clair vallon 58160 Sauvigny les Bois. 894 684 620 RCS Nevers. L'AGO du 02/05/2022 a nommé Mme Clauss Caroline 28 vieux chemin de grenade 31700 Blagnac à la fonction de président en remplacement de M. Baudoin David et mis fin aux fonctions de directeur général de Mme Clauss Caroline à compter du 02/05/2022. Dépôt au RCS de Nevers

AL22002374

NON RENOUVELLEMENT CAC

BENOIT PNEUS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 28 179,33 €
Siège social : Avenue du 85ème de Ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
332 681 394 RCS NEVERS

Suivant décision de l'associé unique en date du 31 août 2021, il a été décidé, suite à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite « Loi PACTE » :
- de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Philippe CHAUSSAT dont le mandat est arrivé à expiration,
- de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Paul REYNE dont le mandat est arrivé à expiration.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL22002375

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

OX'VILLE
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
880 587 241 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'associé unique du 28 avril 2022, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 28/04/2022, aux activités de courtage international, de mise en relation commerciale et toutes activités d'intermédiaire dans tous domaines, y compris l'immobilier ; l'import-export de produits divers ; la transformation et le conditionnement de tous produits ; la distribution en détail ou en gros.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22002376

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BAO
SARL au capital de 1.000€
Siège social : 18 PLACE SAINT ROMAIN,
58120 CHATEAU CHINON
RCS 837 819 887 NEVERS

L'AGE du 24/01/2022 a décidé de transférer le siège social au 122 AV DE LA RESISTANCE, 93340 LE RAINCY, à compter du 01/02/2022. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOBIGNY

AL22002384

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

G.R.A.L.
(GROUPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE)
Groupement d'intérêt économique
régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23
du Code de commerce
Siège social : 62, avenue du Crôt Pinçon
58500 CLAMECY
SIREN 321 816 597 - RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 8 avril 2022, les membres du Groupement ont désigné, en qualité d'administrateurs du Groupement, à compter du 5 mai 2022 et jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024 :
- Laurent LOUBIERE, demeurant à ORANGE (84100) 1187, impasse Route de Châteauneuf-du-Pape ;
- Fabrice GATOUGNES, demeurant à SALEILLES (66280) 17, rue Aimé Giral.
Pour avis

AL22002398

DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

S.A.S. NATURE NIÈVRE
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège : Centre de Loisirs des Simonots
58330 SAXI BOURDON
877563148 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 16/05/2022, il a été décidé de:
- prendre acte du départ du Directeur général M. BRULEBOIS THOMAS démissionnaire.
Mention au RCS de NEVERS

AL22002409

NON DISSOLUTION

CAUDANBOX
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
842 934 119 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2021 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Pour avis,

AL22002423

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI PONT CIZEAU
Société Civile au capital de 2 000 €
Siège social : 121, Route de Cours – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
450 166 152 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 13/04/2022 il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant à effet du 20/05/2020 de M. Roger ANDRE décédé.

AL22002426

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SALON SOLEIL
SARL unipersonnelle
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 38-40-42 Rue de Nièvre
58000 Nevers
R.C.S. NEVERS : 899 773 691

Par décision de L'AGE en date du 12 mai 2022 il a été pris acte de nommer Mme TAN Yuzhi, demeurant 48 rue Richard Lenoir 75011 PARIS, en qualité de nouvelle gérante à compter du 12 mai 2022, en remplacement de Mme LI ép. ARIAS OSORIO Xiaohong, Gérante démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL22002429

AVIS DE MODIFICATIONS

DMP CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : rue des Raclettes
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
788 601 847 RCS NEVERS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 11 mai 2022, l'associé unique a décidé :
- de remplacer la dénomination sociale «DMP Consulting» par»DECOENFIL»,
- d'étendre l'objet social aux activités d'achat et de revente de produits manufacturés ;
Lesdites modifications prennent effet à compter de la date susmentionnée. Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis La Gérance

AL22002439

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

F3A
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Parc de la Mothe
03400 YZEURE
RCS CUSSET 533.171.799

En date du 16/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société à DORNES (Nièvre) 2 les Varillets, à compter de la même date. En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers. Pour avis.

AL22002440

CAPITAL SOCIAL

FAIENCERIE GEORGES.
SARL au capital social de 8 896 €.
Siège social : 7 Quai DE MANTOUE,
58000 NEVERS.
343109930 RCS de Nevers

En date du 11/05/2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 896 euros afin de le porter à 9 792€. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Nevers.Pour avis.

AL22002444

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

MECAMACHINE
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : Les Zagots
58260 LA MACHINE
503336471 RCS NEVERS

Le 28/02/2021, l'AGOA n'a pas renouvelé les mandats des commissaires titulaire, la société BLANC ET ASSOCIES AUDIT, et suppléant, la société FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES.
Pour avis.

AL22002447

FIN DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

LE CASINO DE SAINT-HONORE LES BAINS
Société par actions simplifiée
Au capital de 46.332 €
Siège social : SAINT HONORE LES BAINS (Nièvre)
Parc de l'Établissement ThermalR.C.S. NEVERS : 671 880 235

DECISION : Assemblée générale du 29 avril 2022. Anciennes mentions : Commissaire aux Comptes titulaire : EXCO SOCODEC-51 Avenue Françoise Giroud 21066 DIJON Cedex. Nouvelle mention : NEANT. Pour avis et insertion,

AL22002456

// VENTE AUX ENCHÈRES

SELARL AGIN PREPOIGNOT
Maître Myriam PREPOIGNOT
Avocat au Barreau de NEVERS
6, square de la Résistance –
58000 NEVERS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

Sur la commune de MONTIGNY EN MORVAN (58120) – lieudit ''le bourg''
Une maison à usage d'habitation, élevée sur rez-de-chaussée, composée de 3 pièces
cadastré section AB n°101 et n°8, d'une contenance totale de 00ha 11a 60ca
le bien n'est pas occupé et n'est pas habitable en l'état
MISE A PRIX : 22.500 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : JEUDI 23 JUIN 2022 DE 10H00 A 11H00
ADJUDICATION MARDI 05 JUILLET 2022 A10H30
Tribunal Judiciaire – Juge de l'Exécution – place du palais – 58019 NEVERS CEDEX
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS**, où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°21/00006 ;
- **SELARL AGIN PREPOIGNOT**/ 6, square de la Résistance / Tél : 03 86 57 05 00 ;
- **AXIOJURIS** / 170, boulevard de Stalingrad – 69006 LYON / Tél : 04 37 48 80 80 ;
- Sur les sites internet : www.axiojuris.com et www.encherespubliques.com ;

AL22002403

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JANTIEN le 31.12.2020, l'âge de sci jantien, capital 800€, lieu-dit grosse, 58230 planchez, rcs nevers 500358544 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de cette même date. rad nevers.

AL22002084

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA LEMAITRE RAYMOND
Société civile en liquidation
Au capital de 346 059,27 euros
Chevannes - 58250 MONTARON
RCS NEVERS - N° 332 899 343

Aux termes d'une AGE en date du 1er mai 2022, la collectivité des associés de la SCEA LEMAITRE RAYMOND a décidé la dissolution de la société. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Colette LEMAITRE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA LEMAITRE RAYMOND en liquidation, à Chevannes - 58250 MONTARON, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL22002385

Les bureaux seront FERMÉS du 26 au 29 MAI 2022, bouclage des annonces légales le lundi 30 mai pour la parution du 03 juin.

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BENOIT LAMBERT
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 22, Route de Moulins - 58300 DECIZE
877 948 489 RCS NEVERS

M. Benoît LAMBERT dt à DECIZE (58) – 13, Quai de la Loire, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 13/05/2022, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/04/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22002404

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MECANIQUE DE PRECISION PICHARD

SARL au capital de 70.000 euros
Siège social : «La Monarderie» - 58210 MENOU
379 596 000 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Gilles PICHARD dt « La Monarderie » - 58210 MENOU, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur qui est siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.Pour avis, le liquidateur, G. PICHARD

AL22002441

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/04/2022 il a été constitué une SCI dénommée : MAISON KATANI
Siège social : 9 BIS DANIEL BOLLON 58640 VARENNES VAUZELLES ;
Capital : 2 euros
Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location ;
Gérance : M CAMEL KATANI demeurant 9 BIS DANIEL BOLLON 58640 VARENNES VAUZELLES, élu pour une durée indéterminée ;
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.
Cession soumise à agrément dans les autres cas ;
Durée : 99 ans
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22001973

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 avril 2022, il a été constitué une SARL dénommée:
LOOCK M'CHIC
Objet social : Vente de vêtements, objet de décoration et bijoux fantaisies, maroquinerie et objets divers neufs, d'occasions, de déstockage ou de liquidation de stocks, perruques.
Siège social : 18 rue Saint Etienne 58000 NEVERS
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Robert LEROY demeurant 7 rue Saint Etienne 58000 NEVERS et Madame Micheline ESSAMA NKODO demeurant 6 rue du Chateaubriand 58160 IMPHY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002212

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er mai 2022, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SNC DU PRESSOUR
Siège social : Bourras L'Abbaye - 58350 SAINT-MALO-EN-DONZIOIS
Objet : Entreprise de travaux agricoles, location de matériels, commercialisation de fourrage
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Associés et gérants : Mrs Claude JAUPITRE et Jérémie JAUPITRE et Mme Marilyne LOUARN, demeurant ensemble Bourras L'Abbaye - 58350 SAINT-MALO-EN-DONZIOIS
Cession parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de tous les associés.
Immatriculation : Au RCS de NEVERS
Pour avis, la gérance

AL22002268

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 16/05/2022 il est constitué une société civile immobilière dénommée SLP au capital de 1 500 € ayant son siège 3 chemin des écoliers, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE pour une durée de 99 ans. Son objet est l'acquisition, l'administration et l'exploitation d'immeubles. Le mandat de gérant est confié à M. Samuel VINCENT. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : M. Samuel VINCENT

AL22002379

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/04/2022 est constituée la SCI dénommée SCI 14
Objet : L'acquisition, l'exploitation et la rénovation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles et biens et droits immobiliers, Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Capital : 100 €
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associes. Les cessions consenties à des tiers, y compris au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, doivent faire l'objet d'un agrément. Cet agrément devra résulter d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associes
Siège : 3 RUE DE LA BASILIQUE, 58000 NEVERS
Gérant : HUGO LE CLAIRE demeurant 11 RUE BARYE, 75017 PARIS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002382

Notaire

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette
03.86.27.03.15
emilie.guerin-pereira@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 14 mai 2022 par Maître Emilie GUERIN-PEREIRA, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SASU d'O.R.
Capital social : 200 euros.
Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 36 chemin du Champ Blanc
Objet : - L'achat, la vente, l'échange, la location ou la sous-location, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis ; - La souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété ;
- L'achat, la vente de parts sociales non négligeables lorsque l'actif social comprend un ou plusieurs immeubles ;
- La construction d'immeubles et la rénovation d'immeubles bâtis, tout corps d'état.
Et plus généralement, toutes opérations financières,commerciales, industrielles, immobilières et mobilières,pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.
Président : Monsieur Olivier ROCHER demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 36 chemin du Champ Blanc
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés NEVERS.
Pour avis.

AL22002396

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à CORBIGNY du 18/05/2022 : constitution d'une SASU dénommée MARC SERGENT, dont le siège social est à MHÈRE (58140), Le Bourg, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dont le capital social sera de 2 500 €. Objet: Bar, restauration de type traditionnel, Traiteur et préparation de plats cuisinés à consommer sur place, à emporter, par e-commerce ou encore livraison à domicile, Brasserie, snack, pizzeria, Alimentation générale, Multiservices : Dépôt de pains, relais colis, dépôt de gaz, point poste..; Vente de tous produits régionaux et artisanaux , Location de salles et de gîtes ;Organisation de soirées à thèmes, de spectacles, de séminaires, de réceptions ou toutes autres manifestations ou prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Marc SERGENT, dt Le Bourg 58140 MHÈRE. Immatriculation au RCS de NEVERS. Le Président

AL22002402

Bruno ESPERANDIEU,
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI,
Notaires associés à DIJON (21),
14 rue Pasteur

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Damien LEO, le 17/05/2022, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : Aux Deux Amis
SIEGE SOCIAL : CORBIGNY (58800) 12 Avenue du Champ de Foire.
OBJET : activité de restauration traditionnelle et collective, bar, vente à emporter, traiteur, participation à des évènements festifs et toute autre activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21).
CAPITAL SOCIAL : SIX MILLE EUROS (6 000,00 €), divisé en 60 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 60.
APPORTS : SIX MILLE EUROS (6 000,00 €) en numéraire
GERANTS : 1) Madame Caroline, Marie Suzon **BOUSQUET**, demeurant à DIJON (21000), 24, rue Blériot
2) Monsieur Julien **BAVIOUL**, demeurant à DIJON (21000), 24, rue Blériot
Agréments : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à des tiers étrangers qu'avec l'agrément prévu dans le cadre de l'article L 223-14 du Code de Commerce.
Pour Insertion/ Me Damien LEO

AL22002416

Bruno ESPERANDIEU,
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI,
Notaires associés à DIJON (21),
14 rue Pasteur

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Damien LEO, le 17/05/2022, il a été formé une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI CHAMON
SIEGE SOCIAL : CORBIGNY (58800) 12 Avenue du Champ de Foire.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21).
CAPITAL SOCIAL : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €), divisé en 200 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 200.
APPORTS : DEUX MILLE EUROS (2000,00 €) en numéraire
GERANTS : 1) Madame Caroline, Marie Suzon **BOUSQUET**, demeurant à DIJON (21000), 24, rue Blériot
2) Monsieur Julien **BAVIOUL**, demeurant à DIJON (21000), 24, rue Blériot
Agréments : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, si ce n'est entre associés, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Insertion/ Me Damien LEO

AL22002417

Notaire

Me Anne JUILLET,

AVIS DE CONSTITUTION

GFA DES BEAUREGARDS
Suivant acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY s/LOIRE, le 18/12/2021, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole, présentant les caractéristiques suivantes : Raison sociale :GFA DES BEAUREGARDS
Objet social : Jouissance et administration d'immeubles à destination agricole
Siège social : 7 bis rue des Ecoles 58400 MESVES SUR LOIRE
Capital : 350 000,00 euros
Gérance : M. Didier GUYON demeurant 7 bis rue des Ecoles58400 MESVES SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation RCS de NEVERS
Pour avis.

AL22002431

SELARL Office Notarial du Val Charitois,
Notaires associés à LA-CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre),
37, TER Avenue Maréchal Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 22 avril 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 25 avril 2022 dossier 2022 00011262 référence 5804P01 2022N00255, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Dénomination : SAS CALYPSO
Siège social : SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), 3 rue de Mont .
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR), divisé en 100 actions de dix euros (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 100 inclus
Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 EUR°
Inaliénabilité des actions :
Les associés fondateurs entendant que les actions soient inaliénables pendant une durée de deux années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : Monsieur Loïc DUPUIS, demeurant à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), 3 rue de Mont.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL22002462

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TAXIS DU CRESCENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social :
Chemin des Bois de la Madeleine
89450 VELEZAY
440 250 835 R.C.S. AUXERRE

Le 07/04/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social comme suit :
L'activité de prestataire de formation.
Modification au RCS de AUXERRE.

AL22002432

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YPSOFAKTO

SAS au capital de 1 000 €
28 rue Voltaire – 89140 VINNEUF
842 976 532 RCS SENS

Aux termes d'un Procès-Verbal d'AGE du 01/05/2022, il résulte que le siège social a été transféré au 6 rue du Général de Gaulle – 89140 VINNEUF, à compter du 01/05/2022. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de SENS

AL22002091

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CJM

SCI AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 29A, ROUTE DE SENS
89260 THORIGNY SUR OREUSE
481 916 690 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 03/01/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 29A, Route de Sens, 89260 THORIGNY SUR OREUSE au 48 Rue Jules Ferry 89100 SAINT CLEMENT à compter du 03/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis - La Gérance

AL22002167

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GARAGE SAINT CLEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue de Paris
89100 SAINT CLEMENT
RCS SENS 820 811 081

L'AGE du 29/04/2022 décide de faire une modification de l'objet social Article N°2 des statuts enregistrés aux impôts.
Modification des activités : Achat et vente, toute négoce de tous types de véhicules neufs et occasions, réparations, entretiens, toutes mécaniques de tous types de véhicules, Location de véhicules et de deux roues sans chauffeur, Jet Ski et de bateaux de plaisance mer ou rivière, canots et voiliers sans Skipper, commerce de détail d'accessoires et d'équipements de tous véhicules et de pièces détachés , achat, vente, import et export tous produits liées à ces activités et de tous produits non réglementés en gros, demi-gros et détail, prestations administratives d'immatriculation de tous types de véhicules, apporteur d'affaire sans que cet énoncé soit limitatif.
Notification au RCS de SENS
pour insertion

AL22002171

BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SENONAIS HOLDING

SPFPL sous forme de SARL
Au capital de 4 000 euros
Siège : 12 Rue Pierre Castets
89100 SENS
RCS SENS : 828 370 270

Suivant procès-verbal des décisions unanimes en date du 5 Avril 2022, la collectivité des associés a décidé :
- d'augmenter le capital d'une somme de 870 euros pour le porter à 4 870 euros par la création de 870 parts nouvelles d'un euro chacune et de modifier les statuts en conséquence
- de nommer en qualité de cogérant M. Deniz BALCI demeurant 2 Rue Honoré Bertin - 93170 BAGNOLET à compter du 1er avril 2022 en remplacement de M. Jean-Pierre MOENNE LOCCOZ démissionnaire.
Le 13 avril 2022, la gérance a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. La gérance.

AL22002377

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DS AUTOMOBILES

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 26 rue Sadi Carnot
94880 NOISEAU
788 877 611 RCS CRETEIL

Par AGE du 01/03/2022 : Transfert du siège social du 26 rue Sadi Carnot, 94880 NOISEAU au 14 rue Charles Brasseur 89500 CHAUMOT, à compter du 01/03/2022
Gérant : M. Sébastien PINTUS, demeurant 23 rue de la Rivière 77134 LES-ORMES-SUR-VOULZIE
Dépôt des statuts mis à jour au RCS de Sens devenu compétent

AL22002378

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

MODIFICATION DE GÉRANT

LA VERGIGNIENNE

Société civile immobilière
Au capital de 304,90 euros
Siège social 32 rue du Chêne
89600 VERGIGNY
R.C.S AUXERRE 339 646 010

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à VERGIGNY du 14/05/2022, Madame Christelle SERRE née MARQUET, domiciliée à VERGIGNY (89600)6 bis voie Romaine d'Alésia et Madame Sylvie BERDAGUE née MARQUET, domiciliée à COUBLEVIE (38500) 512 rue du Bérard,ont été nommées gérantes de ladite société rétroactivement à compter du 04/12/2020, en lieu et place de Monsieur Francis MARQUET.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
Pour Avis
Le gérant

AL22002381

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DU CAPITAL

BRIQUIN

SARL au capital réduit à 285 000 euros
Siège social : 4 rue Michel Toro
89170 SAINT FARGEAU
RCS AUXERRE 490 213 931

Selon PV de l'AGE du 31/03/2022, la mention antérieurement publiée est modifiée ainsi qu'il suit :
Capital social
Ancienne mention : 455 000 euros divisé en 4 550 parts sociales de 100 euros
Nouvelle mention : 285 000 euros divisé en 4 550 partssociales de 62,637 euros
Conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.
Pour avis, le gérant,

AL22002386

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL BOULANGERIE MERCIER

SARL au capital de 10000€
Siège social : 27 rue du Général De Gaulle
89270 VERMENTON
819149659 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 17 mai 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 27 rue du Général de Gaulle à VERMENTON (89270) au 38rue Paul Desjardins à PONTIGNY (89230),Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22002397

PRÉSIDENT

Dénomination : NTD.
Forme : SAS.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 9 Avenue GEORGES POMPIDOU, 89100 SENS.
819402892 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mai 2022, à compter du 1 mai 2022, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de président Monsieur Van Trong LE, demeurant 20 Avenue Descartes, 77330 OZOIR LA FERRIERE en remplacement de Madame LEFRANC Thanh Dung.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL22002413

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

MODIFICATIONS DIVERSES

Suivant délibération en date du 20 septembre 2021, demeurée jointe et annexée à un acte en constatant le dépôt reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire associée de la SELARL Julien MILLARD Laure BERTHELIN, notaires & Conseils, titulaire d'un office notarial à AUXERRE (89000) 22 rue du Puits des Dames,les associés de la Société dénommée VIGNOBLE DES 2 VALLEES,Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros,dont le siège est à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) 5 rue des Coteaux immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro88523285000010 ont décidé de modifier l'objet social comme suit :
La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles et commerciales.Mention en sera faite au R.C.S de AUXERRE
Pour avis.

AL22002421

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HGC CORPORATION

Société par actions simplifiée
au capital de 437 000 euros
Siège social : 10 Route du Château,
89630 ST GERMAIN DES CHAMPS
814 466 124 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2022, l'associé unique a décidé :- d'étendre l'objet social aux activités de « Audit d'exploitation agricoles, conseils et formations et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.- d'ajouter le nom commercial suivant : « Hélios, agri-culture » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.Lors de cette même décision, il résulte que les mandats de la Société INTERCOMEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Yohan LOTH, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22002425

FIDUCIAIRE DE BRIE

ZA Le Petit Taillis
BP 20 - Route de Provins
77320 LA FERTE GAUCHER
Tél : 01.64.20.18.09

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RED KORP

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4, rue des Fondrières
ZI Fontaine d'Azon
89100 ST-CLEMENT
792 965 212 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4, rue des Fondrières, ZI Fontaine d'Azon - 89100 ST-CLEMENT au 18 rue des Grahuches, ZAC des Vauguillettes - 89100 SENS à compter du 02/05/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002433

FIDUCIAL SOFIRAL

NON DISSOLUTION

CONSILUB PERFORMANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Les Placeaux,
Saint-Aubin-Château-Neuf
89110 LE VAL D'OCRE
RCS SENS 848 321 196

Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22002436

FIDUCIAIRE DE BRIE

ZA Le Petit Taillis
BP 20 - Route de Provins
77320 LA FERTE GAUCHER
Tél : 01.64.20.18.09

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VIKTORY PROMOTION

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4, rue des Fondrières
ZI Fontaine d'Azon
89100 ST-CLEMENT
798 130 001 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4, rue des Fondrières, ZI Fontaine d'Azon - 89100 ST CLEMENT au 18 rue des Grahuches, ZAC des Vauguillettes - 89100 SENS à compter du 02/05/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002437

ANNONCES LÉGALES

NON DISSOLUTION

KEMO PIZZA

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 68 rue Pierre et Marie Curie -
Parking Labrador Lavage -
89400 MIGENNES
477 979 389 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 17 mai 2022, l'associé unique a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.Pour avis, le gérant.

AL22002438

PRÉSIDENT

Dénomination : DAMLAGENCEMENT.
Forme : SAS.
Capital social : 30000 euros.
Siège social : 2 Rue PAUL PAINLEVE, 89400 MIGENNES.
893677336 RCS SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 avril 2022, à compter du 1 avril 2022, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de president Monsieur Serkan BIYIK, demeurant 10 rue des Beauribeaux, 89400 Migennes en remplacement de Ibrahim AYDOGDU.Mention sera portée au RCS SENS.

AL22002453

PRÉSIDENT

Dénomination : ESSEM CONCEPT.
Forme : SAS.
Capital social : 20000 euros.
Siège social : 2 Rue PAUL PAINLEVE, 89400 MIGENNES.
893676007 RCS SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 avril 2022, à compter du 1 avril 2022, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de president Monsieur Serkan BIYIK, demeurant 10 rue des Beauribeaux, 89400 Migennes en remplacement de Mikaïl BIYIK.Mention sera portée au RCS SENS.

AL22002454

AVIS DE MODIFICATIONS

SCI POMME ORANGE

Société Civile Immobilière
au Capital de 1 000 €
Siège social transféré au :
3 rue du Presbytère –
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 804 126 142

Aux termes d'un procès-verbal en date du 04/04/2022, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société sis PARIS (75008) - 26 rue Washington à CHEVANNES (89240) - 3 rue du Presbytère, et ce à compter de ce jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le gérant de la société est Monsieur Christophe PAYMAL demeurant 3 rue du Presbytère – 89240 CHEVANNES.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE et de PARIS.

AL22002463

// GÉRANCE

OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX

OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX
4 bis rue Jacques Monod
51431 TINQUEUX CEDEX

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître François CROISON, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX «, titulaire d'un Office Notarial à TINQUEUX (Marne), 4 bis rue Jacques Monod, le 12 mai 2022, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SARAH ET DAMIEN, dont le siège est à BEAUMONT (89250) 20 rue du Moulin Courtet, identifiée au SIREN sous le numéro 309084523 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A :
La Société dénommée FROMAGERIE «LE CENDRÉ», dont le siège est à MORMANT-SUR-VERNISSON (45700) ZA RN 7, identifiée au SIREN sous le numéro 421912767 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ORLEANS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de d'alimentation générale et crémerie, vente en demi-gros de produits laitiers sis à SENS (89100) sur le marché couvert, emplacement n° 71, connu sous le nom commercial «A LA RENOMMEE DES BONS FROMAGES». Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2022.La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTIMES (21.467,34 EUR),
- au matériel pour TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX EUROS ET SOIXANTE-SIX CENTIMES (38.532,66 EUR).
- aux marchandises pour : 0,00 EUR
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial de TINQUEUX où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Le notaire.

AL22002415

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE DE FABRICATION D'EMBALLAGES EN MATIERES PLASTIQUES

Suivant acte ssp en date à CHARTRES du 27/04/2022 et à TROYES du 02/05/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 11/05/2022, dossier 2022 00032325 – référence 8904P01 2022 A 00934, La SAS PLASTIQUES DELVALLEE, Société par actions simplifiée au capital de 46.740,00 euros, dont le siège social est fixé à VILLETHIERRY (89140) 6 route des Prés Verts, identifiée sous le numéro SIREN 906 650 106 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 906 650 106, représentée par la SELARL CARDON & BORTOLUS, dont le siège social est fixé à MEAUX (77100) 49 avenue Salvador Allende, prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS, agissant en qualité d'Administrateur Judiciaire de la Société PLASTIQUES DELVALLEE, a cédé à la SOCIETE NOUVELLE PLASTIQUES DELVALLEE, Société par actions simplifiée au capital de 30.000,00 euros, dont le siège social est fixé à LUCE (28110) 19 rue de Fontenay, identifiée sous le numéro SIREN 908 718 513 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES sous le numéro 908 718 513 (2021B01480), le fonds de commerce de fabrication d'emballages en matières plastiques, sis et exploité à VILLETHIERRY (89140) 6 route des Prés Verts, identifié à l'INSEE sous le numéro S.I.R.E.T. 906 650 106 00055 – APE 22.22Z, moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €). L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 01/01/2022.
Les parties font élection de domicile savoir :
- le CEDANT ou VENDEUR, au siège de la SELARL CARDON & BORTOLUS, sis à MEAUX (77100) 49 avenue Salvador Allende ;
- le CESSIONNAIRE ou ACQUEREUR, en siège social sis à LUCE (28110) 19 rue de Fontenay.
Pour unique insertion.

AL22002460

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 12 MAI 2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1 (Yonne), le 19 MAI 2022, Dossier 2022 00034499 , référence 8904 P01 2022 A 00960,
La société ECOLE DE CONDUITE RIVE DROITE
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Dont le siège social est 19 Quai du Général Leclerc - 89300 JOIGNY
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 505 220 814 RCS SENS
a vendu à
La Société AUTO MOTO GATINAIS JOIGNY - AMG JOIGNY
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros,
Ayant son siège social 7 Lieudit Bourbeuse – VILLEFRANCHE – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 912 653 979 RCS SENSUn fonds de commerce d'école d'apprentissage de la conduite automobile sur route et autre, l'enseignement du code de la route, présentation des élèves aux examens du permis de conduire,organisation de stage de sensibilisation à la sécurité routière, sis et exploité à JOIGNY (Yonne),19 quai du Général Leclerc, pour lequel la société ECOLE DE CONDUITE RIVE DROITE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 505 220 814 RCSSENS, SIRET 505 220 814 00014, code APE 85.53Z.L'entrée en jouissance a été fixée au 12 MAI 2022.
La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 20 000 €.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social du fonds vendu, pour la validité et au siège social de la société SJB, société d'avocat – 43, rue du Clos 89000 AUXERRE pour la correspondance.

AL22002464

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 16 MAI 2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1 (Yonne), le 18 MAI 2022, Dossier 2022 00034123, référence 8904 P01 2022 A 00955,
Monsieur et Madame Evrard MUZARD
domiciliés Résidence Tour d'Auvergne - 1, rue Edison 89000 AUXERRE, ont vendu à Monsieur Jérôme FIALAIX et Madame Stéphanie CHARRIERE
domiciliés 22 bis, rue Saint Germain 89000 AUXERRE,
Un fonds de commerce de civette, tabacs, dépôt de journaux, presse, tabletterie, bimbeloterie, petite confiserie, cadeaux, loto, jeux, connu sous l'enseigne de TABAC DE L'HORLOGE, sis et exploité à 3, rue de l'Horloge 89000 AUXERRE, pour lequel Monsieur Evrard MUZARD est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 322 342 924 RCS AUXERRE, SIRET 322 342 924 00055, Code APE 4762Z.L'entrée en jouissance a été fixée au 16 MAI 2022.
La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 170 000 €.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au siège social de la Société S.J.B., 43 Rue du Clos à AUXERRE (Yonne), pour la correspondance.

AL22002466

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur les communes de JOUX-LA-VILLE et NITRY
Le public est averti qu'en exécution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0201 du 18 mai 2022,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Joux-la-Ville et Nitry par la SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS, **sera ouverte du mercredi 15 juin 2022 (9 h) au lundi 18 juillet2022 (17 h) inclus**, soit une durée de 35 jours consécutifs **en mairies de Joux-la-Ville et Nitry.**
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Pierre GUION.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, le courrier du pétitionnaire en prenant acte, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 15 juin 2022 au 18 juillet 2022, en mairies de Joux-la-Ville et de Nitry, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées…/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 15 juin 2022 au 18 juillet 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 het 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au03.86.72.79.89.
Les communes de Joux-la-Ville, Nitry, Grimault, Massangis,Noyers, Annay-sur-Serein, Mõlay, Sainte-Vertu, Aigremont, Vermenton, Lucy-sur-Cure, Précy-le-Sec, Thory,Sainte-Colombe, Coutarnoux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/3055
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-3055@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Joux-la-Ville, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, les observations et propositions du public qui seront également consignées dans les registres papier et le procès-verbal de celles-ci,
-à la mairie de Joux-la-Ville, les :
mercredi 15 juin 2022 de 9 h à 12 h,
lundi 18 juillet 2022 de 14 h à 17 h,
-à la mairie de Nitry, les :
jeudi 30 juin 2022 de 9 h à 12 h,
mardi 12 juillet 2022 de 14 h à 17 h,
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Joux-la-Ville, Nitry,Grimault, Massangis, Noyers, Annay-sur-Serein, Mõlay,Sainte-Vertu, Aigremont, Vermenton, Lucy-sur-Cure,Précy-le-Sec, Thory, Sainte-Colombe, Coutarnoux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure,est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Bérénice COMMUN en charge du dossier pour la SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS dont les coordonnées sont les suivantes : SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS-32-36 rue de Bellevue 92100BOULOGNE-BILLANCOURT - mail : b.commun@wpd.fr

AL22002405

// DIVERS

Notaires

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19 mai 2022,
Monsieur Jean-Pierre Georges CHOQUET, en son vivant Retraité, demeurant à SAINT FLORENTIN (89600), 19 rue,Chauvot Avrolles.
Né à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 12 avril 1938.
Veuf de Madame Yolande Sylviane LOVATI et non remarié.
De nationalité française. Résident au sens de la,réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000), le 16 mai 2021.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le19 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Sylvain DURAND, LA GRANDE-MOTTE (34280), 32 allée des Jardins, chargé de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL22002434

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Melun en date du 18/05/2022 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS F D S COULOMBEL** 64-66 Avenue Haussmann 8900 Auxerre (bar ambiance musical) RCS MELUN 880 973 698. Date de cessation des paiements : 15/10/2021 Les créances sont à déclarer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SCP ANGEL-HAZANE-DUVAL en la personne de Me Philippe ANGLE 8 B Avenue Thiers Résidence les Glycines 77000 MELUN, ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de Commerce, dans les deux mois qui suivent la publication de la décision au Bodacc.

AL22002451

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

EARL SYLVESTRE FRANCOIS

EARL en liquidation au capital de 7 500,00 €
Siège social : 3 rue du Général de Gaulle - 89140 CUY
503 373 623 RCS SENS
Liquidateur : M. François SYLVESTRE - 3 rue du Général de Gaulle - 89140 CUY
Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22002427

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL MARTIN

EARL en liquidation au capital de 82 000 €
Siège social : 3 place de la Liberté - 89400 MIGENNES
437 961 139 RCS SENS
Liquidateur : Mme Françoise MARTIN - 3 place de la Liberté - 89400 MIGENNES

L'AGE du 31/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22002465

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 5 MAI 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SASU HERAUD GUILLAUME
Siège : 51 Rue des Montardoins - 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Peinture intérieure et extérieure, plâtrerie - Rénovation et aménagement de locaux - Isolation intérieure - Revêtements de sol - Achat, vente et location de matériel.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Guillaume HERAUD, demeurant 46 A Rue de Sougères – LABORDE – 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22002209

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 04/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions. simplifiée. Dénomination : **MARCHAND**. Siège : ZAC des Vauguillettes 1 Bld des Noyers Pompons, 89100 SENS. Durée 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Vente à distance de produits locaux, denrées alimentaires, produits cosmétiques et produits d'entretien. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les. cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Sandrine MARCHAND, demeurant 8 Route de Dixmont, 98320 VAUMORT. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. POUR AVIS - Le Président

AL22002269

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPLAY (Yonne), du 10 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CONSO MAIS MIEUX
Siège : 60 Rue Principale - Le Grand Longueron - 89300 CHAMPLAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Maraichage. Ferme pédagogique. Commerce de proximité (divers). Elevage. Fabrication et vente de produits cuisinés
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés sont libres, les cessions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Kelly JARILLOT, demeurant 60 Rue Principale - Le Grand Longueron – 89300 CHAMPLAY
Directeur Général : Monsieur Guillaume DUFOUR, demeurant 2 Rue du Barrage – 89250 BEAUMONT.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22002272

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIGNY LE CHATEL (Yonne), du 10 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI DES TRAVERSIS
Siège social : 1 Rue des Pépinières, 89144 LIGNY LE CHATEL
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Co-Gérance : Monsieur Alexis PROU, demeurant 1 Rue des Pépinières – 89144 LIGNY LE CHATEL et Monsieur Maxime PROU, demeurant 15 B, Rue Jacques Prévert – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Clauses relatives aux cessions de parts :Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés, conjoints, ascendants et descendants ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22002343

SCP SYLVIE LELIEVRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), le 17 mai 2022, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : SCI LES CHAMIERES.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 2.000,00 euros
Tous les apports sont en numéraire.
Siège social : 4 rue des Chamières, 89200 GIVRY
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE (89).
Co-gérants : Jean-Yves CHAVARD, demeurant 4 rue des Chamières, 89200 GIVRY,
Et Jean-Sébastien CHAVARD, demeurant 10 Grande Rue 89200 GIVRY.
Pour avis.
Le Notaire

AL22002387

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MA PETITE LAVERIE 89
Siège social : 71 B Route d'Auxerre – 89380 APPOIGNY
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 3000 Euros
Objet : exploitation de toutes laveries, et, plus particulièrement, de laveries self-service à automatisme intégral ainsi que toutes machines automatique diverses ; mise en œuvre de toutes opérations et prestations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS AUXERRE.
Président : Monsieur Antonio DE SOUSA LIMA, demeurant 71 A Route d'Auxerre – 89380 APPOIGNY
Directeur Général : Madame Aurore DE LIMA, demeurant 71 A Route d'Auxerre – 89380 APPOIGNY
Cession des actions : Agrément préalable de la collectivité des associés.
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées par les statuts.

AL22002392

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/05/2022, il a été constitué une SAS. Dénomination : BENDUTELLE. Capital social : 5.000 euros. Siège social : 6 Chemin de Ronde 89160 CHASSIGNELLES. Objet : activité de holding. Durée : 99 ans. Président : Mr Benjamin SANCHEZ, né le 31/03/1987 à POISSY (78), de nationalité française, demeurant 849 rue de Centrayrargues 34070 MONTPELLIER, nommé pour une durée illimitée. Directeur Général : Mme Christelle RADET, née le 04/06/1980 à NANCY (54), de nationalité française, demeurant 849 rue de Centrayrargues 34070 MONTPELLIER, nommée pour une durée illimitée. Exercice du droit de vote : chaque action confère une voix. Agrément : toute cession d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément de la majorité des Associés représentant au moins les DEUX TIERS (2/3) des Actions ayant droits de vote. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22002408

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

SPEED FREEZE
Société par actions simplifiée
au capital de 2000Euros
Siège social : 9 RUE DU COUVENT
89520 SOUGERES EN PUISAYE

Aux termes d'un acte sous seing privé à SOUGERE EN PUISAYE en date du 12 AVRIL 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SPEED FREEZE,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 9 RUE DU COUVENT 89520 SOUGERES EN PUISAYE
Objet social : LOCATION DE CHAMBRE FROIDE POSITIVE ET NEGATIVE
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros,
Président : Monsieur VENEROSY Pascal, 9 Rue du Couvent 89520 Sougère en Puisaye.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Présidence

AL22002411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à LINDRY du 30/04/2022, une société a été constitué présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination :

ESPACES TEMPS

Siège : 12 Rue du Pré Long-Le Marais 89240 LINDRY;
Durée : 99 ans ;
Capital : 68 000 euros ;
Objet: toutes activités de paysagiste et notamment : Réalisation, aménagement et entretien d'espaces verts, de plantations ornementales, aménagements paysagers et d'aménagements extérieurs, Tonte et débroussaillage de tous végétaux, Elagage, taille et abattage d'arbres et arbustes, Plantation et engazonnement de tous végétaux, Systèmes d'irrigation et arrosage automatique, Clôture, Contrats d'entretien particuliers et professionnels à l'année, Etude et conseils.
Président : Nicolas DUCHENE, 12 Rue du Pré Long-Le Marais 89240 LINDRY. RCS AUXERRE.

AL22002428

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes : Dénomination Sociale : DOMAINE DES ACACIAS
Forme : SCEA
Capital social : 20.000 €
Siège social : 9 Route d'Auxerre, 89800 CHABLIS
Objet social : Activités réputées agricoles et tout particulièrement viticoles et apicoles
Gérance : M. Jérémy BARBIER demeurant 9 Route d'Auxerre,89800 CHABLIS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clausd'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22002430

Etude de Maître Véronique LE DANTEC,
Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne),
12,Faubourg de la Croix.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarialà SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix, le 23 mai 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : SCI LES SEPT ECLUSES.
Le siège social est fixé à : DAMMARIE-SUR-LOING (45230), lieu-dit Les Romions.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT VINGT-TROIS MILLE EUROS (123.000,00EUR).
Les apports sont en numéraires.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Max DUFUS, nommé aux présentes demeurant DAMMARIE SUR-LOING (45230), lieudit «Les Romions».
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS
Pour avis
Le notaire.

AL22002467

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les bureaux SERONT FERMÉS DU 26 AU 29 MAI 2022,
bouclage des annonces légales le lundi 30 mai pour la parution du 03 juin.

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ REUSSIR Lait — LAIT
- ☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// VIN

Comprendre et séduire les consommateurs de demain

Qui sont les consommateurs de vins de demain ? Avec la génération des Millénials les codes ont changé et la Covid est venue exacerber le sentiment que les choses bougent. Une étude commandée par l'interprofession des vins de Bourgogne peut permettre aux professionnels d'aujourd'hui de comprendre leurs futurs consommateurs et d'adopter les bonnes stratégies.



pxhere

Les jeunes ne s'interdisent pas de consommer, mais ils se placent en «délégation de responsabilité vis-à-vis des marques ». Ce sont donc des jeunes vers lesquels il faudra aller et donc « dépoussiérer, désacraliser les discours autour du vin », insiste Matthieu Woilliez

Lorsqu'il y a quatre ans la commission Marchés & Développement du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a décidé de se lancer dans une stratégie prospective, elle souhaitait avoir des moyens d'anticipation sur les attentes des consommateurs, rapporte Manoël Bouchet, l'un des coprésidents de la commission. Elle a fait appel à des intervenants extérieurs voyageant aux quatre coins du monde pour élargir cette grille de lecture. Si une évolution de fond est avérée, il se passe aussi des choses avec les nouvelles générations. Pour être certains *« d'avoir les bonnes lectures, de bien comprendre les choses »*, une grande enquête auprès des 25-40 ans a été menée par Kantar auprès de 1 000 jeunes Français, Américains et Britanniques, les deux principaux marchés à l'export des vins de Bourgogne. Ses conclusions peuvent amener les professionnels *« à s'informer, trouver des solutions, se former aux nouvelles contraintes et aux nouveaux contextes »*, comme le résume Manoël Bouchet. *« Il faut que chaque viticulteur s'en empare pour en tirer les enseignements nécessaires »*, relaie Matthieu Woilliez, viticulteur à Vézelay et coprésident de la commission Marchés du BIVB.

Une autre lecture de la société

Les Millénials, marqués par les évolutions climatiques, ont une autre lecture de l'économie et de la société et *« ne déclenchent pas leurs consommations sur les mêmes critères »* que les générations précédentes. L'évolution climatique représente un sujet central, ce qui enjoint les professionnels *« à accélérer la mutation du système agricole »*. Pour Matthieu Woilliez : *« c'est une génération à l'écoute, qui refuse d'être formatée selon ce qu'ont fait ou vu leurs parents, elle ne veut pas de discours creux mais des explications »*. C'est moins vers les experts et les institutions que les Millénials vont chercher l'info, qu'auprès d'une nouvelle génération de prescripteurs. Cependant, *« ils demandent à ce qu'on aille vers eux »*, précise Manoël Bouchet. C'est donc toute une communication qu'il faut dépoussiérer car les représentants du BIVB le font remarquer : *« si la lecture de notre région est difficile, avec la diversité de ses appellations notamment, c'est encore plus vrai maintenant »*, où les jeunes aspirent à un discours simple, clair, concis. Autre élément à retenir : la capacité d'influence des Millénials sur la génération de leurs parents. Cependant, rien d'alarmant : le constat se veut passionnant et intéressant et la remise en question salutaire.

Françoise Thomas

// JA

Le traditionnel concours photo lancé

La sixième édition du concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, organisé en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, est déjà disponible à l'inscription. Le thème de cette année : «à la découverte de la campagne».

Le concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne revient pour une sixième édition. Cette année, le thème proposé est : «à la découverte de la campagne». De quoi montrer ce que la campagne a de plus beau à offrir. Pour participer, il faut envoyer une à deux photos (au maximum) par candidat à l'adresse mail suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com.

Ou par message privé sur le compte Facebook des JeunesAgriculteurs89. Il est nécessaire de mentionner son nom, prénom et numéro de téléphone, ainsi que la commune où le cliché a été pris.



Le concours est ouvert à tous. De nombreux lots sont à gagner, dont un week-end pour deux personnes.

Les participants ont jusqu'au 25 juillet à minuit pour envoyer leurs plus belles photos champêtres. Celles-ci seront ensuite soumises à l'avis des internautes, depuis la page Facebook des JA de l'Yonne, et d'un jury composé de jeunes agriculteurs. Alors à vos appareils !

Christopher Levé

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

Concert

• Samedi 28 mai

A la Péniche Cancale, port du canal à Dijon, concert groove balkanique, avec Fat Bastard Gang Band à 20 heures, entrée libre. A 22 heures, Dancefloor Balkan Beats avec DJ Balkaliente. Entrée libre.

Visite

• Jeudi 09 juin

Dans le cadre des visites pour explorer les caves et les patrimoines cachés de Beaune, Nuits et Gevrey, découvrez le faubourg Saint-Nicolas de Beaune. C'est le quartier historique des vignerons ! Les maisons et commerces en portent les traces, à condition de savoir les déchiffrer. Ce parcours dévoilera cette histoire et ouvrira les portes d'anciennes cours vigneronnes, des caves Saint-Nicolas (Maison Albert Bichot), du domaine Besancenot et de l'ancien couvent des Carmélites, abritant la précieuse chapelle de l'enfant Jésus. La visite aura lieu de 16h30 à 18h30. Renseignements office de tourisme de Beaune et Pays Beaunois : 03 80 26 21 30.

NIÈVRE

Festival de spectacles vivants

• Du 02 au 05 juin

Soffrin, Brinon/ Beuvron seront le théâtre du Festival Les petites rêveries pour la 20e édition. Ainsi, une quinzaine de spectacles vivants sont proposés. Avec une durée moyenne de 30 minutes chacun vous pourrez découvrir ce festival de campagne, avec Les Maries HD, Mé Mo, Kosh ou encore Le Cyclo Lunaire, etc. Entre jonglage, pièce de théâtre ou encore conférence clownesque, les petits et les grands pourront « apprendre tout en rigolant, en s'emerveillant, en se laissant surprendre, et pourquoi pas, en rêvant... » comme le souligne Stéphane Villain, PDG des Petites rêveries.
Renseignements : www.lespetitesreveries.com ou www.facebook.com/lespetitesreveries

Comice de Moulins-Engilbert

• 5, 6 et 7 août

Le comité du comice de Moulins-Engilbert vous invite au Comice 2022 qui aura lieu les 5, 6 et 7 août. Le 5 août, la journée sera animée par le Comité des foires en faisant une valorisation du canton et des 11 communes partenaires de l'événement. Il y aura aussi une présentation de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ainsi que la remise des médailles aux salariés agricoles. Le samedi, les visiteurs pourront participer aux diverses animations et assister au concours de labour organisé par le CCJA, à un défilé de vélos fleuris dans la ville ou encore au spectacle du « Collectif Métissé » avec en 1ère partie le sosie de Kendji Girac sur le site de la Sicafome à 21 h 30 avec restauration sur place (entrée 15 € à partir de 12 ans). Le dimanche sera rythmé par la messe de la Saint Hubert (patron des chasseurs) sonnée au vieux château de Moulins-Engilbert, puis aura lieu le traditionnel défilé de chars dans les rues de la ville. Le Comice de Moulins-Engilbert sera clôturé par une soirée dansante avec DJ, gratuite et ouverte à tous.

Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

YONNE

Marché de producteurs

• Dimanche 5 juin

De 10 heures à 18 heures, à la ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire. Boissons artisanales (vins, Champagne, jus de pommes...), gourmandises sucrées (miel, glaces, crêpes...), préparations salées (fois gras, saucissons...), légumes et plants, et bien sûr du fromage seront à découvrir ou redécouvrir. Des animations et une visite guidée de la ferme sont également prévues.

Pour plus d'informations, contacter le 03 86 33 03 73.

Printemps à la ferme

• Dimanche 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

Printemps à la ferme

• Samedi 11 et dimanche 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers - Le Champion).

// RHUM ARRANGÉ

L'alambiqué : la vie en bouteille

Laura Lablanquie, 48 ans, a créé L'alambiqué l'an dernier. Basée à Saint-Amand-en-Puisaye, dans la Nièvre, elle propose un exotisme certain avec ses rhums arrangés faits maison.

C'est une histoire de famille qui est à l'origine des rhums arrangés de L'alambiqué, créé par Laura Lablanquie, l'an dernier. *« Le rhum a toujours fait partie de ma vie, depuis toute petite. Pour moi, c'est synonyme de joie, de discussions, de saveurs… tout ce qui compose la vie »* détaille cette neversoise.



Saveurs d'enfance

« Mon père a toujours fait de la gnôle maison. Puis, lorsque j'avais 11 ans, ma maman s'est remariée avec un Réunionnais. Et c'est sa mère qui m'a appris à faire du rhum arrangé. Avec cette grand-mère par alliance, baptisée Renée, nous partagions un moment de complicité, de calme et d'échanges. L'alcool n'a jamais été tabou dans notre famille, bien au contraire, il faisait partie de notre vie et c'est une des raisons pour lesquelles il n'y a jamais eu d'excès à ce niveau-là. Le rhum arrangé a toujours été un breuvage de famille, comme le thé peut l'être pour d'autres ; une culture différente et étonnante qui reste dans le cœur ».

Mille et une vies

L'enfance passée dans la Nièvre, Laura devient monitrice d'auto-école pendant 15 ans et déménage en Bretagne. *« À un moment donné, je voulais une vie plus proche de la nature, plus libre… J'ai alors décidé de devenir potière. Je suis passionnée par ce métier qui allie création artistique et praticité ».*

Elle revient donc dans la Nièvre pour sa formation à Saint-Amand-en-Puisaye et ouvre sa boutique. Cinq ans plus tard, fière de son parcours, elle doit stopper son activité : *« Mon médecin a été clair. Je n'avais pas d'autres choix que de tout arrêter net en 2019 ; ce fut un crève-cœur ».* Suite à cela, Laura se fait opérer : *« J'avais tout le bras droit immobilisé et la main gauche en attelle… Clouée au canapé, j'ai commencé à réfléchir à mon avenir, à ce que je pouvais faire. Ce fut une période assez difficile ».* Après mûres réflexions et une soirée décisive, elle commence ses recherches.

Idée de soirée

« Durant toute ma vie, je n'ai jamais arrêté de faire du rhum arrangé. Je le concoctais par plaisir, pour des amis, pour moi… Je faisais environ 3 à 4 litres par an. Et, alors que mon activité de potière venait de s'arrêter, je suis allé chez des amis. Comme à mon habitude, j'ai ramené une bouteille de rhum de ma composition. Après quelques instants festifs, l'un de mes amis m'a dit : tu devrais le commercialiser. Et là, il m'a ouvert une porte que je n'aurai pas envisagée – je ne l'en remercierai jamais assez. Je me suis alors enquis de la marche à suivre via internet – toujours avec le bras droit immobilisé et la main gauche en attelle… Ce fut long et fastidieux, mais j'ai réussi ».

Vivre d'amour et de rhum

« J'ai été aidée par la BGE pour établir la viabilité de mon projet. Et, comme cela était en plein confinement, la banque ne m'a pas suivi pour un prêt. J'ai donc dû tout financer moi-même. Heureusement que les copains étaient là pour m'aider, en achetant du rhum par exemple… Mais, cela reste ma plus belle aventure professionnelle, car elle est chargée d'humanité et d'amitié. Et, encore maintenant, quand je fais les marchés, c'est le visage des gens qui me comble, avec leurs sourires et leurs rires ; le rhum arrangé a cette faculté à rassembler et à créer du lien entre les gens, sans distinction ».

Des goûts multiples

Aujourd'hui, Laura est *« une artiste des saveurs »*. Elle propose environ 13 variétés de rhum arrangé : *« Le procédé de macération est long et va de deux mois à un an. Il faut donc prévoir ».* Son secret pour une saveur incomparable est simple : *« je ne le dirais pas sinon ce n'est plus un secret »* sourit-elle avant d'ajouter : *« C'est probablement un mélange entre le souvenir de Renée, ma grand-mère par adoption, l'amour de ce qui est bon et la passion… ».* Si *« celui qui met tout le monde d'accord est le citron, gingembre, miel »*, le chouchou de Laura est issu d'une recette de Renée à base de feuille de Combava, de fèves de Tonka, de cannelle et vanille : *« C'est un véritable voyage imaginaire vers la Réunion ». Même si elle n'y est jamais allée, elle rêve un jour de faire le déplacement « pour renouer avec ce qui est, finalement, une partie de moi ».* Elle sera présente sur le 27 mai sur le marché de Chaulgnes ainsi que les 28 et 29 mai sur le marché du terroir de Corbigny.

Renseignements : Laura Lablamquie à lalambique58@gmail.com ou au 06 95 16 88 11.

Chloé Monget

Rhum et épices

« Mon rhum vient directement de Guadeloupe et se nomme le Montebello. Pour les épices, qui viennent de Madagascar, je me fournis auprès de l'association Comptoir Ylang Ylang qui assure un salaire décent aux producteurs. Sinon, côté fruits, je me les procure au maximum chez les producteurs du coin notamment pour les fraises, framboises ou encore les pommes » détaille Laura.

Retrouvez toute l'actualité de L'alambiqué sur la page Facebook dédiée : https://www.facebook.com/Lalambique58/

Un label

L'alambiqué est estampillé La Belle Nièvre (voir TDB n°1622) : *« C'est un label qui permet de rassembler les producteurs. Elle les met en avant et, par la même occasion, la Nièvre également. Cela nous rend visibles et c'est bienvenu ! »* **détaille Laura Lablamquie.**



Laura Lablanquie a dessiné son étiquette elle-même.